Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- **La solidarité sociale au rancart ?**
- **Une loi d'inspiration « soviétique »**
- **Les Orphelins de Duplessis réclament justice**
- **Le séparatisme, pas fort mais pas mort !**



Volume XXVIII • Numéro 2 • Printemps 2000 • 5,95 $



Illustration page couverture: Jeff Jackson

DANS CE NUMÉRO...



Dans notre troisième numéro de la série du cinquantenaire de *Cité libre*, nous consacrons notre dossier aux problèmes sociaux. Pouvons-nous, devons-nous maintenir l'universalité de notre système de santé ? Que faire du fléau de la pauvreté, chez les enfants surtout, dans un pays pourtant si riche ? La fusion des municipalités des grandes villes n'a-t-elle que des avantages ? Vous trouverez également dans ce numéro des articles qui traitent d'autres questions importantes d'ici et d'ailleurs. Le mouvement « souverainiste » au Québec est-il vraiment mort ? Quel avenir pour la Yougoslavie ? Autant de sujets, et bien d'autres, pour lesquels vous trouverez, espérons-le, de quoi alimenter votre réflexion.

REGARDS CRITIQUES

DANS CE NUMÉRO...



IN MEMORIAM

LE RÉVÉREND PÈRE GEORGES-HENRI LÉVESQUE

16 février 1903 - 15 janvier 2000



Fondateur de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, membre de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (commission Massey-Lévesque), président de l'Association canadienne de science politique, vice-président du Conseil des arts du Canada, vice-président de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et vice-président de la Société royale du Canada, le père Georges-Henri Lévesque a joué un rôle de premier plan dans la modernisation du Québec et dans la diffusion des arts et de la culture canadienne-française à travers le Canada. Il a aussi été membre de plusieurs organismes voués à l'éducation et à la coopération sur la scène internationale et a joué un rôle central dans la fondation de l'Université du Rwanda. Passionné de liberté, chercheur infatigable de la vérité, c'est lui qui a insufflé l'esprit scientifique et libéral qui caractérise encore aujourd'hui la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous rappelons à nos lecteurs que l'entrevue que le père Lévesque a accordée à *Cité libre* (numéro d'Automne 1999) est l'une de ses dernières interventions publiques. Les Canadiens ont perdu un grand homme !

Administration et service d'abonnement

Cité libre

Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements: (514) 868-0183 Fax: 868-6554
Courrier électronique: citelib@microtec.net
Site internet: http://www.citelibre.com

Dépôt légal: 1er trimestre 1995 ISSN: 1183-7144 Envoi de Poste Publication, Numéro d'enregistrement n° 09379



L'avenir du Canada entre les mains du PLQ

MAX NEMNI ET MONIQUE NEMNI



Aujourd'hui, au Québec, une chose est incontestable, et d'ailleurs incontestée : le projet sécessionniste – pudiquement nommé « souverainiste » – est en plein désarroi. Un sondage Ekos publié le 15 décembre dernier dans le *National Post* révèle que seulement 30 % des Québécois voteraient Oui à l'indépendance contre 64 % qui optent résolument pour le statu quo constitutionnel. Ce même sondage révèle que des 50 % de Québécois qui pensaient en avril 1996 que le Québec deviendrait un pays indépendant dans les cinq années à venir, il n'en reste plus aujourd'hui que 17 %. À peine moins dévastateur, un sondage CROP publié dans la *Gazette* du 6 février révèle que 38 % seulement des Québécois voteraient Oui à la question – toute ambiguïté conservée ! – du référendum d'octobre 1995. Ce sondage révèle également que pour la première fois depuis de longues années, le Parti libéral du Québec (PLQ) obtient 47 % des intentions de vote, ce qui lui donne une avance de 10 points sur le Parti québécois (PQ).

Ce déclin se vérifie partout. Ainsi, au grand dam des séparatistes et séparatisants, le projet de loi du gouvernement fédéral visant la clarification des conditions entourant un éventuel référendum sur la sécession a été bien accueilli par les Québécois. Une enquête CROP citée dans *Le Devoir* révèle en effet que 58 % des Québécois souscrivent à la démarche fédérale alors que 27 % seulement s'y opposent. Comble de la misère, les 18 à 34 ans, soit le groupe d'âge qui constitue le bassin par excellence de l'électorat du PQ, appuient le projet fédéral à 63 %. Pourtant, de nombreux analystes aguerris de la scène politique québécoise, y compris des « fédéralistes », avaient critiqué le projet de loi C-20, dit sur la « clarté », l'accusant de ranimer la flamme vacillante des séparatistes. C'est ce qu'a tenté de faire d'ailleurs le gouvernement du Québec. Poussant des cris de vierge offensée, il a utilisé tout un arsenal idéologique, comprenant entre autres des annonces publicitaires pleine page dans des quotidiens, mais surtout le projet de loi 99, pour « répliquer », œil pour œil, dent pour dent, loi pour loi, « État » contre « État » au projet fédéral. Peine perdue. En dépit d'un battage publicitaire fort onéreux, tant au Québec qu'en France et aux États-Unis, les Québécois restent d'un calme déconcertant et la commission parlementaire sur la loi 99 a amorcé ses travaux, en février, dans l'indifférence la plus totale.

Tout indique donc que les Québécois appuient le projet de loi fédéral et qu'ils sont, en fait, profondément las de ces confrontations perpétuelles entre Québec et

Ottawa. C'est ainsi qu'un sondage CROP du 1er février a révélé que neuf Québécois sur dix estiment que les questions d'ordre économique sont bien plus importantes que les questions constitutionnelles. Les Québécois sont tellement las de ces débats identitaires et de tout le climat politique actuel qu'un sondage SOM, paru le 19 février dans *La Presse*, a révélé que 77 % des jeunes Québécois ont peu ou pas du tout confiance dans les partis politiques. Nous sommes à des années-lumière des ralliements de jeunes enflammés par le projet « souverainiste ».

Que Jacques Parizeau ait accusé le gouvernement Bouchard d'être « épuisé » et inapte à diriger le mouvement « souverainiste » ne surprend donc pas. On comprend également pourquoi Jean-François Lisée, qui a été l'un des conseillers les plus importants de Parizeau et de Bouchard, a établi un diagnostic aussi dévastateur de ce mouvement. Cet homme, qui a joué un rôle primordial dans l'élaboration de la stratégie référendaire de 1995, propose aujourd'hui une simple *Sortie de secours*. Comme on pouvait s'y attendre, son livre a été boudé par la presque totalité de l'establishment péquiste. Si sa thèse fait tant de mal au PQ, c'est qu'elle illustre admirablement l'ampleur, sans précédent, du désarroi des séparatistes qui n'arrivent même plus à croire à leurs propres illusions. En fait, cette « Sortie » consiste en gros à trouver une astuce pour faire dire Oui aux Québécois à quelque chose qui forcerait Ottawa à dire Non, ce qui ranimerait la flamme séparatiste en voie de s'éteindre.

Le déclin catastrophique du séparatisme ne peut que réjouir et soulager tous les Canadiens attachés à leur pays. On comprend donc qu'à la Une de son édition du 15 décembre 1999, le *National Post* ait annoncé en gros titre : *Separatism Near Extinction* (le séparatisme agonise). À quelques variantes près, de nombreux quotidiens canadiens ont repris ce thème et ont crié victoire. Imprudemment et à tort. En effet, contrairement à ce qu'on pense habituellement, l'histoire nous montre que *le séparatisme se construit lorsque le parti sécessionniste est dans l'opposition et qu'il se déconstruit lorsqu'il est au pouvoir.*

Dès le début de la Révolution tranquille, les poussées séparatistes ont été préparées par des gouvernements fédéralistes utilisant la carte du nationalisme pour « mettre le couteau sur la gorge d'Ottawa ». C'est ainsi qu'en utilisant le slogan de « Maîtres chez nous », Jean Lesage a remporté les élections de 1962, ce qui a préparé le terrain à la victoire de Daniel Johnson père, avec son slogan nettement plus radical « Égalité ou indépendance ». Contrairement à ce qu'on croit généralement, ce n'est pas René Lévesque, mais Robert Bourassa, qui a conçu les notions de « souveraineté culturelle » et d'« États souverains associés ». Une fois élu en 1970, c'est encore Bourassa qui a créé les conditions menant à la première élection, en 1976, d'un parti sécessionniste qui a su camoufler ses intentions grâce à la formule de « souveraineté-association ». Il n'est pas exagéré d'affirmer que c'est le PLQ qui a systématiquement moussé les sentiments identitaires et séparatistes des Québécois en pratiquant un fédéralisme revendicateur, en faisant la promotion de la thèse des deux nations et en exigeant un renouvellement radical du Canada.

Par contre, c'est lorsque le PQ était au pouvoir qu'il a essuyé la défaite cinglante du référendum de 1980 sur la « souveraineté-association » et que le nationalisme séparatiste s'est endormi pendant de longues années. C'est encore le gouvernement Bourassa, élu en 1985, qui l'a sorti de son sommeil et qui a ranimé la flamme du nationalisme ethno-territorial en réclamant le statut de « société distincte » pour le Québec. C'est durant le mandat de Bourassa que l'exacerbation des revendications constitutionnelles et le recours au chantage ont permis aux sentiments séparatistes d'atteindre des sommets inégalés avant ou depuis. C'est la politique du « couteau sur la gorge d'Ottawa » du gouvernement Bourassa qui a mené, pas à pas, à l'élec-

tion du PQ sous Parizeau, à celle du Bloc québécois sous Bouchard et au référendum d'octobre 1995 où le Oui a failli gagner. Au contraire, maintenant qu'un gouvernement péquiste est au pouvoir et qu'il utilise sans vergogne toutes les ressources à sa disposition pour faire avancer son option, nous assistons au déclin spectaculaire du sentiment séparatiste. Il faut donc avoir une vision historique bien courte ou confondre ses désirs avec la réalité pour croire que la victoire du PLQ aux prochaines élections donnerait forcément le coup de grâce à toute velléité séparatiste.

La défaite fort probable des péquistes aux prochaines élections fera reculer la menace séparatiste. Brièvement. Parce qu'il faut s'attendre à ce que le PQ, dans l'opposition, parvienne à ranimer la ferveur nationaliste en accusant inlassablement le PLQ de « trahisons » diverses du « peuple » québécois, le plus grand crime étant sa politique de complicité honteuse avec « Ottawa ». Après un ou deux mandats libéraux, l'usure du pouvoir aidant, les péquistes reprendront probablement le pouvoir et tenteront une fois de plus de mener à terme la logique politique portée au Québec par tous les partis. Entre-temps, le PQ aura probablement remplacé sa vieille garde par de jeunes « souverainistes » purs et durs qui attendent dans les coulisses en piaffant d'impatience. Ils promettront d'autres lendemains qui chanteront grâce à la « souveraineté ». On peut donc s'attendre à un référendum lorsque le PQ sera revenu au pouvoir. Ce qui nous ramènera à la case départ.

Non, ce n'est pas le PQ qui détient la clé de la « sortie de secours » de ce cul-de-sac politique, mais le PLQ. Tout dépend, en effet, de la politique identitaire et du modèle fédéraliste que ce parti adoptera. Si, comme ses prédécesseurs, il continue à s'opposer systématiquement à « Ottawa », et qu'il prétend, comme c'est la tradition au Québec, que le gouvernement fédéral ne cherche qu'à centraliser des pouvoirs qui « nous » reviennent; et si, pour arracher pouvoir après pouvoir, le PLQ exploite l'arme classique du nationalisme ethno-territorial; s'il utilise les sentiments de fragilité du fait français à des fins politiques, alors le scénario que nous avons décrit aura toutes les chances de se réaliser.

C'est ce nationalisme ethno-culturel, issu de la Révolution tranquille, et très bien illustré par le slogan « Maîtres chez nous » de Jean Lesage, qui explique l'impasse actuelle. Le « nous » se réfère aux francophones de souche, et le territoire qu'ils revendiquent est le Québec. Depuis le début des années 1960, l'échiquier politique a été presque exclusivement occupé par deux projets se réclamant de ce même nationalisme : l'un exige un « fédéralisme renouvelé », et l'autre la « souveraineté ». Tous les deux tentent systématiquement d'arracher à Ottawa autant de pouvoirs que possible, en exploitant à leurs fins le fait français et en moussant les sentiments identitaires des Québécois. Les buts sont les mêmes ; seule la stratégie les distingue. L'un ne veut pas prendre le risque de briser le Canada, l'autre pense que cette brisure est sans risques. Mais tous les deux perçoivent le Canada et le Québec comme deux entités distinctes et antagonistes, condamnées à lutter éternellement l'une contre l'autre.

C'est ce nationalisme ethno-territorial qui a mené le Québec dans l'actuel cul-de-sac et qui risque de briser un jour le Canada. À force de répéter comme un mantra que le statu quo est inacceptable, les deux partis minimisent les transformations majeures, et souvent positives, du fédéralisme canadien ainsi que les bienfaits du système de contrepoids, propre au fédéralisme, qui offre aux citoyens un puissant système de contrôle de leurs gouvernants.

C'est ce nationalisme ethno-culturel qui pousse les deux partis à s'accrocher au mythe des « deux peuples fondateurs » totalement déconnecté du Canada actuel. En effet, de nos jours, les immigrants dépassent de loin le nombre de Canadiens qui se

réclament de l'un ou l'autre de ces deux « peuples ». Toutes les études s'accordent pour dire que l'avenir du Canada tout entier, et du Québec en particulier, dépend de sa capacité d'attirer et d'intégrer les immigrants. Or, à ce sujet, il faut souligner la performance désastreuse du Québec, qui a du mal à les attirer et à les retenir, surtout s'ils sont très scolarisés et fortunés. La constance des débats identitaires n'est pas étrangère à cet état de choses. Les harangues politiques sur le droit sacré du peuple québécois à son autodétermination les laissent au mieux indifférents. Mais plus souvent qu'autrement, ils leur font peur, et les lient davantage au Canada où ils se sentent citoyens à part entière.

Enfin, et surtout, c'est ce nationalisme ethno-territorial qui mène les deux partis à accentuer chez les Québécois – de souche, il faut bien l'avouer – le rejet de tout sentiment d'appartenance au Canada, les incitant à oublier qu'ils ont joué un rôle fondamental dans sa construction. Ayant perdu leur attachement au Canada – que les deux partis ne leur présentent pas comme leur *pays*, mais comme un arrangement administratif plus ou moins efficace – un nombre grandissant de jeunes Québécois (francophones de souche) se sentent apatrides et citoyens d'un pays imaginaire.

C'est cette dynamique débilitante et profondément ancrée dans la culture politique québécoise qu'il convient de renverser. Il faut tout simplement changer de paradigme. Le défi est de taille. Mais une lueur d'espoir pointe à l'horizon. Jean Charest, chef du PLQ, semble tirer les bonnes leçons de l'histoire : il se détache du fédéralisme revendicateur et du nationalisme ethno-territorial. En 1998, lorsqu'il a pris la tête du parti, il a affirmé qu'il fallait cesser de se battre entre gouvernements pour des « carrés de sable ». En novembre 1998, il a eu le courage de remettre en question le « modèle québécois » issu de la Révolution tranquille. En décembre 1999, lors de la présentation de la loi C-20 – sur la clarté –, bien que refusant d'appuyer ouvertement l'initiative fédérale, il a néanmoins décliné les offres de participation à l'« union sacrée » que lui proposait Bouchard contre le « bâillon imposé par Ottawa ». Une première dans l'histoire du PLQ, qui n'a jamais hésité à se rallier aux péquistes pour « défendre le Québec contre les agressions d'Ottawa ». Une fois de plus, lors du congrès du Parti libéral tenu en février dernier, Charest a vigoureusement défendu une conception souple et ouverte d'un fédéralisme dit de « cogestion ». Assistons-nous à un virage décisif, et potentiellement régénérateur, de la politique québécoise ? Espérons-le.

Il est grand temps de reconnaître que le Canada est notre pays et que les deux paliers de gouvernement contribuent à notre bien-être collectif. Il faut cesser de mesurer le succès des gouvernements québécois par le nombre de pouvoirs qu'ils ont « arrachés » à Ottawa. Il est grand temps de reconnaître qu'il est de l'intérêt de tous les Québécois de travailler de concert avec les Canadiens des autres provinces pour trouver les meilleures solutions aux problèmes inévitables auxquels sont confrontés tous les pays. Il faut une fois pour toutes mettre fin à cette division binaire et simpliste du monde entre « nous » et « les autres ». Autrement, on ne sortira pas de l'impasse dans laquelle se trouve le Québec.

Il faut une autre révolution… des mentalités. Le bien-être des Québécois et l'avenir du Canada en dépendent.



Lettre à Radio-Canada



Monsieur Robert Rabinovitch, Président-directeur général
Société Radio-Canada

Cher Monsieur,

J'aimerais me plaindre de remarques faites par monsieur René Homier-Roy sur les ondes de Radio-Canada.

Le 9 novembre, comme il m'arrive souvent de le faire, j'écoutais l'émission « C'est bien meilleur le matin ». Vers 7h25, dans la revue de presse, Marc Laurendeau a lu un long extrait d'un article paru dans *Le Droit* d'Ottawa, dans lequel Michel Tremblay tentait de répondre à 15 artistes « séparatisants » qui l'avaient accusé d'avoir accepté le prix du Gouverneur général du Canada. Au lieu de leur dire que sa vie privée ne regardait que lui, Tremblay a choisi d'en mettre tant qu'il pouvait pour afficher sa foi séparatiste. C'est son droit. Il a également profité de cette occasion pour verser son venin à propos de la crise d'Octobre de 1970. Je reproduis le passage pertinent qui a été lu sur vos ondes et qui fait l'objet de cette lettre :

> Si on a eu l'armée, en 1970, c'était à cause de trois « paranos », du premier ministre du Canada, du premier ministre du Québec et du maire de Montréal, de trois fous qui ont « freaké » ensemble et qui nous ont envoyé les soldats !

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que ce passage n'a strictement rien à voir avec la nouvelle, à savoir pourquoi monsieur Tremblay a accepté les 10 000 $ et la médaille du Gouverneur général. Que Michel Tremblay ait profité de la tribune qui lui avait été offerte par le journal *Le Droit* pour déverser de pareilles ordures, c'est malheureusement son droit. Par contre, ce qui est totalement inacceptable, c'est qu'on ait utilisé les ondes de Radio-Canada pour diffuser ce qu'on pourrait, à juste titre, considérer comme de la diffamation, surtout quand cette insulte n'a rien à voir avec la nouvelle du jour. D'ailleurs, en dehors du *Droit*, aucun journal francophone n'a, à ma connaissance, reproduit cette partie ignoble des propos de Tremblay.

Je trouvais déjà de mauvais goût que, de tout ce qui avait été publié ce jour-là, monsieur Laurendeau ait choisi de lire à la radio d'État un long extrait de la profession de foi séparatiste de Michel Tremblay, y compris les injures telles que « paranos », « fous » « freaké », permettant ainsi à celui-ci de propager sa haine. Mais on pourrait à la limite utiliser comme excuse que monsieur Laurendeau ne faisait que lire ce que la presse du jour avait publié. Ce qui motive surtout ma lettre c'est plutôt le commentaire de René Homier-Roy qui a dépassé toutes les bornes. En effet, monsieur Homier-Roy n'a rien trouvé de mieux à dire, pour conclure cette revue de presse, que : « Merci Marc Laurendeau de ce beau témoignage ». Comment un animateur digne de ce nom peut-il qualifier ces ordures de « beau témoignage » ?

Je ne demande pas à monsieur Homier-Roy de partager mes opinions politiques. Je lui demande de ne pas propager les siennes par le biais de la radio d'État. Cette radio, c'est aussi la mienne, et celle de millions de Canadiens qui croient encore en ce pays, qui croient

qu'un premier ministre qui est resté au pouvoir pendant seize ans ne peut pas être traité impunément de « parano » et de « fou » qui « freake ». Je suis outrée qu'au lieu de dénoncer ces injures, un animateur d'une émission de ma radio nationale s'en soit réjoui publiquement. Je demande à monsieur Homier-Roy de s'excuser auprès de ses auditeurs, sur les ondes et par écrit, de n'avoir pas dénoncé la nature diffamatoire de ces propos et d'avoir utilisé la radio d'État pour propager son option politique, sans respect pour tous les auditeurs qui ne pensent pas comme lui. J'ai souvent trouvé que son nationalisme était évident par le choix des gens qu'il invite et ceux qu'il n'invite pas et par les commentaires qu'il fait ou les questions qu'il pose. Mais là, c'est vraiment trop.

Monsieur Rabinovitch, je pense que l'institution qui engage monsieur Homier-Roy a le devoir de lui demander des excuses en notre nom, nous Canadiens francophones qui écoutons notre radio d'État. Il doit y avoir une différence entre l'opinion, à laquelle un animateur a droit, surtout en dehors de son émission, la propagande qu'il n'a pas le droit de faire sur la radio d'État, et la diffamation qu'il a le devoir de dénoncer, s'il vit dans un pays civilisé.

D'autre part, Monsieur Rabinovitch, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il m'a été impossible de rejoindre monsieur Homier-Roy après une bonne quinzaine de tentatives. Comme ceci ne constitue pas l'objet de ma lettre, je vous épargne les détails, mais je serais ravie de les donner si vous les jugez utiles.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire cette lettre. J'attends votre réponse. Comme je suis codirectrice de la revue *Cité libre*, j'envisage la possibilité de publier cette lettre dans la revue, en français et en anglais, ainsi que les excuses de monsieur Homier-Roy et votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Rabinovitch, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monique Nemni, professeur
Département de linguistique et de didactique des langues
Université du Québec à Montréal
Codirectrice de Cité libre

Monsieur Rabinovitch répond

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 novembre dernier au sujet du travail de l'équipe de l'émission *C'est bien meilleur le matin*, diffusée du lundi au vendredi de 5h15 à 9h à la Première Chaîne de Radio-Canada à Montréal. Vous vous plaignez de la qualité du travail de cette équipe en donnant comme exemple la chronique de presse du mardi 9 novembre 1999 qui traitait entre autres des opinions politiques du dramaturge Michel Tremblay.

J'ai lu votre lettre avec grande attention étant donné surtout qu'elle venait de la codirectrice d'une revue que je respecte beaucoup.

Comme vous le savez, Marc Laurendeau fait un type de journalisme bien particulier, soit une revue de presse radiophonique quotidienne. Il y résume des articles parus dans les journaux ou dans les magazines qui couvrent des événements d'actualité d'intérêt public. La question traitée par Marc Laurendeau, le 9 novembre, portait sur un sujet d'actualité du domaine artistique et politique, lequel sujet était sans conteste d'intérêt public. En effet, 15 personnalités artistiques avaient pris publiquement position afin que Michel Tremblay et d'autres artistes québécois refusent le prix du Gouverneur général pour les arts de la scène. Le dramaturge répliquait publiquement à cette prise de position dans une entrevue exclusive qu'il avait accordée au journal *Le Droit*, le quotidien francophone de la capitale nationale.



Dans votre lettre, vous dénoncez la diffusion d'un passage qui, selon vous, « (...) n'a strictement rien à voir avec la nouvelle ». Pourtant, la prémisse lue en ondes avant le passage que vous dénoncez faisait bien le lien avec la nouvelle :

> Si le poète Gaston Miron a refusé le prix dans le passé, Michel Tremblay a cru sincèrement que c'est parce qu'il venait d'Ottawa tout simplement. Il a ajouté n'avoir appris que récemment que ce refus avait à voir avec la responsabilité suprême du Gouverneur général, l'armée canadienne... la même qui était intervenue lors de la crise d'Octobre en 70. Pour Miron, c'était une conviction profonde, ami de Pauline Julien, et cetera, et ce n'est pas Adrienne Clarkson qui va envoyer l'armée au Québec, dit Michel Tremblay, quand même pas...

M. Tremblay n'a fait qu'exercer son droit de réplique et il a, dans ce contexte, exprimé son opinion personnelle sur le sujet en cause. Le passage que vous dénoncez a été repris, avec la prémisse, par un autre journal francophone : *Le Quotidien* du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans sa chronique, M. Laurendeau n'a fait de son côté que résumer en ondes la position prise par Michel Tremblay dans cet article du *Droit*. Dans ce contexte, Marc Laurendeau a respecté les normes et pratiques journalistiques applicables à ce type de journalisme. Il a repris en substance l'article du journal en faisant un compte rendu qui le traduisait fidèlement.

En ce qui a trait à l'animateur, René Homier-Roy, vous écrivez « (...) c'est le commentaire de René Homier-Roy qui a dépassé toutes les bornes (...). Merci Marc Laurendeau de ce beau témoignage ». Voici ce que l'animateur a dit (la transcription de l'émission le reproduit fidèlement) : « Très, très bon témoignage. En tout cas, on comprend ce qu'il pense ! » L'animateur a bien dit que c'était bon, en ce sens que l'article reproduisait fidèlement l'opinion de Michel Tremblay, qui n'est ni l'opinion de Marc Laurendeau ni celle de René Homier-Roy.

Vous accusez notre animateur « (...) d'avoir utilisé la radio d'État pour propager son option politique ». D'une part, vous semblez croire que notre radio est une radio d'État alors qu'en fait, nous avons une radio publique, au service de tous les citoyens de ce pays, sans distinction de races, de langues... ou d'opinions politiques. Nous ne sommes pas un porte-parole du gouvernement. D'autre part, je peux vous assurer que personne à Radio-Canada n'est payé pour faire de la politique en ondes. Les invités et les personnalités publiques dont nos émissions parlent en font peut-être. Ce n'est pas le cas de notre personnel. Ce n'est pas son rôle. C'est d'ailleurs ce que confirme la politique journalistique à laquelle notre personnel est assujetti.

Par son mandat, la Société Radio-Canada doit, dans sa programmation, refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité du pays, tant au plan national que régional. Certains matins, les sujets peuvent coïncider tout à fait avec un point de vue, d'autres matins, pas du tout. La neutralité ne pourrait se définir comme l'exclusion de certaines idées. Selon les politiques de Radio-Canada, des politiques qui lui valent d'être une norme dans le milieu des médias, cette neutralité se définit plutôt comme une recherche d'équilibre des opinions dans l'ensemble des contenus de la radio publique.

Je serais très heureux que vous publiiez ma réponse dans *Cité libre* parce que je crois que vos lecteurs ont le droit de mieux connaître la Radio française de Radio-Canada.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de m'écrire et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
Robert Rabinovitch



Merci pour Cointreau

Votre lettre à Cointreau, publiée dans *Cité libre* (Hiver 2000), m'a fait un immense plaisir. Avec des airs de « ne pas y penser », les Français, sournoisement, répandent le vocabulaire des séparatistes de la province de Québec.

Il est profondément désagréable d'entendre des animateurs français de TV présenter des artistes « québécois ». Cela ne leur passe pas par la tête de présenter des Américains comme : chanteurs floridiens, danseurs texans, ou flûtistes montanais. Mais quand il s'agit d'artistes canadiens de la province de Québec, ils sont « Québécois » et on occulte totalement le Canada. Bernard Pivot est passé maître dans cette inacceptable ingérence. D'ailleurs, quand il a fait une émission à Québec, il n'y avait que des Bissonnette, Falardeau et autres du genre, comme Joan Fraser, journaliste ambiguë, alors à *The Gazette*.



Je tiens donc à vous dire toute mon admiration pour vos articles extraordinaires, votre grande culture et sens de la logique, et votre courage pour appeler les choses par leur nom et donner aux mots leur vrai sens. Cependant, je voudrais très gentiment vous signaler qu'il me semble que vous aussi avez été contaminés par le virus du vocabulaire séparatiste que les péquistes nous ont inoculé depuis quelque 30 ans.

Vous proposez à Cointreau : *750 ml Province de Québec 75 cl - 700 ml Canada et Autres pays 70 cl*. Autant dire que le Québec et le Canada sont des entités différentes. Ne fallait-il pas dire plutôt : *Canada (prov. de Québec) 750 ml - Canada (autres provinces) et autres pays 700 ml* ? Heureusement, l'exigence des 750 ml en est une dans tout le Canada. L'affaire est close. Veuillez accepter pour vous et votre excellente revue mes meilleurs vœux pour l'an 2000.

Louis Gravel
Montréal, QC

Deux poids deux mesures

Ça me fait plaisir de savoir qu'il existe un magazine qui pense de la même façon que moi. J'ai lu attentivement un de vos récents numéros et je l'ai bien aimé. Moi aussi j'aimerais que le pays soit uni, mais encore faudrait-il avoir un peu d'aide de vrais fédéralistes, et non de personnes qui sont au pouvoir en prétendant défendre les droits du Canada, alors qu'elles ne protègent que leur job... Quand on pense que nombre de Canadiens français vivant au Québec gagnent moins de 20 000 $ par année, ce n'est pas étonnant que beaucoup d'entre eux ne se sentent pas à l'aise dans leur patrie.

Quant aux nationalistes, ils respectent bien les droits de tout le monde au Canada, sauf ceux des fédéralistes vivant au Québec. Écris un livre de haine contre le Canada ou la GRC, et tu peux être sûr d'être publié. Mais écris un livre contre le Québec, sa politique, sa justice et tout le reste, et je te souhaite bonne chance et beaucoup de patience, car personne ou presque ne veut publier de livres qui critiquent la politique et la société québécoises. Il faut soit traduire en anglais soit publier aux États-Unis. Pourtant, où est cette démocratie dont tous les gens parlent tant et pourquoi doit-on en venir là au Québec, qui est pourtant toujours une province canadienne ?

Voilà pourquoi je suis heureux de vous encourager. J'espère que le mot démocratie ne servira pas seulement à mettre des parasites au pouvoir mais qu'il servira aussi à protéger nos droits.

André Arguin
St-Rédempteur, QC

Le Kosovo, oui et non

À propos de votre éditorial sur le Kosovo (Automne 1999), ma tête me dit que vous avez raison, mais mon cœur crie vengeance.

Robert Sauvé
Ottawa, ON

Au sujet du 50e anniversaire de *Cité libre*

Bonjour à toute l'équipe de *Cité libre* ! Vous faites un travail formidable. J'écris pour m'informer au sujet du 50e anniversaire de votre publication. Je suis journaliste financier à Toronto, mais je m'informe à titre de lecteur de *Cité libre*, fédéraliste et admirateur de M. Trudeau. J'aimerais beaucoup assister aux festivités entourant l'anniversaire de *Cité libre* l'été prochain, et en savoir plus long à ce sujet.

Clément Bélanger
Toronto, ON

Merci pour vos bons mots ! Lisez nos annonces dans ce numéro, vous serez ainsi quelque peu informé et vous aurez les renseignements nécessaires pour vous mettre en contact avec nous. Nous invitons tous nos amis citélibristes à en faire autant.

Les directeurs

L'endoctrinement au cégep

Je suis d'accord avec ceux qui disent que la plupart de nos amis sécessionnistes sont pour le moins ignorants. Ils ne savent pas la chance extraordinaire qu'ils ont de vivre dans le plus beau pays du monde. Cependant, en tant qu'étudiant dans un cégep francophone où la très grande majorité des professeurs sont péquistes, je tiens à mentionner que ce n'est pas un défaut génétique qui cause la stupidité de mes camarades, mais un endoctrinement systématique d'individus qui n'ont pas encore acquis les aptitudes intellectuelles nécessaires pour répondre à ce discours unidimentionnel.

Par exemple, dans mon cours de politique, je dois faire un travail de session qui compte pour 20 % de mes résultats finaux, sur le livre *Plaidoyer pour le Québec* de Daniel Latouche. Bien entendu, je ne vois rien de mal à ce que mon professeur nous fasse lire ce genre de livre. Par contre, que cela soit notre seule source d'information et que notre correcteur sous-entende que nous devons défendre les thèses de Latouche pour obtenir la note de passage, je trouve cela franchement révoltant ! En fait, l'établissement que je fréquente est si vendu au séparatisme que je crois bien que je n'aurai pas d'autre choix que de défendre les thèses de Latouche. Ainsi, je crois réellement que la démocratie est en danger au Québec. J'espère que mon cégep est un cas isolé, mais je n'ai aucune raison de le croire...

Félicitations pour votre revue, la plupart de vos articles sont très stimulants. Cela contraste énormément avec mes cours de politique.

Sacha Martel
Saint-Maurice, QC

Le dogmatisme de Watson

Dans son article sur les années 50 (*Cité libre*, Hiver 2000), William Watson fait preuve de révisionnisme historique et de dogmatisme économique. Il semble résolu à démontrer, coûte que coûte, une lapalissade de droite : l'incompatibilité de la croissance économique et d'une politique interventionniste. Lorsqu'il dit qu'au Canada « le virage [vers l'État-providence] fut amorcé avec les réformes de 1971 de l'assurance-chômage », j'estime que cette affirmation est tout à fait contestable ; je la qualifierais même d'arbitraire si l'auteur ne l'avait pas manifestement choisie pour coïncider avec « le ralentissement de la productivité qui se produisit après 1973 ».

En revanche, si l'on adopte une position plus traditionnelle en faisant remonter les origines de l'État-providence à la création de l'assurance-chômage pendant la Deuxième Guerre mondiale, on constate que le tableau est radicalement différent : comme le prédisaient Robert Bryce, Clifford Clark et W.A. MacIntosh, économistes canadiens quasi keynésiens, c'est grâce à des investissements généreux de l'État dans des programmes structurels, culturels, sociaux, etc. qu'on a réussi à maintenir une croissance économique à long terme. Ce n'est peut-être pas toujours le cas, mais pour les années 50, les théoriciens keynésiens avaient raison.

David Tough
Peterborough, ON



Notre « Zéro » national

J'ai bien aimé les articles de Jean Pellerin (Automne 1999) et de Hans-Jürgen Greif (Hiver 1999) qui confirment que Dollard des Ormeaux était loin d'être un héros. Voici un petit extrait qui montre que, déjà dans les années 1960, certains livres d'histoire rectifiaient la légende :

« En 1659, les canots de la traite, ayant emprunté la route de l'intérieur pour éviter les attaques iroquoises, n'avaient pas fait leur escale habituelle à Montréal. (...) Dans cette ambiance de marasme commercial et de manque à gagner, un jeune officier de la garnison, Dollard des Ormeaux, "garçon de cœur et de famille", conçut l'audacieux projet avec des compagnons, comme le déclare Jean Valets, l'un d'entre eux, de "courir sur les petites bandes iroquoises", descendant la rivière Outaouais au printemps afin de capturer le produit de



leurs chasses hivernales. Selon les mots d'un autre témoin, Pierre Radisson, il comptait les attaquer "à leur retour de leur territoire avec leurs castors, espérant les défaire et les détruire aisément, comme ils étaient privés des choses nécessaires", c'est-à-dire de leur poudre et balles épuisées au cours de l'hiver. La capture des castors iroquois promettait d'être une opération fort profitable. Quant aux risques de l'aventure, c'était monnaie courante dans ce poste frontière. Elle ne paraissait pas plus dangereuse que les escarmouches quasi-quotidiennes.

En faisant luire à leurs yeux la perspective d'enlever, à courte distance de Montréal, d'abondantes et riches fourrures se vendant au prix fort, Dollard recruta sans peine 16 compagnons de bon courage et d'esprit d'aventure. Pour les armer, il dut emprunter de Jean Aubuchon une somme d'argent, que, dit-il, par un billet du 15 avril 1660, "je lui promès de payer à mon retour". Cette promesse et cette certitude de son retour de la part de son chef lui-même, éliminent absolument l'idée, propagée par la légende, que Dollard et ses compagnons avaient formé l'héroïque dessein de se faire tuer pour le salut du pays dans une tentative d'arrêter l'armée d'invasion. »

Gustave Lanctôt
Histoire du Canada, des origines au régime royal, vol. 1 (5e édition), Librairie Beauchemin, 1967, pp. 303-304.

Et dire qu'au Québec, ce qu'on appelle partout au Canada « Victoria Day » (Jour de la reine Victoria), s'appelle encore « fête de Dollard »...

Pierre Desjardins
Montréal, QC

Gardons notre système électoral

Je ne suis pas d'accord avec les critiques de Jean-Pierre Derriennic du système électoral canadien (*Cité libre,* Automne 1999). J'estime que, loin d'être conflictuel, le débat public au Canada est très civilisé en comparaison des autres pays où règne la pluralité linguistique et ethnique. Bon nombre de ces pays sont déchirés par la violence et les conflits. En comparaison, le mouvement séparatiste au Québec est plutôt pacifique et démocratique.

Les pays qui ont adopté ce qu'on appelle « la représentation proportionnelle » font face à des problèmes insolubles. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, un parti maori, nationaliste et xénophobe, a pris une grande importance au sein du gouvernement car il a des chances de faire élire un grand nombre de ses représentants grâce à la représentation proportionnelle. Il est très facile pour un parti radical de mobiliser 10 % des votes et de devenir une force non

négligeable avec la représentation proportionnelle. Le même phénomène se produit en Australie où le chef d'un parti réactionnaire et raciste, Pauline Hanson, joue désormais un rôle important. Dans un système pluraliste, jamais ces gens-là ne pourraient exercer autant de pouvoir.

La représentation proportionnelle est tout à fait antidémocratique car elle donne souvent à des petits partis la balance du pouvoir et le contrôle de l'activité politique. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, le régionalisme doit être considéré comme une réalité voire une nécessité, pour que les régions puissent avoir leur mot à dire. N'importe quel pays ayant une minorité linguistique aussi importante que les francophones du Québec aurait à faire face à des revendications d'autonomie régionale sous une forme ou une autre. Ce qui apparaît comme une faiblesse du système pluraliste est en fait ce qui fait sa force.

Le professeur Derriennic affime que certaines distorsions sont « incontestablement nuisibles : le Parti réformiste, avec 19 % des votes, a 18 % des élus; le Parti conservateur, avec 16 % des votes, a 0,7 % des élus; le Bloc québécois, avec 14 % des votes, a 18 % des élus; et le NPD, avec 7 % des votes, a 3 % ». Je pense, au contraire, que ces distorsions sont heureuses puisque le système laisse ainsi une place au régionalisme. Sinon, une grande majorité des électeurs du Québec et de la Colombie-Britannique se sentiraient impuissants face au pouvoir. La beauté du système pluraliste vient du fait que, tout en tolérant la fragmentation régionale, il permet au Parti libéral de former un gouvernement majoritaire en recueillant la majorité des voix dans une province importante (l'Ontario) et dans d'autres régions du pays. Avec la représentation proportionnelle, le Parti libéral, qui ne détient que 41 % des voix, serait obligé de former une alliance électorale soit avec le Bloc québécois soit avec le NPD et de permettre à l'un ou à l'autre d'imposer ses politiques au gouvernement.

La représentation proportionnelle aboutit toujours à un gouvernement contrôlé par une minorité. Si nous l'adoptons, nous y perdrons beaucoup en stabilité et en diversité.

Mahmood Elahi
Ottawa, ON

Le Québec et la révolution américaine

Dans un article excellent, « Le Canada : une réussite commune » (*Cité libre*, Automne 1999), Jean Pellerin parle de l'Acte de Québec en disant que certains historiens le considèrent comme une cause de la révolution américaine. Ce n'est pas la seule, mais elle est importante. Les auteurs de la *Déclaration d'Indépendance* y font d'ailleurs allusion lorsqu'ils y dénoncent des « actes de prétendue législation ayant pour objet d'abolir dans une province voisine le système libéral des lois anglaises, (...) et de reculer ses limites, afin de faire à la fois de cette province un exemple et un instrument propre à introduire le même gouvernement absolu dans ces Colonies ». Ce qui provoqua la colère des colons, ce n'est pas tant l'annexion par la province de Québec de la vallée de l'Ohio, désormais interdite aux pionniers, que la reconnaissance des institutions françaises et la légitimation du catholicisme romain.

La *Déclaration* ne fait aucune mention du catholicisme, mais les colons américains étaient horrifiés. Depuis des générations, la Nouvelle-Angleterre puritaine considérait la Nouvelle-France catholique comme le suppôt de Satan. Au moment de la Révolution, seulement deux des 13 colonies, le Maryland et la Pennsylvanie, toléraient les catholiques auxquels, même dans ces deux colonies, on refusait l'émancipation. En 1775, les colons américains envahirent le Québec, espérant que les Français appuieraient leur révolution. L'évêque n'eut guère de mal à annoncer que les Français d'Amérique du Nord avaient davantage intérêt à se prévaloir de l'Acte de Québec plutôt que de se joindre à des révolutionnaires ouvertement hostiles au catholicisme.

Katherine L. Morrison
Toronto, ON

Le bien-être économique et le séparatisme

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le dossier « Croissance économique et bien-être », dans *Cité libre* (Hiver 2000), et je vous félicite pour la diversité des articles et la variété des opinions exprimées. Je suis toutefois surprise que, malgré de fréquentes allusions au déclin de notre économie



depuis 1976 environ, aucun des auteurs ne fasse un parallèle avec l'élection du Parti québécois. J'ai personnellement observé, dans l'exploitation de ma propre entreprise, l'existence d'un lien très direct entre les politiques appliquées au Québec et la volonté des Québécois d'investir dans la province.

En période de relative accalmie, nos ventes et nos prix augmentent. Par contre, lorsque le nationalisme/séparatisme montre sa tête hideuse, nombreux sont ceux qui veulent vendre et rares sont ceux qui veulent acheter. Si cela est vrai pour le marché des résidences secondaires, ça doit l'être encore plus pour le secteur des entreprises. Je ne reproche pas aux investisseurs de reculer devant les risques. Il faut cependant reconnaître que c'est là un facteur important du déclin économique général du Québec et du Canada depuis une génération. Espérons que le nouveau millénaire amènera les Canadiens à se ressaisir et à travailler tous ensemble, non seulement pour renforcer notre économie et l'unité nationale, mais aussi pour favoriser la paix dans le monde et la protection de l'environnement.

Sheila Eskenazi
Ste Agathe-des-Monts, QC

Brigitte Pellerin a tort

J'estime que l'article de Brigitte Pellerin, intitulé « Syndicalisme et liberté individuelle » (*Cité libre*, Hiver 2000) est sectaire et insultant et qu'il nuit à la crédibilité de votre publication. Rédigée avec soin, l'argumentation qui y est présentée donne au simple profane l'impression que l'auteure est parfaitement impartiale lorsqu'elle affirme que les syndicats sont mauvais et qu'ils bafouent les droits individuels, que le code du travail est inadéquat et qu'il existe peut-être d'autres solutions.

Elle affirme par exemple que « [l]e Code du travail, aussi bizarre que cela puisse paraître, ne dit pas un mot sur les horaires, les salaires et les conditions minimales d'emploi. Il est également silencieux sur tout ce qui touche à la santé et à la sécurité des travailleurs. Le Code du travail n'est pas une loi visant à protéger les intérêts des travailleurs... ». C'est tout à fait vrai, *mais* le Code du travail n'est pas fait pour ça : il *se limite* à réglementer les relations entre les syndicats et les employeurs. C'est la *Loi sur les normes d'emploi* qui régit les normes minimales, les heures et les conditions de travail et la rémunération, que les travailleurs soient syndiqués ou non; c'est la *Loi sur les accidents du travail* qui fixe les normes de santé et de sécurité au travail; et c'est la *Loi sur les droits de la personne* qui définit les paramètres de la discrimination, etc. Je croyais qu'une diplômée de la faculté de droit de l'Université Laval connaissait la portée de ces différents textes, mais je constate qu'elle préfère communiquer des idées fausses.

Comme le dit si bien Mme Pellerin, « [i]l serait temps de se préoccuper un peu plus des droits et libertés individuels des travailleurs et un peu moins des privilèges accordés aux organisations syndicales. Il serait grand temps de laisser les travailleurs libres de choisir, par et pour eux-mêmes, entre ce qui est dans leur intérêt propre et ce qui ne l'est pas. » Or, la syndicalisation existe parce qu'elle est nécessaire, parce qu'elle empêche l'exploitation des travailleurs et parce qu'elle permet d'améliorer les conditions de travail qui ne sont pas réglementées par d'autres textes. L'objectif de toute entreprise est de faire des profits dans l'intérêt des propriétaires et des actionnaires. Les employés font partie des frais généraux, au titre des dépenses de fonctionnement. Les employeurs qui offrent spontanément à leurs employés une formule d'intéressement aux profits, des avantages sociaux et un système de participation à la gestion n'ont rien à craindre des syndicats.

Terry Lefebvre
Chilliwack, C.-B.

La découverte

En fait, *Cité libre* n'a pas été une découverte mais plutôt « la » découverte du siècle, comme celle qu'ont faite les Européens en trouvant des habitants en Amérique ! J'ai déniché votre revue dans un magasin Chapters, et j'adore les débats qu'elle suscite, les points de vue opposés qu'elle présente et le fait qu'elle paraît en anglais. Je vous remercie aussi de nous offrir certains articles sur votre site Web (www.citelibre.com). Merci *beaucoup !*

Mike Wattie
Thunder Bay, ON



Une revue inhabituelle

Je suis né et j'ai grandi à Toronto; c'est donc avec beaucoup d'intérêt que je lis votre revue, notamment les débats qu'elle suscite sur la question du Québec et les articles sur les problèmes philosophiques sous-jacents, comme les différents types de nationalisme, le droit international et comment d'autres pays ont traité le même problème. J'apprécie surtout les articles qui examinent les questions en profondeur, contrairement aux autres magazines où les auteurs présentent des conclusions sans énoncer les arguments qui les sous-tendent. Bravo et bonne continuation !

Benjamin Sharma
Princeton, NJ

Un plaisir renouvelé

Au début des années 50, j'étais abonné à *Cité libre*. Adversaire de Duplessis, c'était l'unique revue qui avait ses coudées franches. C'est avec un plaisir renouvelé que j'ai retrouvé cette revue sur Internet, et je vais m'y abonner pour combler mes heures creuses de retraité qui aimait déjà les débats virils sur notre liberté qu'on ne finit plus de violer. La tyrannie et l'étroitesse d'esprit du gouvernement québécois nous amènent parfois à presque regretter celles du clergé des années de la grande noirceur.

Yves Giguère
Sillery, QC

L'indiscrétion de Statistique Canada

Se faisant le porte-parole de bon nombre de ses compatriotes, Naomi Lakritz dénonce dans le *Calgary Herald* l'intrusion croissante de Statistique Canada dans la vie privée des citoyens. Dans un article intitulé *"I am curious - Ottawa"* (*The Gazette*, 3 novembre 1999), elle décrit le dilemme auquel nous faisons face : comment nous acquitter de notre devoir civique de répondre honnêtement aux questions du recensement tout en protégeant le peu de vie privée qui nous reste ?

Mentir ? Il n'en est pas question. En bons Canadiens, nous remplissons scrupuleusement notre déclaration d'impôt sur le revenu, nous présentons des réclamations scrupuleusement exactes aux compagnies d'assurances, nous ne trichons jamais sur notre curriculum vitae et nous sommes toujours prêts à reconnaître l'infraction au code de la route dont un policier nous accuse. Le contraire ne serait pas canadien. Alors comment pourrions-nous donner des renseignements inexacts et trompeurs à une institution gouvernementale aussi vénérable que Statistique Canada, même au prix d'une intrusion dans notre vie privée ? Répondre ou ne pas répondre, voilà la question.

Je me souviens encore de ce que j'ai ressenti, lors du dernier recensement de 1996, lorsque j'ai ouvert la porte à une femme d'âge mûr, au visage avenant, qui tenait sous le bras une liasse d'enveloppes brunes des plus officielles. « Félicitations !, s'exclama-t-elle avec un sourire engageant, vous faites partie des 20 % de Canadiens qui ont été sélectionnés pour remplir le questionnaire au complet ». Je me suis senti tout à coup fier et important, appartenant à une catégorie spéciale. Si quelqu'un de haut placé, peut-être le premier ministre en personne, m'avait placé au-dessus des 80 % de Canadiens ordinaires, j'allais enfin pouvoir commencer mon ascension sociopolitique. Quand on a fait partie des 20 % de Canadiens dignes d'être consultés lors d'un recensement national, l'univers s'offre à vous ! C'est vrai, ça m'a un peu grisé, mais je dois dire qu'avec ses 80 questions, qui étaient tellement personnelles que si mon propre frère me les avait posées, je l'aurais envoyé balader, le questionnaire de 32 pages a tôt fait de me ramener à la réalité. Celui qui posait les questions, ce n'était plus mon petit frère, mais bien le Grand Frère annoncé par George Orwell, et à lui, j'avais intérêt à répondre !

Certaines questions étaient purement bureaucratiques, d'autres, complètement idiotes, d'autres encore, vraiment inquiétantes. Par exemple, la question no 19, sur les origines raciales : « La personne est-elle de race blanche, chinoise, sud-asiatique, noire, arabe, philippine, sud-est asiatique, sud-américaine, japonaise, coréenne ou autre ? » Sachant qu'une réponse incomplète me rendait passible d'une amende de 500 dollars, je me suis efforcé d'être rigoureusement précis, ce qui n'a fait qu'ajouter à ma confusion. D'accord, je suis Blanc, mais pas uniformément blanc sur tout le corps : mon visage est un peu rougeaud, mes bras sont brun clair, avec de jolies petites taches bleuâtres dues à l'âge, alors que dans d'autres parties de mon anatomie, ma peau est d'une blancheur aussi laiteuse que les fesses d'un bébé caucasien. Pour être sûr, je répondis donc : « blanc, mais pas partout. » À eux de tirer leurs conclusions…

La question no17 me rendit tout aussi perplexe : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de la personne appartenaient-ils ? » (Suivait une liste de 26 groupes ethniques, y compris les Micmacs). Mais comment puis-je savoir ce que mes ancêtres ont fait depuis à peu près 4 000 ans ? Ils ont vécu au pays de Canaan, en Égypte, en Afrique, en Europe de l'Ouest et de l'Est, à peu près partout. Certains ont-ils batifolé avec des membres appartenant à d'autres groupes ethniques, privant ainsi leurs descendants du label *pure laine ?* C'était fort probable. Mais avec qui ? Comme je l'ignore, j'ai inscrit : ancêtres

hébreux et peut-être micmacs. Encore une fois, ils se débrouilleront avec ça...

Dans la catégorie des questions idiotes, la no 30 n'était pas mal : « Combien d'heures la personne a-t-elle consacré, la semaine dernière, à la préparation des repas, à la lessive, à des tâches ménagères, à du magasinage et à l'entretien de la pelouse ? » J'ai écrit « Soixante heures », mais ma femme a écrit par-dessus : « Pas une seule minute ». À la question no 11, on voulait savoir, sans demander le sexe du répondant, « Quelle langue la personne parle-t-elle le plus souvent à la maison ? » En fait, pour ce qui est des maris, quelle que soit leur langue, ils ne parlent pas beaucoup – ils écoutent, tout le monde sait ça ! À la question H8[D] on ne pouvait répondre sans en poser une autre : « Si vous décidiez de vendre votre maison, combien pensez-vous pouvoir en tirer ? » Réponse : « Tout dépend si le premier ministre Bouchard déclenche bientôt un autre référendum sur la sécession et s'il restera encore beaucoup de gens à Montréal après. » Le gouvernement voulait également connaître le nombre de pièces de ma maison, et aussi le nombre de chambres (Pierre Trudeau, pourquoi êtes-vous parti quand on a tant besoin de vous ?); il voulait savoir qui payait le loyer, l'hypothèque, l'électricité, les taxes foncières, etc., et connaître toutes les sources de revenu du ménage... ne vous faites pas de souci, le questionnaire est confidentiel et les agents du fisc auront beau insister, on ne leur dira rien.

Même si ce questionnaire était d'une complexité telle qu'on a jugé que 80 % de Canadiens n'avaient pas les ressources intellectuelles suffisantes pour le remplir, votre humble serviteur, qui a eu l'honneur de compter parmi les 20 % d'heureux destinataires, estime qu'il n'est pas complet et qu'on devrait y ajouter quelques catégories. Par exemple, au nom de l'exactitude scientifique/religieuse et afin de ménager les esprits sensibles à la rectitude politique, il faudrait ajouter des catégories sur les origines raciales aux dix qui figurent dans le questionnaire de 1996 : par exemple, Chimpanzé, Singe et Bozo, pour les adeptes de l'évolutionnisme; Argile, Poussière et autres minéraux, pour les adeptes du créationnisme. Des femmes voudront peut-être attribuer leur origine raciale à une côte d'Adam, alors que d'autres, plus libérées, voudront l'attribuer à Ève, la première à faire don d'une côte. Et comme il faut aussi tenir compte des moments de faiblesse que peuvent avoir un homme et une femme, je propose d'ajouter plombiers, facteurs et représentants de commerce à la catégorie des origines raciales. Ainsi, quelqu'un pourrait légitimement revendiquer comme origine Europe de l'Est/Postes Canada.

Personnellement, je crois que la définition « humain d'origine douteuse » conviendrait à la plupart des homo sapiens. Même aux Canadiens.

Ed Binder
Montréal, QC

La démocratie, ça se respecte

Le 13 décembre dernier, j'écrivais au premier ministre Lucien Bouchard concernant sa réaction à l'avant-projet de loi du gouvernement fédéral en regard d'un éventuel référendum sur l'indépendance du Québec. Le 31 janvier 2000, j'ai reçu une réponse de l'attaché politique du premier ministre, M. Michel-Bastien Boudrias, et j'ai apprécié qu'on se soit donné la peine de répondre à une citoyenne non indépendantiste. Ceci dit, je me suis empressée de répondre à quelques-unes de ses affirmations que je reprendrai ici.

Il affirme que le projet d'Ottawa « limite les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec ». Si les Québécois désirent faire du Québec un pays indépendant, je ne vois pas comment une question claire pourrait les en empêcher. Il n'y a rien non plus dans le projet d'Ottawa qui indique que le « gouvernement fédéral cherche à se soustraire à l'obligation de négocier » si les Québécois se prononcent massivement en faveur de la souveraineté. De plus, il ne s'agit pas de « censurer la question », mais bien de veiller à ce qu'elle soit bien comprise de tous les Québécois, même ceux d'entre nous qui sont moins instruits ou qui sont prêts à croire toutes les astuces et les sous-entendus qui pourraient faire partie de la question.

Pour ce qui est du « principe de l'égalité des votes », je vous rappellerai que deux fois, en 1980 et en 1995, les Québécois se sont prononcés contre l'indépendance. Ces

votes fédéralistes n'ont-ils pas autant de valeur que ceux des indépendantistes ? D'ailleurs, l'attente des conditions gagnantes n'est-elle pas une preuve flagrante que le retrait du Québec de la fédération canadienne n'est pas le désir de la majorité des Québécois ?

Et pour paraphraser les mots de la publicité du gouvernement québécois : jusqu'où les péquistes iront-ils pour briser l'harmonie ?

Thérèse Viau
Ville Mont-Royal, QC

Bravo au *National Post* !

Cet automne, le *National Post* célébrait son premier anniversaire. Avec grand succès. Après une seule année, le *Post* talonne déjà *The Globe & Mail*, et ce dernier a fort à faire pour s'adapter à cette nouvelle situation. À tel point que le *Globe* n'a pas eu d'autre choix que d'emboîter le pas et d'offrir de plus en plus fréquemment, à la Une, des images séduisantes. Ce serait cependant une grave erreur d'attribuer le succès du *National Post* à ce seul élément. En fait, celui-ci tient à deux facteurs principaux que les autres quotidiens ont très largement négligés depuis déjà bon nombre d'années : le simple plaisir de lire, et les articles étoffés de portraits historiques. Bref, un bon complément d'information relatif aux tendances du moment ou du passé, et non à la stricte actualité quotidienne.

Rien de plus ennuyeux en effet que la sempiternelle question politique ou l'analyse minutieuse du tout dernier sondage. Plus souvent qu'autrement, on se retrouve alors soit avec le commentateur du journal X répondant au commentateur du journal Y, ou encore devant quatre professeurs d'université se parlant entre eux, le tout dans le cadre d'un soi-disant débat « grand public ». Et ensuite on se demande pourquoi le public déserte de plus en plus la lecture des journaux ! Non pas que le bulletin télévisé soit mieux, loin de là…

On dit souvent que c'est en connaissant son histoire que l'on est à même de mieux comprendre son présent. Or, quelle place accorde-t-on aujourd'hui à l'apprentissage de l'histoire ? La place d'une formule creuse et d'un vœu pieux à usage ponctuel dans les médias écrits d'une part, une ou deux questions factuelles lors d'un jeu télévisé d'autre part. Le *Post* a de ce point de vue un mérite certain. Récemment encore, je pouvais y lire une analyse des écrits de Gore Vidal, un portrait du personnage légendaire du football de la National Football League, Vince Lombardi, un portrait du peintre Ladislav Guderna, ainsi que les grandes lignes de l'histoire de la révolution sexuelle selon *Playboy*. Bref, un rappel – combien rafraîchissant ! – que l'histoire, ce n'est pas seulement des briques ennuyeuses qu'on oublie sur des tablettes poussiéreuses. Gênant pour les autres, quand on considère que le journal n'est apparu qu'en 1998…

Il y a plusieurs années, nombre de milieux de gauche ont tourné le dos à la culture. Picasso ? Trop sexiste, il avait des maîtresses. Francis Bacon ? Pas assez politiquement correct. Hugh Hefner ? On n'en parle même pas. Résultat ? Les portraits de grands penseurs, philosophes, artistes, politiciens, ou personnalités religieuses sont esquissés dans le *National Post* et les citations de Camus, Cioran, Warhol ou St-Augustin se retrouvent, elles, dans *Forbes Magazine*. Et les magazines ou journaux dits de gauche pendant ce temps ? Ils se demandent si on doit écrire une *woman* ou une *womyn*, ils pratiquent l'infantilisme ou l'anticapitalisme primaire, et ils se vautrent dans le lieu commun : « Il faut apprendre à communiquer entre les hommes et les femmes, l'école doit apprendre aux jeunes à refuser la violence, l'école doit combattre les stéréotypes et les mythes. Il faut préparer nos jeunes aux défis de l'avenir »…

Aujourd'hui, ce sont les journaux dits de droite qui informent et qui sont agréables à lire. Quant aux publications dites de gauche, elles sont encore trop souvent truffées de jargon, ennuyeuses comme un jour de pluie, et superbes d'isolement narcissique. Comment en est-on arrivé là ? Une chose est sûre : tout espoir n'est pas perdu. Le site Internet « Salon » par exemple (www.salon.com) fait à gauche ce que le *Post* fait à droite. Et dans les deux cas, c'est le lecteur et la qualité du débat public qui y gagnent.

Yvan Petitclerc
Montréal, QC

Le bon et le mauvais Québécois !

Y a-t-il un bon et un mauvais Québécois ? Cela ne vous fait-il pas penser à certains films ? Mais je vous informe que la réalité dépasse souvent la fiction...

Le bon Québécois est nécessairement et obligatoirement séparatiste. Lui seul a le monopole du vrai nationalisme pur, pur, pur. Lui seul *comprend* le peuple, s'abstient de critiquer le « modèle québécois » et approuve les coupures sauvages dans la santé et l'éducation. Lui seul aime le Québec et se préoccupe de la langue en créant un commando de surveillance de l'affichage bilingue et de la publicité. Lui seul est habilité pour dénoncer les injustices, les abus, les inégalités du « méchant fédéral » et décider ce qui est bon pour le peuple. Lui seul enfin possède la vérité pleine et entière sur notre avenir, les autres ne comprenant rien de rien.

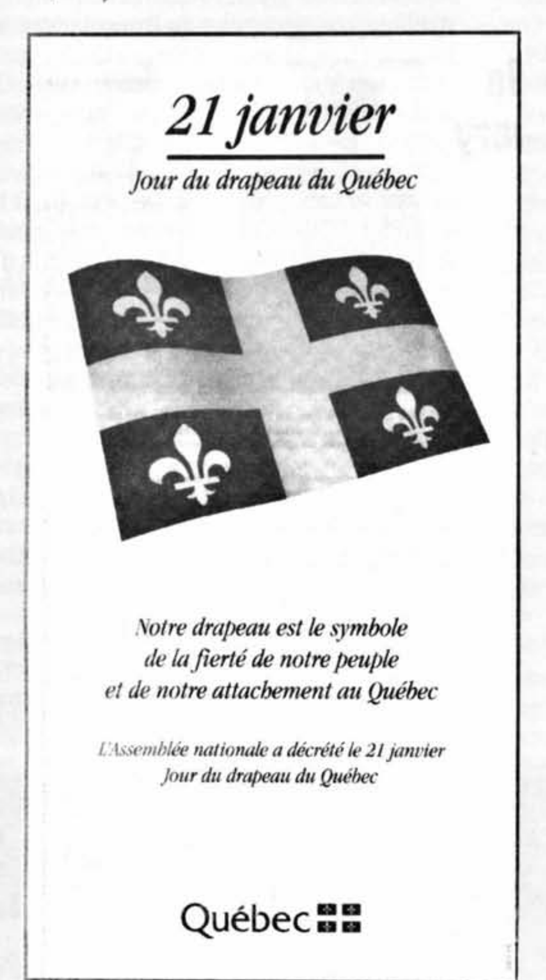
Le mauvais Québécois est celui qui ne partage pas la même conception du nationalisme. C'est le traître qui veut rester dans le Canada et préfère le système fédéral à la sécession injustifiée et problématique. C'est celui qui émet des réserves sur le « modèle québécois » et se permet même de le critiquer. C'est celui qui déplore les coupures drastiques dans la santé et l'éducation, et qui réclame un meilleur enseignement du français écrit et parlé en y attachant une importance primordiale. Le mauvais Québécois est aussi celui qui refuse un bouc émissaire pour excuser toutes les erreurs, maladresses et manques de vision du gouvernement provincial. De plus, s'il a le malheur d'être néo-Québécois, cela ajoute encore plus à l'infamie, à la traîtrise. Il n'est pas des « nôtres » comme disent les « pure-laine »... Alors pourquoi lui avoir accordé si rapidement, et en si grand nombre, la nationalité canadienne, et par ricochet le droit de vote, lors du dernier référendum ? C'est du vol qualifié !...

Eh bien voilà ! Vous n'avez qu'à vous ranger dans l'un ou l'autre des camps. Les *peut-être*, les *si*, les *je vais y penser* ne sont pas permis dans le Québec libre. Branchez-vous, sinon, nous les bons Québécois, on fera le nécessaire...

Marie-France Legault
Québec, QC

Lettres en anglais traduites par
Monique Perrin d'Arloz

Flash



Sous la pression du député nationaliste René Chaloult et de Lionel Groulx, le fleurdelisé est précipitamment hissé sur le Parlement de Québec, le 21 janvier 1948. Pénétré des valeurs de la « France éternelle », partisan inconditionnel de l'État français du maréchal Pétain et admirateur des dictatures portugaise et espagnole jusqu'à sa mort en 1967, le chanoine Groulx n'avait certes pas choisi cette date au hasard. Jour anniversaire du « martyre » du roi Louis XVI en 1793, le 21 janvier est depuis plus de deux siècles une journée très particulière en France. Célébré par le régime de Vichy, point de ralliement d'une partie de l'extrême droite, des monarchistes, intégristes catholiques et autres nostalgiques d'un ordre divin, c'est le jour entre tous de la fleur de lys et de la messe en latin. On se recueille et l'on prie, histoire de racheter les « péchés mortels » commis par la république et d'exorciser les démons – pourtant bien assoupis – de la Révolution de 1789. À Paris, dans les églises Saint-Nicolas-du-Chardonnet ou Saint-François-Xavier, par exemple, c'est l'occasion idéale d'admirer quelques beaux spécimens de crânes rasés et de découvrir un intéressant condensé de bêtise, de racisme et de xénophobie.

Le 21 janvier a été depuis peu décrété « Jour du drapeau du Québec » par l'Assemblée nationale...



La solidarité sociale au rancart ?

VICTOR BLANC
Un système de santé à deux vitesses ?

ANDRÉ-PIERRE CONTANDRIOPOULOS
ET ROSARIO RODRIGUEZ
Mythes et réalité dans le système de soins

ANN GOLDEN
Toronto à la croisée des chemins

BRUNO ROY
Le scandale des Orphelins de Duplessis

GILLES JULIEN
Les enfants d'abord !

MARC BELLEMARE
Au Québec, l'État protège les chauffards !



Un système de santé à deux vitesses ?

VICTOR BLANC

Je crois que la qualité de la santé publique de n'importe quel pays est en rapport avec la qualité morale et civique de ses citoyens. Comme le dit si bien le Dr. Margaret Somerville, directrice et fondatrice du Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill, « ce que nous sommes prêts à faire et, surtout, à ne pas faire les uns pour les autres en cas de maladie et de besoin en dit long sur nous, sur nos valeurs fondamentales et sur les *valeurs* que nous voulons transmettre aux générations à venir ».[1] En fait, les principes qui légitiment notre système d'assurance-maladie sont des valeurs universelles qui transcendent les allégeances politiques. S'il est vrai que le système de santé canadien est né en Saskatchewan, grâce à des socio-démocrates comme Thomas Douglas et Woodrow Lloyd, il n'est pas moins vrai que ce système n'aurait jamais atteint le statut de programme national s'il n'avait pas été adopté par des libéraux comme Mackenzie King et Lester B. Pearson ou par des conservateurs comme John Diefenbaker.

Comme le démontre Linda McQuaig dans *The Cult of Impotence* (1998), la politique économique du gouvernement Chrétien ou de son ministre des Finances, Paul Martin, n'est ni plus *à gauche*, ni moins *à droite*, que celle du gouvernement Mulroney. Cette triste constatation est tellement évidente que même le conservateur *Maclean's* (Peter Newman, 8 novembre 1999) a déploré que le gouvernement Chrétien ait contribué au démantèlement de services sociaux qui sont des symboles de démocratie, de mise en commun, de solidarité et de compassion pour tous les Canadiens.

Dans une œuvre collective intitulée *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion* (1998), les journalistes québécois Louise Boivin et Mark Fortier accusent nos classes gouvernantes (tant fédérale que provinciales) d'avoir effectué des coupures budgétaires beaucoup trop importantes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, d'avoir contribué à l'aggravation du chômage de même qu'à la prolifération d'emplois précaires ou mal payés et, pis encore, d'avoir dévalorisé l'idée de solidarité sociale en utilisant toutes sortes de discriminations contre les pauvres et les chômeurs. Pour sa part, Barbara Murphy, conseillère sociale à Ottawa, dans un petit livre intitulé *The Ugly Canadian : The Rise and Fall of a Caring Society* (1999), n'hésite pas à dire que nous sommes tous plus ou moins responsables de « jouer aux durs » et de rester silencieux face à ceux qui attribuent la responsabilité du chômage aux chômeurs, le vieillissement de la population aux personnes âgées et l'augmentation des dépenses des services de santé aux malades...

Au dernier congrès des jeunes libéraux du Québec (août 1999), le chef du PLQ, Jean Charest, a désapprouvé une proposition favorable à un régime de santé publique à deux vitesses. Mais deux mois plus tard, à Saint-Georges-de-Beauce, la Commission jeunesse du Conseil général du PLQ revint à la charge et réussit à faire adopter une motion suggérant que les salles d'opération des hôpitaux du Québec soient utilisées hors des heures normales (les nuits des jours ouvrables et les fins de semaine) dans le but d'opérer les nantis qui voudraient se payer le privilège de court-circuiter les listes

[1] Margaret A. Somerville (Édit.) - *Ça urge ! - Le système de santé canadien a-t-il un avenir ?* - Éditions Fides, Saint-Laurent, Québec, 1999; Traduction de *Do We Care ? - Reviewing Canada's Commitment to Health* - McGill-Queen's University Press, Montreal, 1999.

d'attente en chirurgie. La morale (ou l'immoralité) de cette histoire m'amène à la question suivante : comment des gens qui se croient démocrates peuvent-ils opter pour un système de santé public non seulement *à deux vitesses* mais *à deux poids, deux mesures ?*

Préoccupé par cette question, je tenterai d'expliquer pourquoi je suis favorable à la conservation du régime universel d'assurance-maladie et, partant, tout à fait contre la légitimation d'un système de santé hybride ou mixte (d'un « partenariat public-privé ») à plusieurs paliers ou à différentes vitesses. J'essaierai d'expliciter pourquoi je préfère un régime dont la *régulation*, le *financement* et la *prestation* des services relèvent de la responsabilité de l'État. Je défendrai un système qui respecte les cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*, à savoir : l'*universalité*, l'*accessibilité*, l'*intégralité*, la *transférabilité* et la *gestion publique* des soins de santé.

L'histoire sans mémoire et vice versa

Aucune génération ne s'accomplit pleinement si elle ne sait transmettre ses valeurs aux générations suivantes. Ceci dit, j'aimerais que nos jeunes comprennent quelle fut, et quelle est encore, la raison d'être du régime d'assurance-maladie du Canada. Comme je l'ai mentionné antérieurement (*Cité libre*, Printemps 1999), ce fut Thomas Douglas, premier ministre social-démocrate de la Saskatchewan, qui instaura le premier régime provincial d'assurance-hospitalisation (1947), de même que le premier système provincial d'assurance-maladie (1962), créant ainsi le modèle et la dynamique indispensables à l'édification d'un régime universel d'assurance-maladie pour tout le Canada (1972).

Quand il était jeune, Thomas Douglas a failli perdre une jambe, sinon mourir, à cause d'une ostéomyélite. Ses parents étant pauvres, il a eu la chance de trouver un chirurgien compétent et généreux qui l'a soigné gratuitement. Cette longue et douloureuse expérience, incluant une série de curetages osseux, l'a marqué profondément. Il a compris qu'à cette époque (les années 1920 et 1930), des pauvres, particulièrement des enfants, mouraient souvent sans assistance médicale. Il a compris que des familles entières se trouvaient dans la misère, après avoir perdu la maison ou la ferme familiale, pour payer les frais d'un traitement médico-chirurgical un peu trop onéreux. Il a conclu que, dans un pays civilisé, réellement démocratique, l'assistance médico-chirurgicale doit être un droit qui ne relève ni de la charité, ni du statut socio-économique de celui ou celle qui a le malheur d'être malade.

J'aimerais que nos jeunes comprennent que la plupart des histoires racontées par les experts favorables à la privatisation des services de santé ne sont aucunement en concordance avec la *mémoire* de ceux qui ont connu les hôpitaux canadiens d'avant la mise en marche de l'assurance-maladie. Ayant travaillé dans un grand hôpital universitaire de Montréal, je me souviens que l'assistance médicale des années 60 n'était nullement supérieure à l'assurance-maladie. Je me souviens qu'en 1967-68 les patients de « mon hôpital » étaient « rangés » en trois classes bien distinctes. Les *patients privés* occupaient les chambres individuelles situées aux étages supérieurs, les *patients semi-privés* étaient hébergés dans les chambres à deux ou trois lits, aux étages intermédiaires, et les *cas de salle*, les pauvres et les indigents, étaient rassemblés dans d'énormes salles de 10 à 12 lits, au rez-de-chaussée et au sous-sol. Souvent très malades, atteints de maladies devenues chroniques par manque de traitement adéquat, les *cas de salle* étaient de véritables casse-tête médico-chirurgicaux et, par conséquent, des « cas » académiquement ou scientifiquement « intéressants ». En pratique, les *patients privés* n'étaient « dérangés » que par des résidents 4 qui fonctionnaient comme assistants des patrons de médecine ou de chirurgie, les patients *semi-privés* pouvaient être « importunés » (étudiés) par des résidents 2, 3 et 4, alors que les *cas de salle*, eux, étaient les « mannequins » désignés à l'enseignement pratique de tout le monde y compris des plus jeunes étudiants de médecine et de soins infirmiers. Je ne veux pas dire que les *cas de salle* étaient mal soignés. Ils occupaient simplement « les plus bas étages » d'une médecine à des niveaux (vitesses, dignités et égards) différents.

Arguments pour et contre la privatisation des services de santé

Que ce soit à propos de santé publique, d'économie ou de manipulation de l'information, des auteurs aussi divers que François Patenaude et Gino Lambert (*À qui profite le démantèlement de l'État ?*, 1998), Linda McQuaig (*op. cit.*) ou David Taras (*Power & Betrayal in the Canadian Media*, Toronto, 1999), soulignent que la *droite antisociale*, au Canada, dispose d'une vaste infrastructure très solide contrôlant des médias. Néanmoins, nous vivons dans un pays démocratique où les citoyens ont tout de même des rôles à jouer et où l'argent n'est pas encore capable d'acheter n'importe qui, n'importe quand, n'importe comment. Ceci dit, nous pouvons contrecarrer la désinformation à condition que nous sachions comment répliquer aux *arguments* le plus souvent invoqués par ceux et celles qui cherchent à « privatiser » (parasiter) le système d'assurance-maladie du Canada. C'est ce que je tenterai de faire maintenant.

Argument I – Nous n'avons pas les moyens de nous payer l'assurance-maladie.

Réplique I – D'une part, comme le dit John Ralston Saul[2], le régime de santé canadien soigne les gens pour 20 % de moins que ce qu'Emmet Hall (1964) avait estimé que l'on dépenserait aujourd'hui. D'autre part, le mythe selon lequel le Canada fait des dépenses exorbitantes dans son régime d'assurance-maladie vient du fait qu'en 1993, ces dépenses représentaient 10,2 % du PIB (Produit intérieur brut) canadien, ce qui plaçait le Canada au deuxième rang des pays les plus « dépensiers » de l'OCDE, après les États-Unis (14,1 % du PIB) et loin devant le Japon (6,6 %). Or, comme le note le Dr Raisa Deber[3], en 1994, les dépenses exprimées non pas en *pourcentage du PIB* mais en *dollars US par habitant* montrent un scénario complètement différent : les États-Unis sont toujours premiers avec 3 628 $ US par habitant, mais le Japon devient troisième (2 614 $ US par habitant) et le Canada passe de la deuxième à la quatorzième position (1 824 $ US par habitant) parmi les 29 pays de l'OCDE. En somme, le Canada a les moyens de se payer son régime d'assurance-maladie, particulièrement si celui-ci est géré par des gouvernements responsables et compétents.

Argument II – Les dépenses pour la santé sont devenues incontrôlables. Les patients, les médecins et les syndicats sont les principaux responsables de l'augmentation de ces dépenses.

Réplique II – L'adjectif « incontrôlables » n'a plus ou moins de sens qu'en microéconomie, c'est-à-dire quand on peut raisonner en termes de *demande*, d'*offre* et de *prix*. Or, comme le souligne le Dr Raisa Deber, les prix des soins de santé ne sont pas en rapport avec une *demande* obéissant aux « lois du marché », ils sont plutôt reliés à des *besoins* extrêmement complexes et, partant, difficiles à « contrôler ». Quant à la deuxième phrase de l'argument II, je n'ai jamais trouvé une seule preuve comme quoi les patients, les médecins et les syndicats sont les principaux responsables des augmentations des dépenses pour la santé. Dans le livre de Walter Stewar (*Dismantling the State*, 1998), il y a un excellent tableau qui nous permet de conclure ce qui suit. Entre 1975 et 1995, les dépenses dues aux médicaments sont montées de 8,8 % à 14,2 % des dépenses totales pour la santé, alors que les dépenses des hôpitaux ont baissé de 44,9 % à 35 % et que les salaires des médecins sont passés de 15 % à 14,5 % des dépenses totales pour la santé. Entre 1975 et 1995, les dépenses totales pour la santé ont grimpé de 606 %. Entre-temps, les trois grands responsables de cette augmentation ont été le coût des médicaments (984 %), les salaires « d'autres professionnels » y compris des gestionnaires et des technocrates de la santé (716 %), et les dépenses « d'autres institutions » (645 %)... Dans le *Rapport du comité d'experts sur l'assurance médicaments* dirigé par Claude Castonguay (Québec, 1996), on peut lire que le prix des médicaments brevetés au Canada,

[2] John Ralston Saul, « La santé et les soins à la fin du XX[e] siècle : des symptômes inquiétants », *Ça urge !, op. cit.*

[3] Raisa Deber, « Les bons et les mauvais usages de l'économie », *Ça urge !, op. cit.*



Un système de santé à deux vitesses n'est pas la bonne solution.

en 1993, était supérieur aux prix internationaux médians dans une proportion de 55 %. En plus, Paul Saba, Président de la Coalition des médecins pour la justice sociale, révèle qu'il y a une dizaine de médicaments, parmi les plus utilisés, dont les prix sont 11 % plus chers au Canada qu'au Mexique, alors que ces deux pays sont membres de l'ALENA ! (*Le Devoir*, 21 novembre 1999). Finalement, le Québec perd quelque 400 millions $ par année parce que les prix des médicaments y sont excessivement élevés, parce que le gouvernement péquiste permet qu'il y ait des médicaments brevetés pendant 22 ans, parce que le nombre de médicaments prescrits par patient est généralement trop élevé et parce que le recours aux médicaments les plus chers – pas nécessairement les meilleurs pour chaque patient – est encore chose courante.

Argument III – Il faut privatiser certains secteurs du système d'assurance-maladie pour en diminuer les dépenses, pour désengorger les listes d'attente et pour créer un climat de saine concurrence.

Réplique III – Nous venons de voir, à propos des médicaments, comment le *secteur privé* « diminue » les dépenses de notre système de santé publique !... Si l'argument III était vrai, les États-Unis auraient le meilleur système de santé au monde puisque plus de la moitié (53,6 %) de leurs dépenses totales pour la santé relève du secteur privé. D'après François Patenaude et Gino Lambert (*op. cit.*), l'échec de la réforme de la santé proposée par Bill et Hillary Clinton, au début de la décennie 90, fut largement dû à l'opposition des compagnies d'assurances américaines qui craignaient de perdre la manne qui leur donne presque le tiers de ce que l'ensemble des Américains déboursent pour leurs soins médicaux.

En 1994, le système de santé américain a coûté 3 628 $ US par habitant, c'est-à-dire presque deux fois plus que le système de santé canadien (1 824 $ US). En 1996, les États-Unis ont connu un taux de mortalité globale de 8,8 (par 1000 habitants), alors que celui du Canada était de 7,2 (*Britannica Book of the Year*, 1999). Comment peut-on donc affirmer que le secteur privé est moins coûteux et plus efficace que le secteur public ?... Au bout du compte, faut-il oublier que 40 millions d'Américains, dont 11 millions d'enfants, n'ont aucune couverture

médicale ? Faut-il ignorer les pratiques douteuses des HMO (Health Maintenance Organisations) américains comme l'« écrémage » (sélection/discrimination) des patients, les menaces contre les administrateurs d'hôpitaux qui ne réalisent pas des « profits adéquats » (près de 20 %) et les pressions exercées sur les médecins pour qu'ils omettent l'*offre* des traitements les plus coûteux (François Patenaude et Gino Lambert, *op. cit.*) ? Faut-il oublier qu'au Canada, comme partout ailleurs, la *privatisation* de n'importe quel service médical a toujours amené une hausse des coûts de ce service et, par conséquent, une diminution de son accessibilité ? Faut-il croire que n'importe quel Canadien est capable de se payer une excision de cataracte à raison de 2 400 $ par œil ? ou un examen de résonance magnétique à partir de 525 $? ou dix séances de physiothérapie à 40 $ l'une ?... Et que veut-on dire par « saine concurrence » ? Qu'il faut concurrencer les compagnies d'assurances américaines et faire en sorte que plus de 15 % de la population canadienne n'ait aucune assistance médicale ?...

Argument IV – La majorité des Canadiens, particulièrement au Québec, sont prêts à accepter une privatisation partielle du régime d'assurance-maladie.

Réplique IV – Effectivement, Alain Dubuc (*La Presse*, 10 octobre 1998) a invoqué les résultats d'un sondage qui montrerait que 74 % des Québécois accepteraient que l'on fasse appel au secteur privé (*si* ses coûts étaient réellement moindres !). L'économiste Jean-Luc Migué (*La Presse*, 14 septembre 1999) a fait référence à un sondage du *National Post* indiquant que 41 % des Canadiens seraient prêts à accepter un système parallèle d'assurance-maladie... Cependant, le 15 novembre 1999, *La Presse* publiait les résultats d'un autre sondage réalisé par la firme torontoise Pollara qui trouvait que 75 % des Canadiens (78 % des Québécois) *voudraient* que tous les Canadiens aient accès à des soins de qualité au moment opportun. En plus, 73 % des Canadiens (67 % des Québécois) *voudraient* que leurs gouvernements dépensent davantage dans le secteur de la santé. J'en conclus que, jusqu'à preuve du contraire, les Canadiens n'envisageraient la possibilité d'un « partenariat public-privé » que *si* (et seulement *si* !) cette hypothèse était la meilleure (sinon l'unique) solution possible !

Argument V – Nos gouvernements ne pourront jamais atteindre l'efficience ou la capacité d'innovation technologique du secteur privé.

Réplique V – Nous avons vu (réplique III) que la « supériorité intrinsèque » des systèmes de santé privés manque de fondement. Au bout du compte, personne n'a démontré que le secteur privé est susceptible « d'améliorer, de renforcer ou d'oxygéner » le secteur public. Bien au contraire. L'expérience nous montre que la mise en œuvre d'un service privé n'est vraiment réussie qu'après l'érosion du service public correspondant. De plus, la mise en pratique d'un régime à financement mixte s'accompagne toujours d'une augmentation des coûts des services privatisés. Voici un exemple : en 1998, au Québec, l'excision de cataractes bilatérales coûtait quelque 4800 $ en clinique privée et 1500 $ en milieu hospitalier. Si l'on admet que les résultats du secteur privé sont à peu près identiques à ceux du secteur public, on peut conclure que pour cet exemple, le *rapport qualité/prix* est trois fois meilleur en milieu hospitalier (public) que dans une clinique privée.

Argument VI – Il nous faudrait suivre l'exemple des pays de l'Europe.

Réplique VI – Le problème est de savoir : quelle Europe ?... Faute de réponse, je suggère à nos amis, les jeunes Libéraux du Québec, de choisir l'Europe du Nord. En termes de justice sociale et de qualité des services de santé, il y a longtemps que les pays nordiques détiennent les meilleures statistiques mondiales. Cherchez, par exemple, *les plus bas taux de mortalité infantile jusqu'à l'âge de 12 mois* et vous trouverez ceux de l'Islande (3,7 décès par 1000 nouveaux-nés vivants), de la Finlande (3,9), de la Norvège et de la Suède (4). La France en est à 4,8, le Royaume-Uni à 6,1, les États-Unis à 7,8 et le Canada à 6 (OCDE, 1996). Cherchez *les trois plus bas taux de mortalité maternelle* et vous trouverez ceux de la Norvège (6 décès par 100 000 nouveaux-nés vivants), du Canada (6) et de la Suède (7). La France en est à 15,

le Royaume-Uni à 9 et les États-Unis à 12 (OMS, 1996). Essayez de savoir quels sont les trois pays qui possèdent *les moindres pourcentages de privatisation* des services de santé et vous trouverez le Royaume-Uni (15,4 %), l'Islande (16,2 %) et le Danemark (16,2 %). La France en est à 25,8 %, les États-Unis à 53,6 % et le Canada à 30,2 % (OCDE, 1997). Finalement, si vous cherchez les quatre pays du monde qui ont obtenu *les meilleurs indices de transparence* de Transparency International et de l'Université de Göttingen pour l'année 1999, vous trouverez, par ordre décroissant, le Danemark (10), la Finlande (9,8), la Suède (9,4) et l'Islande (9,2). Le Canada les accompagne avec un très honorable 9,2, alors que la France (6,6), le Royaume-Uni (8,6) et les États-Unis (7,5) se trouvent tous derrière les pays nordiques (www.gwdg.de/~uwvw/).

Ces données apparemment disparates nous permettent de saisir ce que les rhéteurs de la privatisation passent sous silence, à savoir : premièrement, les pays qui défendent l'universalité des soins de santé et l'équité sociale sont exactement ceux qui possèdent les plus bas taux de mortalité infantile et maternelle, les plus bas pourcentages de privatisation des services de santé et les plus hauts indices de transparence dans les affaires ; deuxièmement, d'une manière générale, on peut dire que plus il y a d'éthique dans les affaires, moins il y a d'affairisme dans la santé publique !...

En terminant, j'aimerais rappeler à nos amis de la Commission jeunesse du Conseil général du PLQ que les chamboulements de l'assurance-maladie au Québec, comme partout ailleurs au Canada, furent effectués sans débat public et sans consultation populaire... La *crise* de l'assurance-maladie est essentiellement due à la *culture* et à l'*éthique* de nos dirigeants politiques qui préfèrent l'économisme antisocial de Milton Friedman à l'économie civilisée d'Amartya Sen. Il faudra que nos jeunes comprennent que notre système de santé est déjà beaucoup trop privatisé (presque deux fois plus que celui du Royaume-Uni) et que ce n'est pas en le privatisant davantage que nous corrigerons l'incompétence de nos gouvernements ou de nos gestionnaires. ■

Victor Blanc
est anesthésiste retraité
et a été professeur à la faculté de Médecine
de l'Université de Montréal.



Ujjal Dosanjh

Premier ministre de la Colombie-britannique

UNE PREMIÈRE AU CANADA



En Colombie-britannique, on vient de tourner une nouvelle page dans l'histoire de cette province et du Canada tout entier : Ujjal Dosanjh a été élu premier ministre. Notre pays n'a pourtant pas toujours été accueillant pour tous les immigrants : l'accueil variait selon la couleur, la religion, ou le pays d'origine...

Ainsi, lorsqu'en 1914, après un long voyage, le bateau Komagata Maru, arriva à Vancouver, rempli d'immigrants venus de l'Inde, on les empêcha de débarquer. Et ce n'est qu'en 1947 que les immigrants de ce pays ont enfin obtenu le droit de vote.

Le Canada a bien changé... pour le mieux.

À quand un premier ministre du Québec – ou un maire de Montréal – néo-canadien... ou même anglophone?



Mythes et réalité dans le système de soins

André-Pierre Contandriopoulos
Rosario Rodriguez

En ce début de XXI[e] siècle, ici comme ailleurs, de plus en plus de gens se posent la même question : comment faire pour que les malades puissent avoir accès de façon équitable à tous les services de santé requis ?

Cette inquiétude résulte de l'impression, très largement répandue, que l'ensemble des forces qui s'exercent sur le système de santé (compressions budgétaires, développement technologique, nouvelles connaissances, vieillissement de la population), dans un contexte de mondialisation de l'économie, poussent les systèmes de soins dans un cul-de-sac. Il suffit pour s'en convaincre de penser, entre autres, à l'engorgement des salles d'urgence, aux files d'attente pour des interventions nécessaires, à la perte de confiance de la population dans le système de santé, ou à la difficulté à trouver les ressources humaines nécessaires pour faire face aux besoins. En d'autres termes, il semble que le statu quo ne soit plus tenable, qu'il ne soit plus possible de garantir un accès équitable à des services de qualité, ce qui rend inévitable la privatisation du système.

Mais, faut-il réellement se résigner à abandonner les valeurs de solidarité et de respect de la vie qui sous-tendent le système de santé canadien, et qui sont à la base de notre société ? À un moment où certaines provinces canadiennes, telles que l'Alberta ou l'Ontario, accélèrent le recours au privé, et où au Québec on parle de la nécessité de tenir un grand débat public sur l'avenir du système de santé, une discussion sur cette question s'impose. Dans ce sens, le ministre fédéral de la Santé, Alan Rock, déclarait déjà en septembre dernier, à l'Empire Club de Toronto :

> Il me semble autant du point de vue de la politique sociale que de l'économie que nous avons entre les mains [un système de santé] qui mérite des efforts de notre part (...). Nous ne pouvons pas laisser notre système nous glisser entre les doigts. Les gouvernements doivent mettre de côté les différences politiques. Nous devons trouver ce qui fonctionne et le mettre en pratique afin de conserver un système qui est essentiel aux yeux des Canadiens et des Canadiennes. Cela va au-delà de la politique, au-delà du pouvoir, au-delà de l'argent. Il s'agit de préserver et de renforcer, pour nos enfants, le cœur de notre infrastructure sociale.

Adoptant cette perspective, nous structurerons notre réflexion autour de certains mythes très répandus qui jouent un rôle déterminant dans l'appréciation que les gens ont de la situation actuelle du système de soins. Nous devons les reconsidérer de façon critique pour ne pas prendre des décisions qui, non seulement ne régleront pas les problèmes du système, mais qui risquent d'aller à l'encontre des valeurs auxquelles nous sommes attachés. Ainsi, nous allons faire le point sur trois propositions, souvent considérées comme des évidences : 1) le système de soins a besoin de plus d'argent; 2) c'est parce que la population vieillit qu'il coûte de plus en plus cher; 3) les problèmes du système sont liés à son caractère public et à sa gestion bureaucratique. Examinons ces propositions de plus près.

Le système de soins a besoin de plus d'argent

On croit communément que le système de soins est soumis à un rationnement insupportable. Les informations qui apparaissent jour après jour dans les médias ne font que renforcer la vraisemblance de cette proposition. Et pourtant, ni une réflexion sur la notion de rationnement ni les connaissances sur le niveau de financement des systèmes de santé ne permettent de la corroborer.

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que, comme tout système social, le système de soins a des limites : il ne peut s'étendre à

l'infini. Pour comprendre pourquoi certaines contraintes sont perçues comme inacceptables, il faut essayer d'identifier leurs « fondements naturels ». Ces fondements seront différents selon que l'on se place dans une ou l'autre des quatre logiques de régulation qui sont à l'œuvre dans le système de soins; c'est-à-dire, les logiques professionnelle, technocratique, économique et démocratique.

Dans le cadre de la *logique professionnelle*, l'art de la clinique consiste à appliquer, de façon optimale, les connaissances de la science médicale aux problèmes particuliers de chaque patient. Ainsi, le système de soins est borné naturellement par des phénomènes biologiques et par les limites de la science médicale. Le champ de l'intervention médicale est donc délimité par les maladies et par la capacité de la science médicale à prévenir, à diagnostiquer et à traiter la maladie ou encore à pallier les conséquences des problèmes de santé. Toute intervention qui restreint l'action de la médecine à l'intérieur de ce champ est injustifiée selon la logique professionnelle puisqu'elle réduit l'accès à des soins bénéfiques.

Si on adopte un point de vue *technocratique*, on ne peut pas accepter le postulat que le champ de la médecine est naturellement délimité par des phénomènes biologiques et par les connaissances médicales. Les études sur l'utilisation des services de santé montrent que les médecins, dans leur ensemble, peuvent élargir presque à l'infini leur domaine d'intervention. La variabilité des pratiques entre les régions, la diversité des formes de prise en charge, le développement continu des techniques et l'autonomie de décision dont jouit le médecin lors de ses rencontres avec ses patients, montrent à l'évidence que le champ d'intervention de la médecine n'est pas clos. Pour les technocrates, compte tenu de la somme énorme des connaissances accumulées par les sciences médicales, il est clair que chaque médecin ne peut pas choisir de façon rationnelle la meilleure forme de prise en charge possible pour chacun de leurs patients.

On ne peut donc pas laisser la logique professionnelle jouer toute seule; il faut soumettre l'activité médicale à un contrôle extérieur, fondé sur l'évaluation systématique des pratiques, de façon à s'assurer que toutes les ressources du système de soins sont toujours utilisées de façon optimale. De plus, comme les ressources de la collectivité sont limitées, il faut optimaliser les interventions médicales à l'intérieur de l'enveloppe affectée au système de soins, compte tenu de la richesse et des autres responsabilités de la société.

Selon cette logique, deux types de contraintes s'exercent sur le système de soins. La première est macro-économique; elle porte sur la taille du système. La deuxième est micro-économique; elle porte sur le choix des interventions les plus efficientes. Dans les deux cas, la logique technocratique s'oppose à la liberté des médecins de pratiquer leur science de façon autonome, ce qui est au centre de la logique professionnelle.

Selon une *logique économique* pure, le système des soins obéit fondamentalement aux mêmes lois que celles des marchés. Les choix des agents économiques se font en fonction des prix des différents biens. Chaque agent économique, en cherchant à maximiser son bien-être, contribue, par le jeu de la concurrence, à établir l'allocation des ressources qui, à un moment donné, dans une société donnée, devient optimale.

Selon cette logique, les ressources affectées au système de soins reflètent l'importance relative que chaque agent accorde aux services de santé. La taille de ce système devrait donc dépendre uniquement de son utilité et de l'allocation initiale des ressources entre les agents économiques. L'accroissement des coûts du système de soins est la conséquence de l'accroissement de son utilité pour les consommateurs Toute restriction à la liberté des agents économiques d'utiliser librement leurs ressources pour se procurer les biens qui leur permettent de maximiser leur bien-être constitue un rationnement inacceptable. L'État devrait donc se contenter d'intervenir en subventionnant des services tels que le dépistage ou la vaccination et s'assurer que les marchés de concurrence fonctionnent bien dans le système de soins.

Si on adopte une *logique démocratique*, la taille du système devrait découler des choix informés des citoyens. La légitimité de ces choix repose sur la qualité des débats et sur la procédure par laquelle les citoyens peuvent exprimer leurs préférences (vote direct, débats parlementaires...). En fait, il est rare que les débats portent sur la taille du système de soins. Ils portent en général sur des questions comme le droit à des services de qualité, la nécessité ou non de réduire les dépenses publiques en santé, les services couverts, ou le degré de décentralisation des décisions.

En fait, les lois et les règlements qui définissent la structure organisationnelle du système de soins reflètent les décisions prises de façon démocratique et délimitent en quelque sorte les frontières légitimes des différentes logiques de régulation. La dérive la plus courante de la régulation démocratique est que la loi devienne la référence absolue. C'est alors le pouvoir judiciaire et non plus les citoyens, qui détermine le rationnement du système de soins.

En résumé, la brève analyse que nous venons de faire montre que la perception du rationnement résulte de la tension existant entre les différentes logiques qui sont à l'œuvre dans le système de soins. Il faut maintenant voir comment certains pays se comparent en terme du financement de leur système de santé.

Quelques comparaisons de niveaux de financement

L'analyse des données la plus récente (Tableau 1) montre qu'il existe des variations considérables entre les dépenses de santé des grands pays industrialisés. Ainsi, les dépenses totales de santé *per capita* sont trois fois plus élevées aux États-Unis qu'au Royaume-Uni ! Malgré les coupures considérables au système de santé canadien depuis 1993, le niveau des dépenses *per capita* au Canada (y compris au Québec) reste supérieur à celui de la moyenne des pays du G-7, sans les États-Unis.

Ces quelques chiffres montrent qu'il n'existe aucune norme relative au niveau adéquat du financement de la santé, d'autant plus qu'il n'y a pas de relation entre les dépenses de santé et l'espérance de vie (Tableau 1). Les quatre ans d'écart entre l'espérance de vie des Japonais et celle des Américains confirme de façon éloquente qu'il n'y a aucune norme qui permette de dire qu'on dépense

Tableau 1

1997			
Pays	**Dépenses totales per capita***	**Espérance de vie moyenne**	**Dépenses Publiques (%)**
Canada	2 102	78,45	69,8
Allemagne	2 339	76,75	77,4
France	2 103	78,05	78,4
Italie	1 589	78,10	69,9
Japon	1 741	80,30	77,4
Royaume-Uni	1 347	78,85	84,5
États-Unis	4 090	76,05	46,7
Moyenne G-7**	**2 459**		**72,0**
Moyenne G-7 sans les États-Unis	*1 870*		*76,2*

Source : ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec

* $ US et à parité du pouvoir d'achat (PPA). Les PPA sont des taux de conversion monétaire qui permettent d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. En d'autres termes, une somme d'argent donnée, convertie en monnaie nationale au moyen des PPA, permettra d'acheter le même panier de biens et de services de santé dans tous les pays. Les PPA sont donc des taux de conversion monétaire qui éliminent les différences de niveaux de prix existant entre les pays. L'unité commune utilisée est le $ US PPA.

** Pays faisant partie de ce qu'on désigne comme étant les sept grands pays industrialisés.

« trop » ou « trop peu » en santé. Le montant alloué au secteur n'est pas en soi problématique s'il est en accord avec les valeurs différentes des sociétés. La seule limite est d'ordre économique, en ce sens que le montant des dépenses de santé pourrait affecter la compétitivité d'un pays sur la scène internationale. Or, la remarquable prospérité de l'économie américaine depuis 10 ans ne semble pas confirmer cette crainte, au moins pour les États-Unis, qui est exportateur, à l'échelle mondiale, de technologies médicales.

Aujourd'hui, la seule question est de savoir si ce qui est possible et bon pour les États-Unis, et dans une moindre mesure pour l'Allemagne, l'est aussi pour les autres pays qui n'occupent pas la même position dominante sur le marché mondial de la technologie et des médicaments. En d'autre termes, les dépenses en santé du Canada, importateur de technologies, peuvent-elles croître plus rapidement que sa richesse ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question qui soulève, à son tour, le problème de la redistribution des revenus entre les classes sociales, les secteurs socio-économiques, les régions et les générations.

C'est parce que la population vieillit que le système de soins coûte de plus en plus cher

Est-ce vraiment le vieillissement en tant que tel qui est à l'origine de l'accroissement des coûts du système de soins ? Ou y aurait-il derrière le vieillissement un autre phénomène (le développement technologique, par exemple) qui, lui, est la cause d'une pression sur les coûts ?

Il est certain que le phénomène démographique le plus marquant dans la plupart des pays développés à l'aube du troisième millénaire est la longévité, ayant comme conséquence un accroissement du pourcentage de la population âgée. Parmi les pays développés, le Japon et le Canada se caractérisent par une croissance accélérée des personnes de 65 ans et plus. Ainsi, dans les 30 années qui viennent, un Québécois sur quatre aura 65 ans et plus. De plus, si le pourcentage des « vieux » augmente de plus en plus, celui des « vieux-vieux » (les personnes de 85 ans et plus) le fait encore plus. Les effets de ce phénomène démographique qui commence à peine se manifesteront réellement dans les années qui viennent.

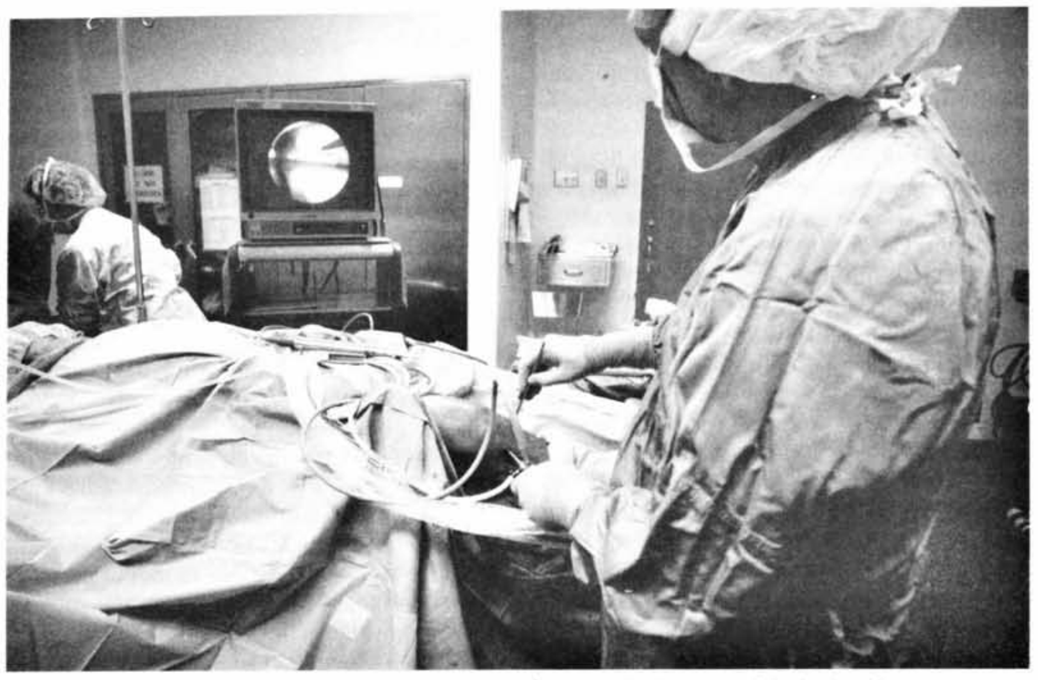
Durant la dernière décennie, le nombre des personnes âgées a augmenté plus vite que celui de l'ensemble de la population (au Québec, par exemple, le pourcentage de personnes de 65 ans et plus s'est accru de 36 % entre 1982 et 1992), mais ce qui a augmenté de façon beaucoup plus considérable, ce sont les dépenses de santé pour les personnes âgées. Ainsi, pour la même période, les seuls soins médicaux ont augmenté de 304 % en valeurs de 1982.[1]

Les personnes qui travaillent dans le système de soins ont l'impression que leurs patients sont de plus en plus souvent des personnes âgées. Cependant, ces chiffres montrent clairement que cette impression provient davantage des changements dans la pratique médicale, dus au développement technologique : nouvelles méthodes diagnostiques, nouveaux médicaments pour les maladies de vieillesse. Cette capacité accrue d'intervention de la médecine auprès des personnes âgées renforce l'idée dans les milieux professionnels de la santé, dans les médias et dans notre imaginaire collectif, que le vieillissement est associé à la solitude, à la maladie, à la pauvreté et à la détresse physique et sociale, que vieillir équivaut à devenir une charge extrêmement lourde pour la société qui doit plutôt rembourser la dette, atteindre le déficit zéro, transformer le rôle de l'État pour faire face à la mondialisation… On culpabilise les personnes âgées : on les qualifie de « *bed-blockers* »[2]…

Pour lutter contre cette image négative, il est nécessaire de rappeler, d'abord, qu'être âgé de 65 ans ou plus n'est pas synonyme

[1] Demers, M. (1996, December 1). "Factors explaining the increase in cost for physician care in Quebec's elderly population". *Canadian Medical Association Journal*, 155 (11), 1555-1560.

[2] Rockwood, K. (2000, January 11). "Beyond polemic". *Canadian Medical Association Journal*, 162(1), 51-52.



Un chirurgien pratiquant une arthroscopie. Les progrès technologiques ont fait des bonds remarquables. Les coûts aussi.

d'être malade. La grande majorité des personnes âgées conservent leur autonomie, entretiennent des liens satisfaisants avec leur entourage, contribuent à la société et se trouvent dans une situation économique plus favorable que dans le passé. De plus, l'augmentation des soins aux personnes âgées résulte du fait que le vieillissement rend légitime l'expansion d'un marché florissant pour l'industrie du médicament et des technologies médicales.

Le développement technologique dans le domaine de la santé est en effet excessivement rapide. Il est contrôlé par des multinationales puissantes qui investissent des sommes considérables dans la recherche. Des nouvelles techniques et des traitements innovateurs, souvent très coûteux au moment de leur apparition, ne cessent de se diffuser. Ils permettent au fil du temps, d'une part, d'améliorer la prise en charge des maladies (réduction du recours à l'hôpital, traitements moins agressifs, diagnostics plus précis, etc.) et, d'autre part, d'étendre le domaine légitime d'intervention de la médecine : transplantations, Alzheimer, reproduction humaine, santé mentale, etc... La technologie dans le domaine de la santé, comme ailleurs, est ainsi simultanément à l'origine de gains d'efficience et de croissance des coûts. Notons cependant que souvent les nouvelles technologies – le scanner, par exemple – ne chassent pas les anciennes : la radiographie.

Récapitulons. Notre analyse montre d'une part que les limites du domaine de la santé résultent des négociations entre les professionnels et la population en ce qui a trait à l'accessibilité et à la qualité des services, et la nécessité pour les États de rester concurrentiels. Notre analyse montre d'autre part que le développement technologique, en élargissant le domaine d'intervention de la médecine, crée une pression très forte et légitime sur les coûts de la santé. Cette situation exige une transformation en profondeur du système de soins pour que la population ait un accès équitable à des services de qualité. Mais, comment ? La privatisation est-elle la solution recherchée ? Regardons de plus près ce troisième mythe.

Les problèmes du système de soins sont liés à son caractère public et à sa gestion bureaucratique

Comme nous l'avons déjà souligné, il existe un consensus très large sur le fait que les systèmes de soins de tous les pays dévelop-

pés doivent se transformer en profondeur. Mais, si la nécessité du changement s'impose, la nature de ceux-ci et la façon de les mettre en œuvre est loin de faire l'unanimité. Pour plusieurs, la solution aux difficultés est la privatisation. Rien de moins certain. Le Tableau 1 permet d'observer que les pays dont le pourcentage des dépenses privées est le plus élevé n'ont pas les dépenses de santé *per capita* les plus basses, bien au contraire !

La privatisation peut se définir comme le processus qui consiste à confier à la logique économique une responsabilité jusque-là assumée en fonction d'une autre logique, soit professionnelle, soit technocratique ou démocratique. En d'autres termes, la privatisation n'a pas comme seule alternative l'étatisation mais elle peut aussi se faire aux dépends de chacune des autres logiques.

Pour se faire une idée de la pertinence de la privatisation, il faut préciser le type de décision qu'elle pourrait affecter. Il est classique dans le domaine de la santé de distinguer les décisions qui affectent la gouverne du système, le financement, l'organisation de l'offre de services et les décisions cliniques. Dans tous les pays démocratiques, c'est à l'État à prendre les décisions qui affectent la gouverne en tant qu'exécutant des souhaits de la population. C'est lui qui doit appliquer les valeurs de la société (équité, respect des libertés) dans le domaine de la santé. Ses décisions portent sur l'étendue des services offerts, sur l'assurance maladie, les degrés de décentralisation des responsabilités, les populations couvertes... Sa légitimité repose sur le processus démocratique. On conçoit difficilement comment la privatisation de ces décisions pourraient se justifier.

Le débat sur la pertinence de la privatisation du financement soulève deux questions. La première, idéologique, dépend de l'importance que l'on accorde au principe que chaque citoyen doit avoir accès librement aux services de santé. Si on adhère à ce principe, il devient clair que l'État doit être responsable du prélèvement auprès de ceux qui peuvent payer pour que toutes les personnes malades puissent avoir accès à des services de qualité. Toute forme de privatisation du financement qui réduit la capacité de l'État d'exercer son rôle dans la redistribution des ressources ne peut que réduire l'équité d'accès aux services de santé.

La deuxième raison pour ne pas privatiser le financement est pragmatique. Le financement public constitue le levier le plus puissant que possède l'État pour faire respecter les règles souhaitées par les citoyens. Si l'État ne finance pas, il risque fort de ne jamais pouvoir garantir que ses lois sur l'accès aux services de santé soient respectées.

La liberté professionnelle peut être affectée lorsque la pratique médicale est exercée dans un contexte de marché, tel que cela a été récemment dénoncé par les médecins des HMO (*Health Maintenance Organisations*) américaines. Ces professionnels voient leurs décisions cliniques souvent révoquées par des gestionnaires, parfois avec des conséquences graves pour leurs patients. Le meilleur garant d'une bonne pratique médicale est de laisser chaque médecin exercer librement ses responsabilités cliniques, tout en exigeant que la profession médicale rende des comptes globalement sur les résultats qu'elle a obtenus.

En conséquence, c'est en maintenant un financement public et en renforçant la logique professionnelle que pourraient émerger, à travers une émulation entre les producteurs de services, les innovations dont le système a un besoin urgent. Pour cela, il faut permettre une certaine liberté aux professionnels dans un système de soins où les incitations à la coopération permettront une prise en charge complète et intégrée des personnes malades. ■

André-Pierre Contandriopoulos est professeur titulaire au département d'administration de la santé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et chercheur du Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Santé (GRIS).

Rosario Rodriguez est médecin généraliste et termine ses études doctorales en Santé publique à l'Université de Montréal.



Toronto à la croisée des chemins

ANN GOLDEN

Depuis longtemps, Toronto jouit de la réputation enviable d'être l'une des villes les plus agréables au monde, à la fois pour y vivre et pour y travailler. Diverses études internationales confirment que c'est la métropole la plus sûre d'Amérique du Nord, que sa population est l'une des plus cosmopolites et des plus multiculturelles au monde, que son réseau de transport est efficace et abordable, et que c'est un grand centre culturel et artistique.

En 1996, le magazine *Fortune* classait Toronto au premier rang des villes du monde où il fait bon vivre et travailler, en raison notamment du faible taux de criminalité, de la propreté des rues, de la multiplicité des espaces verts, du nombre de théâtres, des 2000 restaurants ethniques et d'une « véritable mentalité de parc national ». En 1997, le Corporate Resources Group, qui a son siège à Genève, plaçait Toronto au troisième rang (après Auckland et Genève) pour la qualité de vie. La célèbre métaphore de Peter Ustinov, « Toronto, c'est New York gérée par des Suisses », décrit bien la dynamique toute particulière de la ville : une vitalité cosmopolite dans une structure ordonnée.

Le succès que connaît Toronto depuis de nombreuses années est en partie imputable aux choix opérés par la Ville de Toronto et par la Province :

• La décision, à la fois courageuse et clairvoyante, de créer en 1954 la Communauté urbaine de Toronto a permis de confier à un organisme régional la responsabilité de planifier, de financer et de mettre en œuvre les infrastructures et les services nécessaires dans toute la région, et de profiter notamment de la riche assiette fiscale de la ville pour financer les infrastructures des banlieues. Parallèlement, des gouvernements locaux ont été chargés des services purement locaux, ce qui en a favorisé l'accessibilité et l'adéquation. En 1967, la fusion en six municipalités des 13 municipalités du premier palier s'est accompagnée de la centralisation de certains services, comme les services sociaux et la police. Les gouvernements régionaux satellites qui ont été créés autour de Toronto, dans les années 70, ont été calqués sur le système à deux paliers de Toronto.

• L'évolution de la région a été marquée par la ferme volonté du gouvernement d'élaborer des plans et d'investir dans les infrastructures nécessaires. Pendant les huit premières années de son existence, la Communauté urbaine de Toronto a construit des égouts collecteurs et des canalisations d'eau, des usines d'épuration des eaux usées, des écoles, des routes et des ponts. Dans les années 70, les régions satellites ont elles aussi investi dans les infrastructures, ce qui a permis à Toronto de s'étaler vers les banlieues, des années 50 jusqu'aux années 70.

• Le partage des coûts sociaux traduisait également une volonté ferme de la part du gouvernement de la Communauté urbaine de Toronto. Il s'agissait en l'occurrence d'une répartition des logements sociaux sur tout le territoire de la Communauté, favorisant ainsi un partage plus équitable des coûts entre le centre-ville et les banlieues. Lorsque le gouvernement de la Communauté urbaine s'est vu confier la responsabilité des services sociaux en 1967, les coûts en étaient répartis entre tous les paliers de la Communauté.[1] Ils sont aujourd'hui regroupés au sein de la Région du Grand Toronto, même si

[1] Certaines villes américaines s'orientent vers le partage de l'assiette fiscale pour certains programmes, dans le but de mieux en répartir les coûts et les bienfaits (voir Orfield, Myron. 1997. *Metropolitics. A Regional Agenda for Community and Stability. Washington*, D.C. : Brookings Institution Press and Cambridge, Mass. : The Lincoln Institute of Land Policy). Le partage de l'assiette fiscale se fait à Toronto depuis la création de la communauté urbaine en 1954.

cette décision du gouvernement provincial a suscité une forte controverse.

• Les gouvernements provincial et locaux ont fait des investissements réguliers dans l'enseignement, si bien que la qualité du système public de la Ville s'est maintenue et que les classes moyennes n'ont pas été tentées d'émigrer vers les banlieues ou de se tourner vers les établissements privés. Les conseils scolaires pouvaient majorer les taxes foncières pour investir davantage dans l'enseignement, ce qui permettait à Toronto d'ajouter des crédits aux budgets accordés par la Province et de s'assurer ainsi que son système scolaire avait les ressources suffisantes pour assumer la hausse des coûts entraînée par la concentration des besoins spéciaux dans la Ville.

• Avec l'aide de la Province, Toronto a fait des investissements réguliers dans le réseau de transports publics afin de le rendre accessible à tous les résidents. Les politiques de Toronto dans ce domaine ont toujours été un juste équilibre entre les besoins du réseau routier et les besoins en matière de transports publics. Alors que les villes américaines sont devenues de plus en plus tributaires de l'automobile et de l'autoroute, nous avons continué d'investir de façon équivalente dans les transports publics, dans les autoroutes et dans les routes de banlieue.[2]

• Notre respect pour les quartiers s'est traduit par leur préservation, qui fait partie de nos plans d'aménagement depuis les années 70. À la volonté de conserver et de rénover les vieux quartiers s'est associé l'objectif d'en aménager de nouveaux, comme le St. Lawrence Neighbourhood dont les terrains ont été remis en état et abritent aujourd'hui environ 10 000 personnes. Des municipalités de banlieue comme Markham, Richmond Hill, Oakville et Burlington ont fait renaître leur centre-ville historique en revitalisant des rues ou des quartiers entiers.

Une qualité de vie qui se dégrade

La volonté de la Province et ses interventions ponctuelles ont joué un rôle dans la définition du cadre d'aménagement de la Communauté urbaine depuis la dernière guerre. Sa volonté de protéger le relief, les espaces verts et les rivages, par exemple, a eu une incidence considérable sur la région. De même, la Province a aidé un certain nombre d'institutions artistiques et culturelles qui ont contribué à rehausser la vitalité et le charme de toute la région. Mais on a de plus en plus l'impression que cette qualité de vie est en train de diminuer. Plusieurs facteurs y contribuent.

Les travaux exécutés pour le Groupe de travail sur les sans-abri ont montré à l'évidence que le fossé se creuse entre les revenus des résidents de la Ville de Toronto et ceux des municipalités satellites qui composent la Région du Grand Toronto (RGT).[3] Selon le recensement de 1996, 24,4 % des familles de Toronto vivent sous le seuil de la pauvreté par rapport à 11,5 % pour le reste de la RGT et à 12,2 % pour l'Ontario, Toronto exclue. Entre 1990 et 1995, l'incidence de la pauvreté a augmenté plus rapidement à Toronto que dans les municipalités satellites où, malgré sa hausse, le taux reste inférieur à la moitié de celui de Toronto. Nul ne peut nier que Toronto abrite un nombre disproportionné de familles pauvres.

Plus de 100 000 personnes sont sur les listes d'attente pour un logement social à Toronto. Pour bon nombre d'entre elles, la situation est de plus en plus précaire, car plus du tiers ont un revenu inférieur à 800 dollars par mois. Le nombre de familles inscrites sur ces listes a augmenté considérablement; à l'heure actuelle, on y compte 31 000 enfants. L'itinérance est la manifestation concrète de tendances sociales et économiques générales à long terme. En fait, elle cristallise les lacunes de tout un système de services sociaux: logement,

[2] Des études sur le nombre de déplacements par transports publics, par habitant et par an, dans plusieurs grandes villes du monde montrent qu'à Toronto, chaque habitant fait une moyenne de 186 déplacements par an en comparaison de 17 seulement à San Diego et de 78 à Philadelphie. En revanche, dans certaines villes européennes comme Londres, Paris et Milan, ces déplacements sont plus nombreux qu'à Toronto. Voir Nivola, Pietro. 1999. *Laws of the Landscape. How Policies Shape Cities in Europe and America*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press, pp. 58 à 60.

[3] Voir Mendelson, Michael, Andy Mitchell et Mikael Swayze. *Trends in Poverty in the New City of Toronto*. Rapport préparé pour le Groupe de travail sur les sans-abri, juin 1998.

santé physique et mentale, pauvreté, services communautaires, éducation, emploi et système correctionnel. Le nombre des sans-abri est un baromètre précis de l'état de santé de la société et de la qualité de vie à Toronto.

La polarisation croissante des revenus nuit à la cohésion de la région et entrave gravement les efforts de la Ville pour fournir les services requis. Face à un pourcentage excessif de ménages à faibles revenus par rapport aux ménages à revenus élevés, la Ville doit fournir de plus en plus de services, surtout des services sociaux, mais a de moins en moins de ressources à sa disposition pour les financer.

Une viabilité financière incertaine

Les taxes foncières et les droits payés par les usagers ne suffisent plus si l'on veut maintenir le même niveau de service. La Ville est ainsi prise dans un engrenage qui risque de compromettre la qualité de vie des citoyens et d'éloigner des investisseurs éventuels. Comme d'autres villes de l'Ontario, Toronto doit assurer le fonctionnement d'un vaste éventail de services : services sociaux, transports publics et voirie, police et services de pompiers, canalisations d'eau et d'égout, ramassage et élimination des ordures, parcs et loisirs, santé publique, logement social, et planification. En revanche, ses sources de revenus se limitent pour l'essentiel aux taxes foncières, aux droits payés par les usagers et aux transferts de moins en moins généreux de la Province.

Vu leurs sources de revenus et les dépenses qu'elles doivent engager, Toronto et les autres municipalités de la RGT ne peuvent pas être financièrement autonomes. Un déséquilibre budgétaire local se produit lorsque les revenus de la municipalité sont inférieurs à ses dépenses. En 1997, les dépenses de la RGT se sont élevées à 7,75 milliards de dollars, et les revenus provenant de ses propres sources, à environ 6,1 milliards, ce qui se traduit par un déséquilibre fiscal local de l'ordre de 1,65 milliard de dollars, soit près de 400 dollars *per capita*. Déséquilibre qui ne peut que s'aggraver puisqu'on prévoit un accroissement des responsabilités au niveau local et qu'on a décrété un gel des taxes foncières dans toute la province.

Ce qui a changé

Les politiques adoptées dans le passé ont été bénéfiques pour Toronto, mais les orientations décidées récemment risquent de lui nuire :

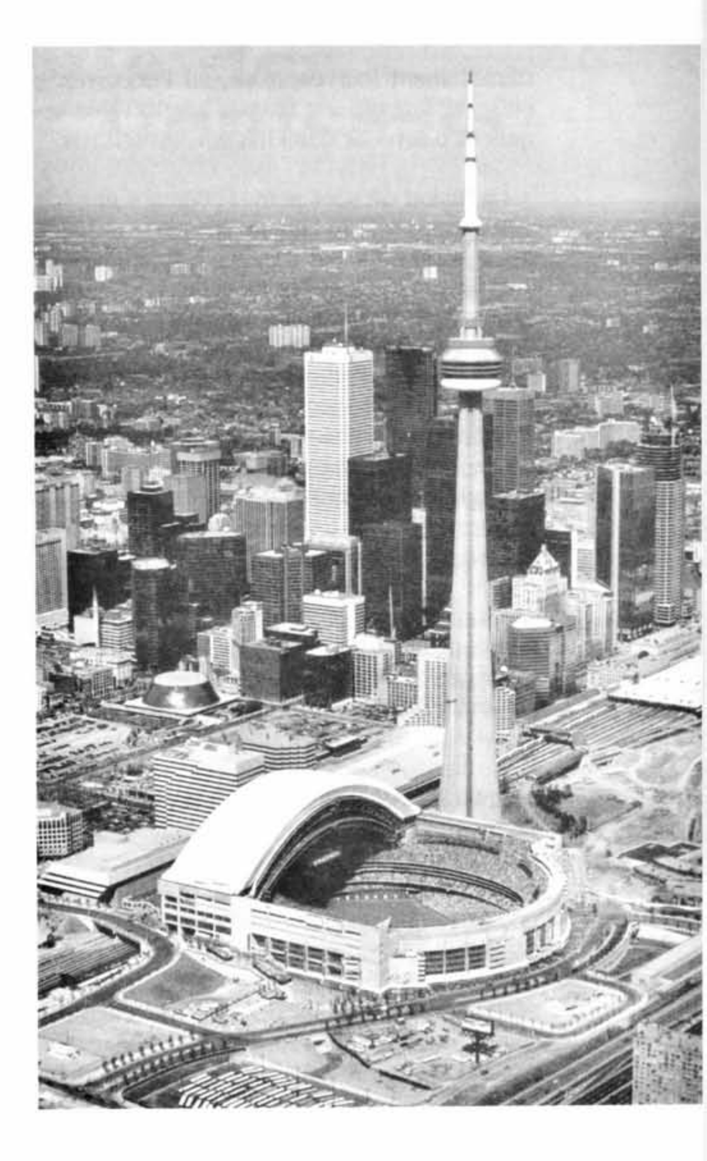
• Les décisions prises par les gouvernements fédéral et provincial compromettent les acquis sociaux et entravent gravement les efforts des villes pour assurer les services requis. Ainsi, le gouvernement fédéral s'est retiré du logement social pour en laisser la responsabilité à la Province qui l'a à son tour transférée aux municipalités; une nouvelle réduction des prestations d'assurance-emploi a encore fait baisser le nombre de prestataires; et les coupures imposées par la Province aux programmes d'aide sociale ont considérablement réduit le nombre d'assistés sociaux, lesquels se retrouvent dans une situation financière encore plus difficile. Étant donné que les villes sont un pôle d'attraction pour ceux qui sont dans le besoin, Toronto et les autres grandes villes canadiennes doivent assumer un fardeau relativement plus lourd que les collectivités de moindre importance.

• La Province a procédé à une redéfinition des responsabilités des municipalités (ce qu'on appelle « le réalignement des services locaux » ou, plus communément, « le délestage »), dans le but d'éviter le gaspillage et les chevauchements entre les paliers de gouvernement et de réduire les impôts. Elle a ainsi transféré aux gouvernements municipaux la responsabilité d'un grand nombre de services dits « structurels » comme les canalisations d'eau et d'égout, la voirie et les transports publics. Elle s'est aussi délestée du logement social et d'autres services sociaux. En échange, la Province s'est chargée du financement de l'enseignement primaire et secondaire et a réduit de moitié la part des taxes foncières consacrée à l'éducation.

• Le délestage des services sociaux va à l'encontre des recommandations de tous les comités, groupes de travail et groupes d'étude mis sur pied par la Province depuis 10 ans pour revoir la façon dont les responsabilités sont réparties entre le gouverne-

ment provincial et les municipalités. Se fondant sur de solides principes de financement public, leurs rapports ont tous abouti à la même conclusion : les services sociaux devraient être entièrement financés par les revenus de la Province, et non par les taxes foncières que perçoivent les municipalités. En fait, l'Ontario et le Manitoba sont les deux seules provinces à obliger les municipalités à financer les services sociaux. Les raisons en sont évidentes. Les programmes sociaux, comme l'aide sociale, visent à redistribuer des revenus aux pauvres; il est donc plus logique que ce soit le gouvernement provincial qui fasse cette redistribution à partir de l'impôt sur le revenu plutôt que le gouvernement municipal, à partir des taxes foncières. Deuxièmement, les municipalités n'ont pas les outils nécessaires pour financer l'aide sociale car elles ne peuvent pas emprunter pour éponger des déficits de fonctionnement. Autrement dit, elles sont obligées de réduire les prestations d'aide sociale si les besoins augmentent. À l'heure actuelle, Toronto connaît une période de prospérité économique, mais, en cas de récession, la ville aura beaucoup de difficultés à fournir les services requis. Par ailleurs, en matière de services sociaux, il faut des normes uniformes pour l'ensemble de la province. Il est vrai que le gouvernement provincial fixe les normes en matière de prestation de services, mais le problème est qu'il n'en assume pas tous les coûts. Les municipalités doivent en payer une partie alors qu'elles n'ont guère de latitude quant au mode de prestation des services.

• Le réalignement des services locaux signifie que les conseils scolaires ne peuvent plus percevoir de taxes pour l'enseignement primaire et secondaire. La Province contrôle désormais entièrement le financement de l'éducation, ce qui signifie non seulement que les conseils scolaires locaux ne peuvent pas consacrer des sommes complémentaires à des besoins spéciaux ou à de nouveaux programmes réclamés par la collectivité, mais aussi que celle-ci participe encore moins au système d'éducation local. Toronto a toujours été fière de son système d'éducation publique, mais il est aujourd'hui menacé. Or, la qualité du système est un atout important pour attirer de nouvelles



entreprises à Toronto et pour maintenir sa compétitivité économique.

• La volonté de la Ville de ne pas augmenter les taxes foncières, qui rappelle étrangement la Proposition 13 en Californie, limite sérieusement la capacité de Toronto de financer les services supplémentaires qu'exigent des besoins croissants. La Province détermine à quelles sources de revenus les municipalités peuvent puiser et quels services elles doivent offrir. De plus, la loi provinciale leur interdit d'accuser un déficit dans leur budget de fonctionnement. Étant donné qu'elles n'ont pas le droit, en Ontario, de percevoir des impôts sur le revenu, des taxes de ventes ou des taxes sur le carburant, le gel des taxes foncières limite consi-

dérablement leur capacité, en l'occurrence celle de Toronto, de fournir les services requis et d'investir dans les infrastructures.

• La fusion de sept gouvernements municipaux pour créer la Ville de Toronto, en 1998, avait aussi pour but d'éviter le gaspillage et les chevauchements et de réduire les coûts. L'avantage de la fusion est, dit-on, qu'elle permet d'éliminer un certain nombre de politiciens et d'administrateurs. C'est vrai, mais l'expérience montre par ailleurs qu'en matière de dépenses, c'est souvent la règle du plus grand dénominateur commun qui s'impose : lorsqu'il y a fusion entre des municipalités ayant des niveaux de services différents et des échelles de salaires différentes, les dépenses ont tendance à augmenter.[4] Autrement dit, la plupart des économies réalisées sont annulées par cette tendance à aligner tous les autres salaires sur le barème le plus généreux.

Bon nombre des politiques récemment adoptées étaient destinées à rendre la Ville de Toronto plus compétitive sur la scène internationale grâce à une restructuration des services, à une réduction des coûts et à une diminution des impôts. Paradoxalement, il semble qu'elles aient précisément l'effet contraire, notamment en ce qui concerne le réalignement des services, la restructuration politique et la réorganisation des services sociaux. Le système éducatif, facteur clé de la compétitivité de Toronto, est affaibli. L'itinérance et la polarisation des revenus s'aggravent, ce qui signifie que la qualité de vie se détériore et que la Ville risque d'être moins attrayante aux yeux des investisseurs. Les infrastructures aussi se détériorent, si bien que, comparée à ses concurrents internationaux, Toronto n'est plus le meilleur endroit où faire des affaires. Finalement, c'est la viabilité financière de la Ville qui est menacée et, à long terme, les nouvelles politiques vont saper la compétitivité de la Ville plutôt que de la renforcer.

Ce qu'il faut faire

Les gens veulent vivre à Toronto, dont ils se plaisent à vanter les mérites et les avantages. Pour entretenir cette passion, nous devons continuer d'investir dans la ville. Nous devons investir dans les infrastructures. Nous devons investir dans les services sociaux pour réduire la pauvreté, dans le logement pour enrayer l'itinérance, et dans l'éducation pour en maintenir la qualité. De tels investissements auront un effet bénéfique sur cette qualité de vie dont les gens sont si fiers, et ils nous permettront aussi d'accroître notre compétitivité sur les marchés internationaux. Il est évident que, pour pouvoir fournir les services requis, il faut que les responsabilités à assumer soient accompagnées des ressources financières nécessaires. Autrement dit, il faut par exemple que les services sociaux soient financés par la Province à partir de l'impôt sur le revenu et non par les municipalités à partir des taxes foncières. C'est ce qui se fait dans la plupart des provinces. Dans certaines villes européennes, notamment à Stockholm et à Francfort, les services sociaux sont financés au niveau local, mais les municipalités en question ont accès aux recettes fiscales du gouvernement central.

Toronto risque de perdre sa réputation d'un des meilleurs endroits au monde où il fait bon vivre et travailler. L'itinérance n'est qu'un des symptômes d'une qualité de vie qui se dégrade. Il faut procéder à une restructuration politique afin de permettre au palier régional de prendre les décisions voulues pour régler les problèmes de transport, de planification et de logement qui se posent au niveau régional. Sur le plan financier, la Ville doit avoir la capacité de financer les services dont on lui confie la responsabilité. Autrement dit, soit la Province reprend la responsabilité de certains services, comme les services sociaux et le logement social, soit elle donne à la Ville les sources de financement supplémentaires dont celle-ci a besoin. Toronto est à la croisée des chemins. ■

Ann Golden
est présidente de Centraide
pour la Région du Grand Toronto.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

[4] Voir, par exemple, les fusions opérées à Toronto en 1967, à Winnipeg et, tout récemment, à Halifax.



Le scandale des Orphelins de Duplessis

BRUNO ROY

L'engagement d'un écrivain pour une cause commence souvent par une histoire personnelle qui se double d'une quête de justice sociale. C'est exactement mon cas. D'autre part, cette cause et cette quête s'inscrivent dans une société et des institutions qui ont également leur propre histoire. C'est justement l'une de ces institutions, la revue *Cité libre*, qui m'offre ses pages pour que je partage avec vous une cause bien connue au Québec : les Orphelins de Duplessis.

Ce n'est pas un hasard si je peux m'exprimer aujourd'hui dans *Cité libre* puisque cette revue, éprise de justice, était déjà aux premières loges, il y a 50 ans, pour dénoncer les abus dont je veux traiter. En effet, lorsque j'étais pensionnaire au Mont-Providence, cet institut-médico-pédagogique transformé en hôpital psychiatrique en 1954, je recevais régulièrement la visite d'un couple, Madeleine et Roger Rolland, qui avaient la générosité de me recevoir dans leur famille. Je leur dois beaucoup. Or, Roger Rolland faisait partie du groupe des premiers collaborateurs de *Cité libre*.

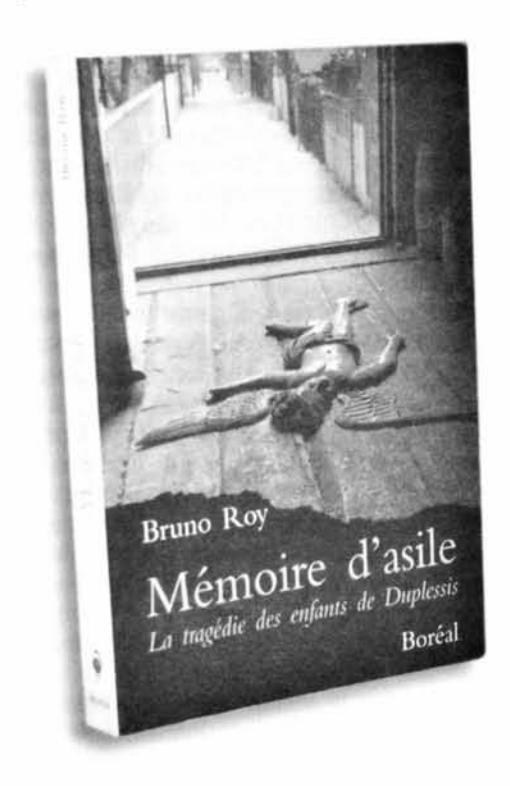
Déjà en juin et juillet 1950, le journaliste Gérard Pelletier – qui venait incidemment de fonder *Cité libre*, avec Pierre Trudeau et quelques autres – avait fait paraître dans *Le Devoir* une série de 23 articles intitulés « Histoire des enfants tristes », enfants qu'on a plus tard baptisés « orphelins de Duplessis ». Comme pour fermer la boucle, à la dernière grande entrevue que le regretté Gérard Pelletier a accordée (l'émission télévisée *Maisonneuve à l'écoute*, RDI, 24 mars 1997), il a confirmé la concordance des faits évoqués dans la télésérie *Les Orphelins de Duplessis* et ceux décrits dans son long reportage de 1950. Pour lui, près de 50 ans plus tard, notre lutte prolonge la sienne. D'ailleurs, il avait repris la plume, en mai 1993, encore une fois dans *Cité libre*, pour dénoncer l'inertie de l'Église catholique. Dans le journal *Vrai*, fondé au milieu des années 50 par Jacques Hébert, un autre collaborateur actuel et de la première heure de *Cité libre*, on trouve une analyse qui tend à défaire les préjugés de l'époque, à savoir que les enfants « illégitimes » sont des êtres arriérés, renfermés, peu intelligents, immoraux, malicieux. Devenu éditeur, Jacques Hébert a publié trois livres qui ont dénoncé, chacun à sa façon, les abus du système : *Scandale à Bordeaux* (1959), *Les fous crient au secours!* (1961) et *Ma chienne de vie* (1964). L'auteur de ce dernier livre, Jean-Guy Labrosse, a participé à la fondation du Comité que je préside aujourd'hui. De nombreux articles avaient été écrits sur le sujet dans *Cité libre*. En effet, dès 1961, Georges Dufresne avait posé la question : « Qui opprime les malades mentaux ? »; la même année, Pierre Laberge avait intitulé son texte : « Le point de vue d'un psychiatre »; en 1964, Alice Poznanska-Parizeau fait paraître : « La protection de l'enfance : un sujet interdit ». Toujours en 1964, Jean-Claude Paquet écrit « La charité... mystification capitaliste ». Nul doute, *Cité libre* était du combat !

On le voit, le débat que nous menons aujourd'hui pour obtenir justice a de profondes racines. Il s'agit de dépouiller les journaux et les revues de l'époque pour prendre la mesure de cette tragédie historique. Voyons maintenant comment au Québec, dans ce dossier, cette tragédie des Orphelins de Duplessis se poursuit au détriment d'une justice sociale qui, ailleurs au Canada, a triomphé du silence et des obstacles des institutions mises en cause. Est-il besoin de préciser que, dans cette recherche d'une justice pour les victimes, il n'a jamais été question de remettre en cause l'œuvre historique et le dévouement des religieuses et religieux du Québec ? Mais quel sens aujourd'hui peut avoir la charité, si celle-ci est séparée de la justice ? Ainsi que l'écrivaient dernièrement les jumelles

Dionne : « Là où il y a justice, il n'y a aucun besoin de charité. »

Bref historique

Au Québec, dans les années 40 et 50, les autorités religieuses, médicales et gouvernementales ont maintenu dans des institutions psychiatriques quelque 3,000 enfants (garçons et filles) pour la plupart faussement étiquetés « malades mentaux », afin d'obtenir des subventions fédérales. Alors qu'un concordat existait entre l'Église et l'État, ces enfants étaient internés au mépris de la loi du temps et avec la complicité du corps médical. En institution ou sur les terres agricoles, la majorité d'entre eux ont servi de main d'œuvre gratuite, et un grand nombre a subi de graves sévices corporels. Coupés de toute instruction, ces enfants, devenus adolescents, ont facilement constitué une classe démunie.



Aujourd'hui, le problème important que rencontrent les Orphelins de Duplessis, c'est l'impossibilité d'accéder à une justice normale. Depuis 1992, ils affrontent un climat d'obstruction qui a historiquement marqué leur dossier au plan religieux, politique et médical. Ce climat d'obstruction a même atteint, sous forme de *damage control*, la machine administrative de la justice. Une victime, à qui on a refusé la plainte, racontait qu'elle était dans une cellule et qu'elle portait une camisole de force lorsqu'un moniteur l'a agressée. Et quelle fut la question de l'enquêteur : « Pourquoi avez-vous consenti ? »

Depuis trop longtemps, le gouvernement, l'Église et le Collège des médecins étouffent ce scandale avec une rare efficacité. En agissant ainsi, les parties en cause refusent d'assumer les responsabilités qui leur incombe. Dans les faits, elles tolèrent un scandale dont elles connaissent l'existence et dont certaines étaient des actrices importantes. Elles refusent malheureusement – le gouvernement du Québec en tête – de suivre les recommandations du rapport du Protecteur du citoyen, qui recommandait d'indemniser les victimes, comme cela s'est fait dans les autres provinces canadiennes. « Bien que les pouvoirs publics d'aujourd'hui ne soient plus acteurs de l'époque, avait-il écrit, ils perpétuent leurs rôles et leurs devoirs. Ils sont tenus aux mêmes règles d'imputabilité, de transparence, d'équité et de raisonnabilité de leurs actes. »

C'est l'impasse

À ce jour, les revendications des Orphelins de Duplessis n'ont pas été entendues. Le gouvernement nie sa responsabilité légale. À peine reconnaît-il du bout des lèvres certains gestes inadmissibles, alors que ce sont des crimes qui ont été commis. Pour sa part, le clergé nie l'essentiel des faits pour justifier son refus d'agir. On connaît, en effet, la position de l'Assemblée des évêques du Québec qui a refusé de faire des excuses et de participer à l'indemnisation. Elle a même refusé de rencontrer les représentants du comité de justice des Orphelins de Duplessis, auquel M. Jacques Hébert s'est joint récemment. Quant au Collège des médecins, qui a lui aussi refusé de recevoir les mêmes représentants, il tergiverse et se cache derrière un mur de silence. Pour sa part, le gouvernement provincial écarte toujours – même s'il reconnaît avoir fait des excuses officielles – toute indemnisation en faveur des victimes. Pourtant, l'opinion publique reconnaît majori-

tairement l'injustice et la nécessité d'une réparation.

Pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle les victimes se retrouvent, un comité de personnalités aux horizons politiques divers s'est constitué. C'est ainsi que nous avons obtenu, entre autres, l'appui de M. Jacques Hébert, du professeur Jean-Paul Lauzon et des docteurs Denis Lazure et Dominique Bédard (cosignataires en 1962 du rapport Bédard sur les asiles psychiatriques). Au moment d'écrire ces lignes, de nombreux autres appuis arrivent. Nous connaissons déjà le formidable soutien des sœurs Dionne qui, dans une récente lettre ouverte au premier ministre Bouchard et à l'Assemblée des évêques du Québec, les exhortaient à rendre justice dans notre dossier, ne comprenant d'ailleurs pas comment Lucien Bouchard et le cardinal Jean-Claude Turcotte, ayant appuyé leur demande d'indemnisation, la refusent aux Orphelins de Duplessis. Or, les sœurs Dionne et les Orphelins de Duplessis ont en commun leur internement illégal respectif. Dans le premier cas, cela s'est passé en Ontario, dans le deuxième, au Québec. Deux poids, deux mesures ?

Dans des dossiers similaires, on sait ce qui s'est passé au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, avec les autochtones. Les dossiers ont été réglés ou sont en voie de l'être sur la base d'indemnisations individuelles, auxquelles, dans certains cas, en plus du gouvernement, l'Église a participé. Rappelons qu'en Colombie-Britannique, en septembre dernier, dans une affaire d'agression sexuelle à l'endroit d'un autochtone, un jugement a clairement reconnu la responsabilité à la fois du gouvernement et de l'Église. Ce jugement s'est appuyé sur un principe clair : l'un et l'autre savaient. Or au Québec, non seulement les autorités savaient, mais elles ont participé à la tragédie collective des Orphelins de Duplessis. Comment donc expliquer que l'impasse perdure ? Y a-t-il une manière pour les victimes d'obtenir réparation ?

La lutte continue
A titre de citoyens canadiens, compte tenu de l'impasse dans laquelle le gouvernement du Québec les maintient, les Orphelins de Duplessis sont en droit de poser les questions suivantes au gouvernement fédéral :

• au-delà du partage des compétences sur le plan constitutionnel, ne doit-il pas dénoncer une province qui sanctionne l'injustice ?
• le fait que le drame des Orphelins de Duplessis consiste, en partie, en un détournement de subventions du fédéral prévues à d'autres fins ne justifie-t-il pas son intervention ?
• le gouvernement canadien peut-il adopter une résolution d'appui à la cause des Orphelins de Duplessis ?
- le gouvernement canadien pourrait-il apporter un soutien financier si les victimes étaient dans l'obligation de relancer la bataille devant les tribunaux ?

Je crois que dans une fédération, le palier central doit jouer un rôle de contrepoids, de balancier, si l'un des autres paliers, par son inertie, fait déshonneur au pays. À toutes ces questions, le Comité des Orphelins de Duplessis entend recevoir des réponses claires et rapides. Les victimes ne veulent plus attendre. ■

Bruno Roy
est écrivain et président du Comité pour la défense des Orphelins de Duplessis.



Les enfants d'abord !*

GILLES JULIEN

On vient de se rendre compte, à grand renfort de publicité, que la pauvreté des enfants au Canada, loin de se résorber tel qu'imaginé naïvement il y a 10 ans, est plutôt en hausse constante. La pauvreté des enfants a une histoire et cette histoire se continue : ces enfants qu'on veut tant aimer et dont on est supposément fous, ne sont de fait que des citoyens de seconde classe. On s'y intéresse parfois, mais pas du tout de façon gratuite. À preuve : un des intérêts les plus récents concerne leur pouvoir d'achat et de consommation. J'entendais récemment un de ces enfants ciblés qui disait à la radio sa liste de Noël : un autre *Nintendo* plus performant, un équipement complet de ski alpin, des vêtements griffés, la série complète de Pokémon... et ce n'était qu'un début. Le même jour, j'écoutais une jeune fille de 14 ans, mal aimée, souhaitant se procurer assez d'argent par son travail pour se procurer des bas (ordinaires) et un pantalon. Elle voulait tout simplement remplacer son unique pantalon, trop petit et déchiré à l'arrière et elle vivait dans la crainte de faire rire d'elle à l'école.

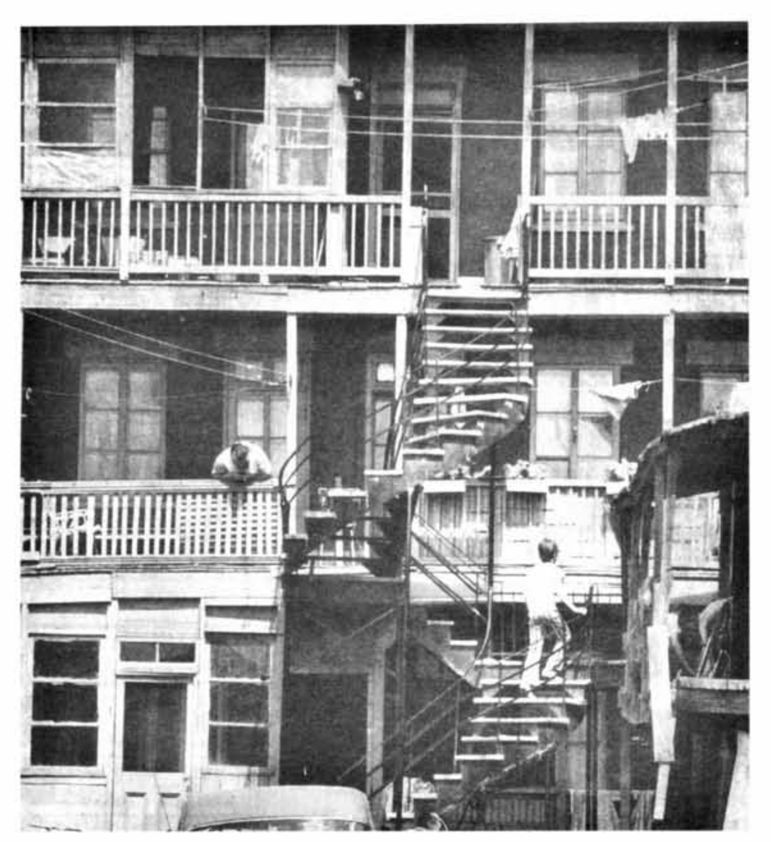
La pauvreté s'exprime même à travers ces deux petits exemples bien simples. Une pauvreté de « riche », de la démesure et du gaspillage qui rend gâté et insensible d'une part, et une pauvreté des plus pauvres, qui fait perdre espoir et qui crée des conditions de vie inacceptables. Les deux sont tout aussi dramatiques.

La pauvreté, on en parle et reparle et on s'en scandalise périodiquement. Elle figure bien au palmarès des politiciens et des experts de toutes allégeances. On la dénonce et on s'en indigne, on la définit sous différentes statistiques selon les besoins de la cause. Elle est habituellement ramenée cependant à son seul volet économique et on en oublie alors ses conséquences désastreuses surtout pour les enfants. Bien sûr, la pauvreté économique est dure à vivre, inacceptable et peu saine pour ceux qui en sont les victimes. Mais la pire, c'est celle dont on ne parle pas, celle dont la porte d'entrée est souvent, mais pas toujours, économique. Elle est plus insidieuse, plus écrasante et désespérante, et jamais dénoncée : la pauvreté globale.

La pauvreté globale pour parler clairement, et de façon adaptée à notre époque, c'est celle du désintérêt, de l'exclusion et des abandons, celle de la bêtise humaine. De cette pauvreté-là, nous en souffrons tous un peu et qui mieux qu'un enfant peut l'exprimer : *« Moi, quand je ferme les yeux, je ne vois que du noir. »*

D'abord le désintérêt humain face aux enfants et aux plus démunis. Il s'observe partout, dans le quotidien. Il touche tous les milieux et il cible non seulement les itinérants, les sans-abri et les personnes seules, mais de façon presque systématique, tous les enfants du monde. Des millions d'enfants de par le monde souffrent de faim, de guerres, de tortures et d'abus de toutes sortes. Des milliers sont déracinés et utilisés comme travailleurs à bas prix, comme chair à canon ou même comme objets de désir d'adultes pervers. D'innombrables autres souffrent de négligences toutes plus scandaleuses les unes que les autres. Parfois une nouvelle retiendra l'attention publique sur tel ou tel événement et on en parlera quelque temps si on est chanceux. Mais en général, la nouvelle est vite oubliée et diluée dans une masse d'informations variées. Les nouvelles passent et repassent et les guerres se succèdent presque de façon virtuelle dans le désintérêt le plus total. Même les émotions qu'elles suscitent parfois sont en général

* Fait en collaboration avec des textes d'enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve (quartier défavorisé) de Montréal. Extraits du livre *C'est bon d'en parler*, Éditions de l'hôpital Sainte-Justine.


La pauvreté dans un Canada riche : un scandale.

transitoires et superficielles. La réalité, c'est qu'au-delà de l'événement, il n'y a pas d'intérêt pour les enfants.

En fait, le fossé ne fait que s'élargir entre adultes et enfants. Ceux-ci n'occupent plus qu'un espace restreint manipulé par des adultes peu conscients de la qualité des enfants. Des adultes intéressés, dévoués et reliés aux enfants, il n'y en a presque plus. On ne peut plus décoder leurs attentes, ni comprendre leur langage pourtant si simple. On ne reconnaît plus leurs besoins. Des modèles et des guides pour les aider, les orienter et les motiver ont été remplacés par des robots et des guides virtuels qui créent une confusion totale dans l'esprit des enfants. Les valeurs, les moments magiques et les événements déterminants pouvant définir un plan de vie sain ne sont plus qu'exceptionnellement entrepris auprès des enfants. Les adultes qui servent de modèle sont maintenant rarissimes, quels que soient les milieux d'ailleurs. Il ne se passe plus grand-chose entre le maître et l'élève. Le respect et l'autorité ne sont plus à l'agenda, l'admiration du modèle n'existe plus. L'espoir est pratiquement perdu. L'intérêt personnel des adultes et leur bien-être économique ont pris le dessus. Il n'est pas étonnant que dans ce contexte, la famille soit laissée à elle-même dans son éclatement. La société est occupée à autre chose. Le désintérêt se globalise.

L'abandon – de même que l'ignorance et l'éloignement – est également une conséquence du désintérêt. Ce qui ne plaît pas est vite éliminé et jeté aux ordures. Nous vivons à une époque où la séparation, pour ne pas dire la fuite, est facile et utile à l'individu. On gaspille aussi bien les objets que les personnes. Le moment compte et non les impacts sur l'environnement et l'entourage. L'abandon est une autre forme de sévices vécus par les enfants au même titre que le vêtement démodé ou l'animal de compagnie dont on est fatigué. À eux de s'y faire et de s'adapter, seuls de préférence.

De nos jours, rares sont les enfants qui n'ont pas vécu ou ressenti l'abandon sous une forme ou une autre. Séparation, divorce, oubli, isolement font partie du lot quotidien de plusieurs d'entre eux. Cependant, les formes les plus lourdes et conséquentes de l'abandon, ce sont les coupures et les cassures qui mettent à l'écart les valeurs et les attaches sans lesquelles l'enfant ne peut être motivé ni se développer pleinement. L'abandon des responsabilités et l'absence de communication, voilà le plus grand drame d'une société.

« Il y en a qui ont des enfants et ils boivent pour les oublier. »

L'*exclusion* procède du cumul du désintérêt et de l'abandon. Lorsqu'on n'a plus d'intérêt et qu'on peut facilement se séparer, il n'y a qu'un pas pour exclure ou pour ignorer les

exclus. Tout se tient. Des enfants sont exclus chaque jour dans nos milieux. À la maison, on leur demande d'aller jouer ailleurs et de ne pas revenir trop vite. On les isole devant le *Nintendo* ou le téléviseur de peur qu'ils ne participent aux activités d'adultes trop occupés ou préoccupés par leur propre intérêt.

« Les parents idéaux pour moi, ce sont ceux qui prennent soin de nous autres. Tu ne sors pas dehors à 10 heures du soir. Ils ne te font pas manger n'importe quoi. Ils ne t'habillent pas tout de travers, ils s'occupent de toi. »

À l'école, ils sont exclus à cause d'incidents graves et qui se répètent souvent. « Ce n'est pas à l'école de régler les problèmes de la famille et du milieu », entend-on souvent. Ce n'est certes pas la faute de l'école si les parents ne sont pas adéquats… Et puis il y a le syndicat, les corporations et les règles internes et externes qui font obstacle. D'ailleurs, il faut bien s'entendre : la mission de l'école est d'éduquer et non d'élever les enfants.

« Les gens pensent que les profs, eux, sont là pour nous faire étudier. Moi j'ai le goût de leur dire qu'ils sont là pour faire de l'argent. Il y en a qui aiment leurs élèves. Mais il y en a qui "chialent" et qui disent qu'ils n'ont pas assez d'argent. Ils ont de belles autos neuves, toutes belles, toutes rouges. De toute façon, c'est juste pour se promener, un "char". Un "char", c'est juste pour s'asseoir dedans. »

Les jeunes sont de plus en plus exclus de la vie d'adulte. Plus question de les écouter ni surtout d'assurer un lien de communication. *« Des parents qui n'écoutent pas, c'est des parents à qui tu poses des questions et qui continuent leurs affaires. Ils ne veulent pas entendre. »* L'exclusion, c'est aussi cette absence de communication, cet acharnement à ne pas entendre les paroles et les besoins des enfants. Serait-ce que leurs besoins d'amour et de respect ne sont plus compris par les adultes ?

« Les qualités que je voudrais avoir comme adulte, c'est de pouvoir communiquer avec mes enfants et pouvoir avoir de meilleures relations et vivre dans l'amour. » Et si les attentes étaient maintenant trop grandes pour notre monde d'adultes, faudrait-il les exclure ?

La bêtise couronne nos activités et nos liens avec les enfants. Bêtement, nous passons à côté de l'essentiel et appauvrissons ainsi nos enfants. Ne sommes-nous pas conscients que ce que nous faisons nous appauvrit nous-mêmes ? Bêtement, nous ignorons la souffrance des enfants sans en voir les conséquences : l'escalade de la violence, l'augmentation de la pauvreté globale, la détérioration de notre propre humanité.

« Une famille pauvre, c'est quand il n'y a pas d'amour ni de bonheur. On a les pauvres d'amour et les pauvres d'argent ; la pire, c'est quand les deux se rejoignent. » ■

Gilles Julien est pédiatre social.



Au Québec, l'État protège les chauffards !

MARC BELLEMARE

Le 1er mars 1978, on instaurait le régime public d'assurance automobile au Québec. Il s'agissait d'une des premières réalisations importantes du gouvernement péquiste de René Lévesque, faite malgré l'opposition de puissants lobbies d'assureurs et d'avocats. Ceux-ci préféraient le maintien d'un régime de responsabilité où la victime devait nécessairement s'adresser aux tribunaux civils pour être indemnisée. À l'époque, il y avait consensus au Québec sur la nécessité d'intervenir pour régler un certain nombre d'iniquités vécues par les victimes de la route. Au début des années 1970, près de trois victimes sur 10 ne touchaient aucune indemnité, faute de pouvoir obtenir une condamnation contre un conducteur souvent introuvable ou insolvable. La perte économique subie n'était compensée que pour les deux tiers, et 25 % des victimes n'étaient toujours pas indemnisées 20 mois après l'accident.

Le gouvernement péquiste a opté pour un système de responsabilité sans faute absolu (*pure no-fault*). Il s'agissait d'une première nord-américaine. Il a donc mis sur pied une corporation publique, la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ), a prévu l'indemnisation uniforme de tous les blessés (y compris des chauffeurs qui conduisaient en état d'ébriété) et aboli sans réserve tous les recours des victimes devant les tribunaux civils.

L'immunité absolue du réseau routier

Le *no-fault* a donc eu pour effet de mettre le gouvernement québécois à l'abri de milliers de poursuites, lui permettant ainsi de réaliser des économies substantielles. À partir du moment où le gouvernement n'entretient plus la crainte d'être blâmé ou condamné par les tribunaux, que peut-il bien rester comme incitatif pour garantir les plus hauts standards de sécurité sur les routes ?

Situation typique : le 21 décembre 1999, des Québécois en colère pestent contre la voirie provinciale. La veille, pour la seconde fois, elle laissait à eux-mêmes des milliers d'automobilistes aux prises avec le froid, les vents violents et le verglas : un véritable casse-gueule. La situation n'est pas exceptionnelle. Les routes du Québec – de juridiction provinciale – sont dans un état pitoyable, mal entretenues, mal dessinées, sans compter la signalisation que tous les touristes jugent confondante.

Rappelons qu'en octobre 1987, lors de la dernière révision de la Loi sur l'assurance automobile, le ministre des Transports estimait que 10 % des accidents de la route au Québec étaient attribuables à des déficiences du réseau routier ou à sa mauvaise configuration. Il citait alors le Rapport du Comité sur l'entretien du réseau routier, communément appelé le *Rapport Middlemiss*. Ainsi, en extrapolant à peine, on peut supposer que parmi les quelque 30 000 victimes de dommages corporels chaque année au Québec, 3 000 auraient d'excellentes chances d'obtenir une condamnation partielle ou totale contre le gouvernement, si on leur donnait l'opportunité de poursuivre. Un rapport commandé en 1997 par la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, classait 30 % du réseau du Québec comme déficient, trois fois plus qu'en Ontario, plus riche certes, mais où la plupart des victimes ont conservé leur recours civil contre l'État. Le rapport expliquait cette détérioration par une réduction de plus de 25 % des investissements et par le vieillissement accéléré des chaussées dont la plupart arrivent à maturité.

Incidemment, le gouvernement québécois nie toujours avec la dernière énergie qu'il puisse y avoir un lien quelconque entre son désintéressement marqué à cet égard et

l'immunité absolue que lui confère la loi. Pourtant, le budget annuel moyen attribué aux transports est passé de plus de 2 milliards $ entre 1990 et 1995, à 1,4 milliard en 1997, où il ne représentait plus que 3,5 % de l'enveloppe budgétaire totale du gouvernement. Cette opération maigreur lui est sans doute profitable dans l'atteinte du déficit zéro, mais elle entraîne chaque année son lot de morts et de blessés sur les routes du Québec.

En hiver 1995, une tragédie est survenue sur la partie surélevée du boulevard Métropolitain, à Montréal, associée à la présence d'andains de glace. L'ombudsman a fait enquête et soumis ses recommandations le 19 juillet 1996. Il blâmait sévèrement le ministère des Transports du Québec, concluant à sa négligence grossière. Il recommandait au ministre de modifier la loi pour « permettre aux victimes d'accidents d'automobiles (...) de s'adresser aux tribunaux judiciaires pour obtenir l'indemnisation de la plénitude de leurs dommages corporels causés par la faute lourde de toute personne, y compris l'employé d'un ministère ou organisme gouvernemental ». Pour toute réponse, le gouvernement présenta, sur le tard, de vagues excuses aux familles des victimes.

Le gavage gouvernemental

Depuis ses débuts, sauf exception, la SAAQ a affiché des surplus annuels impressionnants. Des prévisions actuarielles douteuses (nous le savons maintenant) lui ont permis d'abord d'établir une tarification qui dépassait largement ses obligations financières face aux victimes. Au début des années 1990, le Vérificateur général du Québec retenait que la SAAQ cotisait au-delà de ses véritables besoins et recommandait des mesures précises pour assurer une meilleure équation. La SAAQ attribue l'existence de ses surplus gigantesques à une administration très serrée du régime. Plutôt que d'améliorer à mesure le sort des victimes, elle laisse ces surplus s'accumuler dans une énorme « réserve de stabilisation ». C'est à même cette réserve que le gouvernement du Québec a puisé, entre 1985 et 1995, plus de 2,2 milliards $, dont 425 millions $ pour la seule année 1993, et 325 millions $ en 1995. Ces ponctions ont été effectuées autant par le gouvernement libéral de Robert Bourassa que par celui de son successeur, le gouvernement péquiste de Jacques Parizeau. Il est quand même intéressant de souligner qu'avant son élection de septembre 1994, l'opposition péquiste en matière de transport, « déchirait sa chemise » sur la place publique à chaque fois que le gouvernement libéral faisait main basse sur les surplus du fonds d'indemnisation...

D'autre part, lorsque le gouvernement vante la générosité du régime en disant qu'il a versé plus de 6 milliards $ en indemnités depuis 1978, il méprise le jugement des assurés qui savent fort bien qu'au cours des 15 dernières années, il a abusé sans relâche de son pouvoir de taxation, ne versant jamais aux victimes la totalité des sommes qui leur étaient en principe destinées. Les 6 milliards $ versés par la SAAQ depuis sa création ne représentent que 68 % des 8,8 milliards $ qu'elle aurait dû verser si elle n'avait pas donné 2,2 milliards $ au gouvernement et conservé 582 millions $ dans sa réserve de stabilisation, pour la seule année 1995, date des dernières ponctions.

Ainsi, comment croire le premier ministre Bouchard qui, en 1997, a poussé les hauts cris lorsque la caisse fédérale de l'Assurance-emploi a présenté des surplus de 19 milliards $? Pourtant, les ministres fédéraux Pierre Pettigrew et Paul Martin n'ont pas tardé à annoncer dès le 21 décembre 1997 une réduction des cotisations payables par les chômeurs. Au Québec, il aura fallu attendre 20 ans et 2,2 milliards $ de détournements de fonds, pour que les automobilistes bénéficient d'une très modeste réduction des cotisations à la SAAQ.

Les chauffards les mieux traités au monde

Il faut dire que les chauffards québécois ont la vie facile. En 1998, 17 341 d'entre eux ont été accusés de conduite avec facultés affaiblies, comme le rapportait récemment le Centre canadien de la statistique juridique. Ce chiffre exclut les feux rouges grillés, les excès de vitesse et les permis suspendus pour dépassement des points d'inaptitude, parce qu'ils ne constituent pas des violations du Code criminel canadien. Il n'inclut pas non plus les autres infractions, comme la conduite dangereuse, la négligence crimi-

nelle, le délit de fuite et la tentative de meurtre. Bien que le Québec présente aujourd'hui une baisse de 18.9 % de la criminalité routière par rapport à 1994, son bilan est décevant. L'amélioration est bien inférieure aux progrès réalisés dans l'ensemble du Canada pour la même période (-24.4 %), notamment en Ontario (-27.5 %), au Nouveau-Brunswick (-29 %) et en Alberta (-30.7 %).

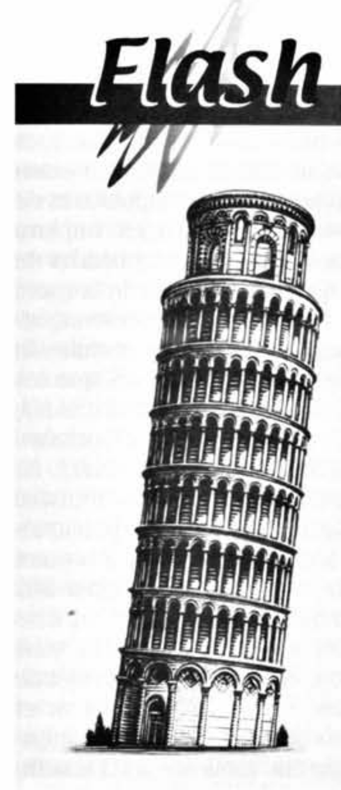
En ce qui concerne les infractions de conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort, le Québec est bon premier, et de loin. En 1998, 326 conducteurs québécois ont été accusés d'avoir causé des dommages corporels alors qu'ils conduisaient en état d'ébriété pendant que 26 l'ont été pour avoir causé la mort. Cette même année, seulement 172 conducteurs ontariens ont été accusés d'avoir commis la première infraction et 14 la seconde. Compte tenu du bassin démographique de chaque province, le Québec devrait cumuler un peu plus de la moitié des infractions commises en Ontario alors que c'est le double. Pour l'ensemble du Canada, le Québec représente près de 40 % des conducteurs ivres accusés d'avoir causé des lésions corporelles à autrui.

Contrairement à ce qu'affirme la SAAQ dans de nombreux discours officiels, le Québec constitue la juridiction canadienne où les infractions de nature provinciale sont les moins sévèrement réprimées. Le bilan publié en 1998 par le Centre canadien de la statistique juridique illustre bien cette réalité. On y constate que, à part le Québec, toutes les provinces canadiennes décrètent une interdiction temporaire de conduire lorsque le taux d'alcoolémie excède .04, .05 ou .06, ou encore tout niveau inférieur à .08 susceptible d'affecter les facultés de conduire. La Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ont fixé la norme à .04. Quant à la suspension administrative du permis de conduire en vigueur au Québec, elle n'est que de 15 jours pour la première infraction, alors que la plupart des autres provinces prévoient un retrait de permis d'un minimum de 90 jours dans tous les cas. La durée de la suspension applicable au Québec fait donc encore ici figure de parent pauvre. Quant à la mise en fourrière du véhicule, il s'agit d'une mesure qui existe non seulement au Québec, mais dans huit provinces ou territoires. La propagande du gouvernement québécois martèle que les mesures ici sont beaucoup plus sévères qu'ailleurs. Pourtant, si l'on tient compte aussi du *no-fault* intégral, qui protège les chauffards contre tout recours civil et les indemnise de surcroît, la situation actuelle au Québec est proprement scandaleuse et il n'est pas exagéré d'affirmer que les chauffards québécois sont les mieux traités du Canada, sinon de toutes les sociétés occidentales.

Prenons le cas de ce militaire condamné pour négligence criminelle après avoir causé la mort de quatre jeunes adultes, le 13 septembre 1987 à Sainte-Foy (près de Québec). Après s'être lui-même blessé à un œil, il a perçu plus d'indemnités de la SAAQ que les quatre familles des victimes réunies. À ce jour, le chauffard a encaissé plus de 200 000 dollars. Les familles des victimes fulminent, le public est indigné. Autre exemple : à Vaudreuil, le 30 mai 1997, alors qu'il circule paisiblement à bicyclette, un adolescent de 14 ans est heurté mortellement par un chauffard en Mercedes 300. Bien qu'ayant pris soin de faire réparer son auto immédiatement après l'accident, grâce à un fragment de pare-chocs trouvé près du corps et au terme d'une laborieuse enquête policière de 82 jours, le conducteur est finalement mis en accusation le 20 août 1997. Il est accusé de délit de fuite et de conduite sous l'influence de l'alcool ayant causé la mort, deux crimes passibles respectivement de 5 et 14 ans d'emprisonnement. Le 2 octobre 1998, il plaide coupable à une accusation de délit de fuite, mais la Couronne abandonne la deuxième accusation, faute de preuves. Le 20 janvier dernier, il est condamné à 18 mois de prison et se voit interdire la conduite automobile pendant trois ans. À la surprise générale, le 19 avril 1999, à peine trois mois après son entrée à la prison de Valleyfield, l'homme à la Mercedes est libéré.

La loi actuelle prévoit pour la mort d'une jeune victime une indemnité ridicule de 17 916 $, et de 3 582 $ pour les frais funéraires. Aux termes de cette même loi, il n'est pas permis à la SAAQ de se faire rembourser par un criminel solvable des coûts d'indemnisation. Ils seront donc entièrement assumés par le fonds d'assurance de la

Flash



La Cour suprême penche...

Avec la nomination du juge Louis Lebel, les francophones occupent cinq des neuf sièges de la Cour suprême. Si cette Cour était réellement comme la tour de Pise – ce que répètent inlassablement de nombreux nationalistes québécois – de quel côté pensez-vous qu'elle pencherait ?

SAAQ, une réserve constituée des contributions versées par l'ensemble des automobilistes, bons comme mauvais, à part égale. Pour ajouter à l'hérésie, même si les parents du jeune adolescent avaient pu prouver hors de tout doute que le fait que l'homme à la Mercedes noire, en quittant les lieux sans prêter secours au cycliste, lui avait coûté la vie, il leur aurait été impossible d'intenter une poursuite civile. Interdit donc d'obtenir davantage en s'adressant aux tribunaux civils, le chauffard étant tout à fait immunisé. Au Québec, il y a donc, d'un côté, les criminels en voiture qui sont à l'abri de tout recours, et de l'autre, ceux ayant œuvré ailleurs que sur le réseau routier, qui sont passibles de poursuites civiles et n'ont droit à aucune indemnité s'ils se blessent en commettant leur crime. En outre, les membres restant de la famille du jeune homme doivent assumer seuls et sans assistance financière les conséquences économiques et morales de leur deuil, compte tenu qu'ils ne sont pas personnellement considérés comme des « victimes » au sens de cette loi.

Quant au chauffard, du fait qu'il a été personnellement impliqué dans l'accident, il est pleinement admissible aux indemnités versées par la SAAQ, s'il présente des troubles physiques ou psychologiques en relation avec l'événement.

Les scrupules récents de Jacques Parizeau

M. Jacques Parizeau était ministre des Finances du gouvernement Lévesque lorsque la réforme de l'assurance automobile a été adoptée, en 1978. Élu premier ministre du Québec le 12 septembre 1994, il démissionnait le 15 décembre 1995. Parmi les souhaits exprimés dans son testament politique à l'Assemblée nationale du Québec, il dénonçait les exactions du régime d'assurance automobile :

> L'application de ce principe (*no-fault*) crée cependant deux catégories d'auteurs d'actes criminels : d'une part, ceux qui peuvent être poursuivis en dommages par leur victime – ce qui est la règle générale – et d'autre part,

ceux qui sont complètement protégés contre de tels recours, uniquement parce qu'ils ont enfreint le Code criminel sur un lieu de travail ou au moyen d'un véhicule. On sent là une injustice dont le simple bon sens exige qu'elle soit corrigée.

Cette volte-face s'explique par le fait qu'en 1995, monsieur Parizeau avait comme conjointe madame Lisette Lapointe dont le fils Hugo avait été grièvement blessé par un chauffard en 1989. Malgré le fait que ce dernier ait été condamné pour négligence criminelle, la jeune victime se voit dans l'impossibilité de le poursuivre civilement compte tenu de l'application stricte du *no-fault*. Hugo Lapointe et sa mère se retrouvent privés d'une indemnisation de plus de 1 million $ pour des pertes morales et économiques non assumées par le régime public québécois.

En dehors des dirigeants péquistes actuels qui se permettent même aujourd'hui de tenir tête à l'homme qui les a pourtant portés au pouvoir en 1994, il se trouve bien peu de gens aujourd'hui pour défendre l'idée que les chauffards puissent ainsi jouir d'une immunité absolue. Le fait que les coûts d'indemnisation soient entièrement assumés par la SAAQ, à même les fonds publics, a quelque chose de répugnant.

Le mépris du gouvernement Bouchard

En mars 1995, parmi les premières nominations du gouvernement péquiste fraîchement élu, se trouve Monsieur Jean-Yves Gagnon, promu à la présidence de la SAAQ. Inconnu des accidentés pour n'avoir jamais œuvré dans les sphères reliées à l'indemnisation, il avait été auparavant PDG de la Société des traversiers du Québec et sous-ministre aux Travaux publics et à l'Approvisionnement. Contre toute attente, dès son entrée en fonction, il s'en prend à la clientèle qu'il dessert en lui attribuant la responsabilité de certaines difficultés financières de l'organisme. Au même moment, le ministre des Transports, Jacques Léonard, refuse de discuter avec des victimes de chauffards qui en ont contre le principe du *no-fault* inconditionnel, les empêchant de poursuivre leur agresseur au civil pour obtenir la meilleure indemnisation possible. En mars 1995, alors qu'il s'apprête à puiser 325 millions $ dans le fonds d'indemnisation de la SAAQ, M. Léonard explique publiquement un déficit opérationnel de 115 millions $ par la gourmandise des accidentés.

En août 1996, à l'occasion de la révision du Code de la sécurité routière, M. Jacques Parizeau, redevenu simple citoyen, accompagné de sa conjointe Lisette Lapointe et de plusieurs associations de victimes, implore à nouveau le gouvernement d'amender la loi. Il demande que les criminels de la route qui en ont les moyens soient personnellement imputables, une façon de réduire la facture annuelle de 120 millions $ que les automobilistes, par l'entremise de la SAAQ, doivent assumer collectivement. En octobre 1996, avant même d'en avoir débattu en commission parlementaire, le ministre Jacques Brassard les ridiculise publiquement et rejette leurs propositions. Il promet du même souffle une vaste consultation sur l'ensemble du régime, engagement qu'il ne tient évidemment pas. Il dépose plutôt, sans avis ni discussion, en avril 1998, le projet de loi 429 modifiant certaines indemnités, et refuse du même coup de tenir une consultation publique sur la mollesse et l'insuffisance de ces amendements. Il se garde bien de toucher aux fondements du régime et aux problèmes structurels si souvent dénoncés (inutilité du Bureau de révision, utilisation des surplus budgétaires, maigreur des indemnités, harmonisation avec les autres régimes, recours civils, etc.).

Depuis quatre ans, les demandes de consultation publique générale se sont faites aussi nombreuses qu'insistantes. Elles ont toutes été rejetées par les ministres qui se sont succédé aux Transports : Jacques Léonard, Jacques Brassard et Guy Chevrette, trois lieutenants de la vieille garde péquiste de 1976 qui n'ont pas suivi les Québécois dans leur intransigeance grandissante face à la criminalité routière. Un sondage Léger & Léger d'août 1996 révélait en effet que 85 % des Québécois étaient favorables à ce que les chauffards soient passibles de poursuites civiles. En outre, une recherche de la Chaire d'études socio-économique de l'Université du Québec à Montréal, rendue publique en 1997, révélait que la SAAQ pourrait récupérer jusqu'à 63 millions $ annuellement en impliquant financièrement les

chauffards dans la mesure de leurs moyens.

Envers et contre tous, le 30 septembre 1999, le président de la SAAQ sent le besoin de convoquer une conférence de presse pour marteler qu'il est absolument hors de question que le *no-fault* québécois soit reconsidéré. Il juge tout à fait inopportun de redonner le droit de poursuivre aux victimes de chauffards, compte tenu que, selon lui, à peine 40 % d'entre eux ont un revenu, et 17 % seulement en ont un qui dépasse 30 000 dollars annuellement. Il affirme sans citer ses sources qu'en Colombie-Britannique, les justiciables ont déboursé 250 millions $ en frais d'avocats l'an dernier. En bon démagogue, il omet de rappeler qu'en juin 1997, après des années de consultation, le gouvernement de cette province renonçait à introduire une législation basée sur le *no-fault*, cédant aux pressions de la *Coalition Against No-Fault Insurance* composée de quelque 200 associations issues de tous les milieux professionnels et sociaux. Dirigé par M. Glenn Clark, ce gouvernement prenait en compte une étude du professeur R.A. Devlin attribuant au système en place au Québec une augmentation de 9.6 % du nombre d'accidents, de 27 % du nombre de blessures et de 5.3 % des dommages matériels. Ses conclusions rejoignaient celles d'une étude similaire menée en 1992 par le professeur Gaudry. Pour les économistes, le problème du *no-fault* ne réside pas uniquement dans l'établissement de la prime (le Québec accuse une augmentation de 35 % à ce chapitre, entre 1993 et 1997) mais bien dans le *moral hazard effect*, un concept associant la « responsabilité sans faute » à la conduite téméraire et irresponsable des automobilistes.



Un spectacle affligeant. Mais quelles victimes sont les mieux protégées, au Québec ?

Quant à l'indemnisation de ces mêmes chauffards, le président de la SAAQ l'estimait parfaitement justifiée, même pendant l'incarcération, puisqu'elle « ne coûtait que 15 millions $ par année », une bagatelle ! Le même jour, le premier ministre Bouchard se disait tout à fait incapable de dégager des budgets supplémentaires pour alléger les listes de patients en attente de chirurgie. Pas d'argent non plus pour augmenter le nombre d'orthopédagogues réclamés à grands cris par les écoles.

En 1978, les Québécois misaient beaucoup sur la réforme de l'assurance automobile, promesses gouvernementales à l'appui. Les avantages ont été portés par une propagande tenace; les inconvénients ont toujours été ignorés et même niés, ce qui porte ombrage à l'ensemble de l'action gouvernementale. L'entêtement des dirigeants actuels à ne pas reconnaître que les criminels de la route sont les grands gagnants du *no-fault* jette le discrédit sur l'ensemble d'un régime d'indemnisation qui possède par ailleurs des vertus indéniables. ■

Marc Bellemare
est avocat à Québec.
Il se consacre depuis plus de 20 ans
à la défense des accidentés de la route.



Milosevic et l'art de l'exploitation du nationalisme

MIHAILO CRNOBRNJA

On peut dire que les Balkans, en général, et les Serbes, en particulier, ont nettement marqué le début et la fin du siècle passé. C'est en effet à Sarajevo qu'un Serbe a assassiné le prince héritier Ferdinand d'Autriche, déclenchant de ce fait la Première Guerre mondiale, et ce sont principalement les Serbes qui ont précipité le démembrement de la Yougoslavie, provoquant ainsi toute une série de guerres internes et, en fin de compte, l'intervention de l'OTAN au Kosovo. Et il y a peu de chances que la poudrière des Balkans ne s'éteigne dans un proche avenir.

Le régime de Slobodan Milosevic semble défier tous les principes de la responsabilité politique. Il a entraîné les Serbes de désastre en désastre et infligé ce faisant des pertes et des souffrances considérables aux autres nationalités qui constituaient jadis la Yougoslavie. Il a joué un rôle décisif dans l'éclatement de ce pays, qui rassemblait pourtant tous les Serbes dans une seule et unique entité politique. C'est sous sa présidence que le pays a connu l'un des pires taux d'inflation au monde, que les salaires moyens y ont régressé de plus de 50 % (et ce n'est pas fini), que le pays s'est retrouvé dans un isolement politique et économique quasi total, et que la guerre a éclaté en Slovénie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et, finalement, au Kosovo. Au lieu de la libération promise, il a causé la mort de milliers de Serbes et l'exode de plus d'un million de personnes.

Quel que soit le principe de responsabilité politique invoqué, Milosevic aurait dû quitter la scène il y a bien longtemps déjà. Or, non seulement il est encore là, mais c'est encore lui qui contrôle tous les leviers du pouvoir. Comment expliquer ce paradoxe? En disant que c'est parce qu'il exerce un pouvoir autoritaire et contrôle quasiment à lui seul l'appareil de l'État, les médias et les forces de sécurité? C'est là une réponse facile et superficielle. Certes, ce sont là des leviers puissants qui lui ont permis de se maintenir au pouvoir pendant les 13 dernières années. Mais pour bien comprendre les raisons du succès de Milosevic et la dynamique politique qui s'exerce en Serbie/Yougoslavie, il faut prendre de nombreux facteurs en considération.

Les raisons du succès politique de Milosevic

a) *La popularité de Milosevic*

À son arrivée au pouvoir, Milosevic jouissait d'une popularité considérable. Il était perçu comme un héros parce qu'il avait ramené le Kosovo autonome dans le giron serbe. Sans être lui-même nationaliste, il a rallumé la ferveur nationaliste serbe qui couvait, y voyant un moyen efficace d'accéder au pouvoir. Il a abusé du patriotisme serbe, exploitant tous les sujets sensibles, que ce soit « la glorieuse bataille du Kosovo » (menée contre les Turcs), ou « les injustices infligées à la Serbie dans la Yougoslavie de Tito », ou encore « l'isolement de la nation face à une coalition antiserbe internationale déterminée à écraser un peuple fier, qui osait résister au nouvel ordre international imposé par les États-Unis ». Politiquement toutefois, c'est la réintégration du Kosovo qui a été sa carte maîtresse, dont l'importance est encore réelle même si elle a diminué au cours des années. Encore aujourd'hui, même après la « bataille du Kosovo » contre l'OTAN, Milosevic peut compter sur l'appui de bon nombre de ceux qui sont convaincus que les Serbes ont gagné! Et d'après des sources fiables, c'est ce que pensent pas moins de 45 % de la population.

b) *La faiblesse de l'opposition*

La Serbie aurait grand besoin d'une opposition forte et unie; malheureusement, celle-ci est faible et divisée. Cela est dû en partie au fait qu'aucun parti ne pouvait contester Milosevic en affichant une position non nationaliste : c'était tout simplement impen-

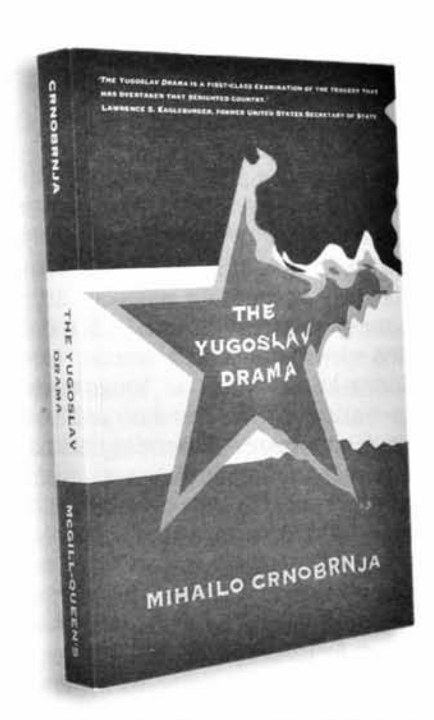
sable à une époque où le nationalisme serbe était (et est encore) très vivace. Milosevic s'est approprié le dossier du nationalisme serbe pour en faire le principal élément d'identification et de différentiation politiques, laissant à l'opposition les dossiers moins importants. Autre raison de la faiblesse de l'opposition : les ambitions, vanités et animosités personnelles qu'entretiennent ses dirigeants. Pendant les 10 années de régime multipartite, l'opposition a eu plusieurs occasions de renverser Milosevic, mais elle les a toutes ratées à cause de luttes intestines entre ses dirigeants, ce que Milosevic a su exploiter à merveille.

c) *L'erreur fatale de la communauté internationale*

La communauté internationale a fait une erreur de stratégie dès 1992 en imposant de dures sanctions contre une Yougoslavie déjà « tronquée » et en les maintenant plus ou moins jusqu'à l'heure actuelle. Par exemple, le fait que la Yougoslavie ait été écartée de la Coupe européenne de football (qui fut remportée par les Danois, lesquels avaient remplacé les Yougoslaves) fut, après la question du Kosovo dont on vient de parler, le facteur le plus important du ralliement de la population autour de Milosevic, bien plus que ce qu'il aurait jamais réussi à faire tout seul. Les sanctions lui ont en effet permis de trouver le bouc émissaire dont il avait besoin pour justifier la chute brutale du niveau de vie de la population de la Serbie. Le coupable n'était donc plus l'inefficace socialisme économique, mais bien ces méchants impérialistes menés par les États-Unis. Surtout, en isolant la Serbie/Yougoslavie du reste du monde, la communauté internationale, sous la houlette des États-Unis, a fait basculer l'équilibre politique interne en faveur des partisans d'un système patriarcal, traditionnel, prônant le courage et s'inspirant du passé, bref, la clientèle nationaliste qui a fait la force de Milosevic. Que dire de plus au sujet de ces sanctions sinon que *tous* les partis d'opposition en ont réclamé la levée ? N'est-ce pas là la preuve de leur inefficacité à provoquer les changements politiques désirés ? Et pourtant, les États-Unis maintiennent leurs pressions sur la communauté internationale pour que ces sanctions restent en place.

d) *Comment Milosevic a su exploiter les avantages de la « démocratie »*

Il ne faut pas sous-estimer l'habileté politique de Milosevic, que lui reconnaissent, parfois même avec respect, bon nombre de ses adversaires, en Serbie comme à l'étranger. Sur le plan tactique, il a fait preuve de flair, voire de génie, malgré l'absence chronique d'une véritable stratégie. Pour reprendre les mots d'un journaliste de Belgrade : « Il a gagné beaucoup de batailles mais il a perdu la guerre. » Le simple fait qu'on puisse le dire publiquement en dit long. L'autoritarisme de Milosevic est plutôt modéré, puisqu'il tolère les manifestations dans les rues, la liberté d'expression, la liberté quoique toute relative de la presse, etc. Ses moyens d'oppression sont plus sournois, ce qui lui per-



Cet excellent livre a été traduit dans plusieurs langues.

met d'affirmer que la Serbie jouit de tous les avantages d'un « système démocratique ». Par ailleurs, tout en étant le principal instigateur de la conflagration qui a ravagé l'ex-Yougoslavie, il a réussi à se faire passer, *et à être reconnu*, comme le champion des pompiers ! Et il n'y a encore pas si longtemps, il était internationalement considéré comme

le principal facteur de stabilité dans la région. Ce n'est donc qu'en tenant compte de tous ces éléments qu'on peut comprendre pourquoi Milosevic parvient à se maintenir au pouvoir et pourquoi il est actuellement l'homme politique à la fois le plus respecté, le plus populaire et le plus détesté de la Serbie.

On connaît le passé, même si on ne le comprend pas très bien. La question qui nous intéresse maintenant est de savoir ce que nous réserve l'avenir. C'est difficile de le prédire avec certitude, surtout parce qu'il est encore trop tôt pour dire si le nationalisme serbe, jusqu'à présent le fer de lance de la politique de Milosevic, restera suffisamment fort pour légitimer de nouveaux desseins. La meilleure chose à faire est d'énumérer les scénarios possibles et d'évaluer leur degré de probabilité.

Les scénarios possibles pour le court terme

Selon le scénario le plus optimiste, l'opposition, unie, réussit à contraindre le gouvernement à convoquer des élections anticipées et remporte la victoire. Cela signifie bien sûr que Milosevic accepte de renoncer au pouvoir et de se retirer dignement. Même dans de telles circonstances, il restera alors à convaincre la Serbie et la Yougoslavie de faire la paix avec ses voisins, notamment avec les Albanais de l'Albanie et du Kosovo, ce qui ne sera pas une mince affaire. Tant que le rêve d'une « Grande Serbie » ou d'une « Grande Albanie » ne sera pas éteint, comme cela risque de se produire avec le rêve d'une « Grande Croatie », il n'y aura pas de paix durable dans les Balkans ou tout au moins sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. En tout cas, ce scénario, qui est le plus optimiste, évite d'autres effusions de sang.

Il présente toutefois un certain nombre de difficultés, la première étant de faire l'unité de l'opposition. Mais cette fois-ci, cela pourrait être possible pour deux raisons. Premièrement, Vuk Draskovic est convaincu, à juste titre, que ce sont des agents du régime qui ont essayé de le tuer lors d'un accident de voiture il y a quelques mois. Depuis, il a fermé la porte à toute négociation possible avec le pouvoir, ce qu'il a pourtant déjà fait dans le passé, jusqu'à devenir vice-premier ministre du gouvernement fédéral. Deuxièmement, la communauté internationale, sous l'impulsion des États-Unis, soutient l'opposition de façon beaucoup plus active et mieux organisée. Il existe même une commission officielle tripartite qui comprend des représentants des États-Unis, de l'Union européenne, des principaux partis d'opposition de la Serbie et du parti au pouvoir au Monténégro. Reste que les ego et les vanités personnelles risquent de se manifester à la dernière minute et de faire avorter une tentative réelle d'unification de l'opposition. Déjà vu.

La deuxième difficulté est de gagner les élections. Certes, le régime de Milosevic est très impopulaire, mais l'opposition n'a pas réussi à se rallier l'appui des électeurs déçus, mécontents ou dégoûtés. Dans ce climat général d'apathie, de résignation et de désespoir, les deux blocs – les partenaires de la coalition au pouvoir et l'opposition – arrivent pratiquement ex æquo dans les sondages de décembre 1999, avec une légère avance pour le bloc de l'opposition, si jamais ce bloc se concrétise. Toutefois, il ne serait pas surprenant que la coalition de Milosevic remporte quand même les élections, vu le puissant dispositif de propagande dont elle dispose, l'appareil étatique qu'elle contrôle *et* le talent dont elle a déjà fait preuve pour manipuler les règles électorales et, pourquoi pas, les bulletins de vote. Déjà vu, encore une fois.

La troisième difficulté que présente ce scénario est qu'il suppose que Milosevic acceptera de renoncer au pouvoir et de se retirer dignement. Rien n'est moins sûr, et ce, pour trois raisons. Premièrement, Milosevic a pour les dirigeants de l'opposition une bien piètre estime, qui n'a d'égale que son propre sentiment de supériorité. Deuxièmement, il a pris goût au pouvoir, pour ne pas parler de sa femme, puissante et ambitieuse. Troisièmement, la perspective de devoir céder le pouvoir à l'opposition lui pose toutes sortes de problèmes de sécurité personnelle. Contrairement à Eltsine, il ne peut pas négocier avec ses successeurs sa propre immunité contre des poursuites car, pour l'instant, ces poursuites proviennent non pas de Belgrade ou de la Serbie mais de La Haye et de Washington. À ce pro-

pos, une rumeur, qui n'est pas sans fondement, veut que Milosevic essaie de négocier le retrait de l'acte d'accusation émis par le Tribunal et de la récompense de 5 millions de dollars offerte par le gouvernement américain à quiconque fournirait des informations conduisant à son arrestation, en échange de sa démission volontaire à l'échéance de son mandat de président de la Yougoslavie, en juillet 2001. Il est difficile d'imaginer que le Tribunal ou les Américains puissent accepter une telle offre, à la fois pour des raisons de principe et parce qu'il y a lieu de croire que les jours de Milosevic sont comptés, avec ou sans cet accord pour le moins embarrassant.



République socialiste fédérative de Yougoslavie (1945-1992)
Carte tirée du livre The Yugoslav Drama, *p. 16.*

Tous les autres scénarios possibles impliquent des actes de violence et des effusions de sang. Ici, deux éventualités peuvent se présenter. La première est un soulèvement spontané, provoqué par un événement quelconque : l'étincelle qui met le feu aux poudres, pour ainsi dire. Il ne s'agirait pas là d'une contestation ouverte du régime, organisée par l'opposition, mais plutôt d'un enchaînement d'événements qui ressemblerait davantage à ce qui s'est passé en Roumanie, où, rappelons-le, c'est l'assassinat d'un prêtre hongrois dans une paroisse éloignée qui a déclenché un soulèvement national contre un régime impopulaire. Le gouvernement de Milosevic, bien protégé par des forces de sécurité raisonnablement loyales, s'empresserait de réprimer la moindre révolte populaire, ce qui entraînerait des actes de violence dont le degré et la durée dépendraient beaucoup de l'attitude de l'armée. Jusqu'à présent, celle-ci s'est montrée loyale au pouvoir, mais cela risque fort de changer si on lui demande de tirer sur la population. Il est impossible de prédire la date ou la cause d'un tel soulèvement populaire, mais une chose est certaine : Milosevic prend toutes les précautions pour éviter des pénuries de mazout, de gaz naturel et d'électricité, car si la population a froid, ça risque de chauffer pour lui.

Parmi les autres scénarios violents, mentionnons une confrontation au Monténégro et une guerre civile en Serbie. Depuis quelque temps, le fossé ne cesse de se creuser entre la Serbie et le Monténégro, à telle enseigne qu'une rupture définitive semble désormais imminente. Dans le cas du Monténégro, Milosevic ne pourra pas jouer la carte ethnique pour vilipender l'adversaire car les Serbes et les Monténégrins viennent de la même souche, parlent la même langue, utilisent le même alphabet, pratiquent la même religion et vénèrent la même mythologie au sujet de la bataille du Kosovo contre les Turcs en 1389. Bon nombre de Monténégrins, surtout des générations plus anciennes, se considèrent comme des Serbes, dans la même lignée que Pierre II Petrovic Njegos, célèbre prince-évêque du XIXe siècle qui a récemment été élu « Monténégrin du millénaire ». La discorde entre les deux républiques – que Milosevic a jadis décrites comme « deux yeux appartenant à la même tête » – est purement politique et constitutionnelle. Bon nombre de Monténégrins, dont le président Milo

Djukanovic, ne sont pas satisfaits de la position qu'occupe le Monténégro au sein de la fédération yougoslave et de l'attitude de cette dernière, qui semble vouloir défier la quasi-totalité de la planète. Ils ne veulent pas leur indépendance de la Serbie mais ils ne veulent pas non plus s'aligner sur les politiques désastreuses de Milosevic.

Le Monténégro compte en revanche un nombre considérable d'individus fidèles à Milosevic; leur porte-parole est Momir Bulatovic, l'actuel premier ministre fédéral. Selon ce scénario, le conflit n'opposerait pas, au départ, la Serbie et le Monténégro, mais plutôt les deux factions existant au Monténégro. Une confrontation de ce genre, quoique peu violente, s'est déjà produite il y a deux ans à la suite de l'élection de Djukanovic comme président du Monténégro. Elle pourrait se reproduire et, là encore, son degré de violence dépendrait avant tout de l'attitude de l'armée fédérale stationnée dans la province. La plupart des officiers supérieurs sont probablement des fidèles de Milosevic puisque c'est lui qui les a nommés, mais on ne peut pas en dire autant des autres officiers et des conscrits mobilisés au Kosovo.

Le gouvernement du Monténégro a essayé d'amener Milosevic et la Serbie à renégocier la constitution fédérale dans le but de garantir une plus grande souveraineté pour la petite république. En substance, il voudrait transformer la fédération en une confédération ou union de plusieurs États. Comme le gouvernement fédéral et le gouvernement de Serbie ont tous les deux fait fi des propositions monténégrines, le gouvernement monténégrin a pris unilatéralement toute une série de mesures pour accroître son indépendance vis-à-vis de Belgrade. La plus récente et la plus audacieuse a été l'introduction du mark allemand comme monnaie légale, l'objectif étant de retirer progressivement le dinar yougoslave de la circulation et de soustraire ainsi le Monténégro à la politique monétaire inflationniste menée par Belgrade.

Quand la confrontation va-t-elle se produire ? Le moment de vérité pourrait coïncider avec un référendum sur l'indépendance et la souveraineté. Tous les principaux dirigeants politiques du Monténégro ont, à un moment ou à un autre, utilisé la menace du référendum pour faire venir les représentants fédéraux et serbes à la table de négociation, et il y a eu, c'est inévitable, une escalade de la rhétorique référendaire pour rendre la menace encore plus plausible. À en juger cependant par les déclarations faites à la fin de 1999, un référendum pourrait avoir lieu au cours du printemps de l'an 2000. La communauté internationale, pour sa part, essaie d'en dissuader le gouvernement monténégrin en lui offrant des aides variées – diplomatiques, politiques, techniques et financières – afin d'éviter un bain de sang. Reste à savoir si le gouvernement monténégrin peut se permettre de faire marche arrière sans perdre la face et sans s'aliéner une partie de l'électorat. Il faut aussi se demander pourquoi Milosevic n'est pas déjà intervenu pour enrayer l'évolution du Monténégro vers l'indépendance. La plupart des analystes occidentaux s'entendent pour dire qu'il a peur de provoquer encore une fois la colère de l'OTAN, celle-ci l'ayant déjà sommé de ne pas fomenter des troubles au Monténégro. Rappelons pour mémoire que Milosevic avait reçu le même avertissement au sujet du Kosovo, de nul autre que Wesley Clark, commandant suprême allié, et que cela n'a servi à rien. Milosevic ne cherche pas à éviter un conflit au sujet du Monténégro, il attend tout simplement son heure.

Son mandat non renouvelable de président de la Yougoslavie expire en juillet 2001. Il est fermement décidé à rester à son poste le plus longtemps possible. Un changement de la Constitution, qui lui permettrait de briguer un second mandat, est hors de question puisqu'il faudrait que le gouvernement monténégrin y donne son approbation. Par contre, une confrontation avec le Monténégro à la toute fin de son mandat, suivie d'un éclatement de la fédération, aboutirait à la création de deux États, la Serbie et le Monténégro, achevant ainsi le démembrement de la Yougoslavie. Milosevic se présenterait alors à la présidence du nouvel État serbe en proposant une nouvelle Constitution qui pourrait lui permettrait de se maintenir au pouvoir pendant huit années supplémentaires. Vu l'attitude de Milosevic face aux menaces de représailles de l'OTAN et son refus d'abandonner le pouvoir, force

est de conclure que la deuxième éventualité est nettement plus plausible que la première. En fait, c'est sans doute la stratégie du pompier pyromane qu'il choisira pour se rallier le soutien de l'électorat serbe.

L'autre scénario violent, qui n'écarte pas celui dont on vient de parler, pourrait être une confrontation finale entre les Serbes eux-mêmes, c'est-à-dire une guerre civile. La logique en est très simple. L'exploitation du sentiment nationaliste en Serbie a atteint un paroxysme en 1987, largement sous l'impulsion de Milosevic lui-même. Les premières victimes de cette résurgence violente du nationalisme serbe n'ont été ni des Albanais, ni des musulmans, ni des Croates, ni des Slovènes, mais bien des *Serbes*, en l'occurrence les anciens dirigeants serbes qui refusaient de se servir du nationalisme pour régler des problèmes politiques ou pour débattre de « la question nationale serbe » au sein de la Yougoslavie. Après quatre guerres en huit ans, dont l'une menée contre l'OTAN, les nationalistes serbes n'ont plus guère d'ennemis à combattre. Le Monténégro est le dernier bastion, dont on a déjà parlé. Signalons également que de plus en plus de Serbes sont mécontents des politiques nationalistes et des piètres résultats qu'elles ont eus.

Le jour viendra où les non-nationalistes de Serbie, de plus en plus nombreux, contesteront le régime nationaliste. Ceci se réalisera dans le cadre d'une consultation populaire normale ou, plus vraisemblablement, après l'expression spontanée d'un mécontentement général, qui fera apparaître de nouveaux dirigeants ayant une vision et des idées nouvelles. Mais le régime actuel refusera d'en prendre acte et de se retirer. Il s'accrochera au pouvoir. En fin de compte, ce qu'il y a de plus tragique dans cet exemple d'exploitation politique abusive du nationalisme, c'est qu'il y a de fortes chances pour que les plus grandes victimes soient ceux-là mêmes au nom desquels on aura mené ces batailles : les Serbes. ■

Misha Crnobrnja habite Montréal.
Il a été le dernier ambassadeur de Yougoslavie pour la Communauté européenne.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Le premier best-seller québécois

JACQUES HÉBERT

À l'aube de la Révolution tranquille, un événement allait secouer le Québec de fond en comble : la publication des Insolences du Frère Untel *par les Éditions de l'Homme, alors dirigées par Jacques Hébert. L'an 2000 marque le 40e anniversaire de cet événement, dont Jacques Hébert nous raconte ici la petite histoire, fascinante et révélatrice d'une époque, qui nous plonge dans l'atmosphère irréaliste de la fin des années 1950 au Québec.*

Inédit en anglais, ce texte savoureux est sans doute inconnu de la plupart des lecteurs de Cité libre : *il a paru en 1988 dans une édition annotée des* Insolences. *Nous remercions les éditions Sogides ltée/Les Éditions de l'Homme de nous avoir permis de le reproduire ici.*

La publication des *Insolences du Frère Untel* fut l'une des grandes aventures de ma vie, plutôt encombrée côté aventures.

Tout a commencé le 3 novembre 1959, quand André Laurendeau publia dans *Le Devoir* une première lettre de Jean-Paul Desbiens, qui s'appelait alors le frère Pierre-Jérôme. Cette première lettre créa un joli tumulte ! Pendant des mois, tout le monde lisait et discutait les réponses outragées ou enthousiastes qui paraissaient dans *Le Devoir*. Et tout le monde attendait la prochaine lettre du Frère Untel. Il en parut une douzaine entre novembre 1959 et juin 1960. Autant de coups de tonnerre dans le ciel lourd d'un Québec au bord du grand orage.

Réagissant en citoyen autant qu'en éditeur, je voulais à tout prix que ce diable d'homme fasse encore un pas et publie un livre. N'y tenant plus, j'en discutai avec André Laurendeau qui, jusque-là, avait jalousement gardé le secret de l'identité du Frère Untel. Il hésita un moment, me fit un clin d'œil et, sur un bout de papier il écrivit un nom et le numéro de téléphone du sanatorium du Lac Édouard, où Jean-Paul Desbiens faisait une cure. Entre 19 et 25 ans, passant d'infirmerie en sanatorium, il avait survécu à la tuberculose, maladie presque incurable à cette époque.

« La tuberculose, raconta-t-il plus tard[1], était encore considérée comme une maladie honteuse (on n'avouait pas volontiers qu'on était ou qu'on avait été tuberculeux), et que l'on soignait à peu près de la même façon qu'en 1900. Le sanatorium... on y entrait pour mourir. »

Pas tout à fait guéri, Jean-Paul Desbiens devait, de temps à autre, retourner au sanatorium, et c'est là que j'avais prévu de le rencontrer la première fois. Au téléphone, il me proposa un lieu plus agréable, le restaurant La Bastogne, en banlieue de Québec. Le 25 juillet 1960. Une journée radieuse... Et, pour agrémenter le long voyage en auto, j'avais emmené ma petite fille de quatre ans, Pascale.

À La Bastogne, Jean-Paul Desbiens m'attendait en compagnie de Jacques Tremblay et d'un collègue et ami sûr, le frère Louis-Grégoire, qui était depuis peu son supérieur local. Nous avions bavardé un long moment avant d'aborder le sujet de la rencontre. Et rigolé, sans aucun doute !

J'ai vite compris que j'avais devant moi un homme, un vrai, sûr de lui, de sa foi, de sa vocation, de son expérience d'éducateur et des idées qui en jaillissaient comme un geyser généreux. Mais, en même temps, un homme discret, presque étonné des remous provoqués par ses lettres au *Devoir*. Un être fort, mais timide et vulnérable, un « petit frère » à la fois ravi et inquiet de voir un

[1] *Sous le soleil de la pitié*, Éditions du Jour, Montréal, 1965.

« grand éditeur » lui courir après. Trop intelligent pour mettre en doute l'opportunité de son intervention fracassante dans une société qui s'était dotée du « meilleur système d'éducation au monde » et qui, par surcroît, était « en possession tranquille de la vérité ». Trop intelligent aussi pour ne pas comprendre les risques que courait en 1960 un « petit frère » qui osait penser fort.

Je lui offrais quoi ? Des droits d'auteur ? Cela ne pouvait avoir de sens pour un religieux qui avait fait vœu de pauvreté. La notoriété ? Jusqu'à un certain point, il l'avait déjà, mais il vénérait trop les livres pour ne pas en apprécier la puissance et la pérennité. Non. Sans être trop modeste, cet homme simple n'aspirait pas à la notoriété.

Entre la poire et le fromage, je me lance : « Il vous reste une chose à faire : permettre à un éditeur de rassembler dans un livre les lettres déjà parues et, peut-être, quelques-uns de vos écrits inédits ». Il ne répondit pas tout de suite. Peut-être faisait-il l'inventaire de ce que j'avais appelé ses « écrits inédits ».

« Oui, je crois avoir en main quelques textes... Peut-être assez pour faire un livre... Pourquoi pas ? Bon, d'accord !
– D'accord, ça veut dire que vous m'envoyez le manuscrit d'ici 15 jours : le lancement de votre livre aura lieu au Cercle universitaire de Montréal, le 6 septembre.
– Pourquoi le 6 septembre ?
– Parce que c'est la rentrée, parce qu'on ne lance pas de livre avant le 6 septembre et parce qu'il n'y a pas une minute à perdre. »

Jean-Paul Desbiens a eu un rire profond, sans doute un rire aux sonorités du Lac-Saint-Jean : j'avais gagné ! Non, c'est la liberté qui venait de marquer un point.

Pour qu'il continue de rire, je me suis retourné vers ma petite fille qui nous regardait avec ses yeux immenses tout en dégustant sa glace au chocolat : « Pascale, ma belle chouette, tu n'en sais rien, mais tu viens de vivre un moment his-to-ri-que ! » Quelques jours plus tard, nous avons signé le contrat d'édition... Au début d'août, je reçus la grande enveloppe attendue sur laquelle Jean-Paul Desbiens, gamin incorrigible, avait écrit en grosses lettres : « DANGEREUX ! MANIER AVEC SOIN ! DYNAMITE ! » En effet...

J'avais lu le manuscrit des *Insolences du Frère Untel* d'une seule traite, jusqu'aux petites heures du matin, pleinement conscient que ce livre allait faire un malheur. À cause des idées, bien sûr, mais aussi à cause de son style unique, percutant, vrai. Jusqu'à ce jour, personne n'avait osé proclamer cette évidence : « Nos élèves parlent joual parce qu'ils pensent joual, et ils pensent joual parce qu'ils vivent joual... C'est toute notre civilisation qui est jouale. »

J'étais fébrile, je sentais que chaque page de ce manuscrit allait bouleverser à jamais notre petit monde, chaque page brûlante (MANIER AVEC SOIN !), chacune capable d'allumer un incendie purificatoire. Il travaille « à la hache », comme il se plaît à dire. Une hache à la Léon Bloy, le démolisseur illuminé dont il a lu et relu tous les livres. Une hache qui donne la trouille aux médiocres et provoque la stupeur des bien-pensants ensoutanés, sans parler des autres. Une hache qui dérange les crânes plus qu'elle ne les fend, qui dérange *énorme*, comme aurait dit Céline, un autre de ses inquiétants amis. Ah ! il parle de ses racines rugueuses, de son père sage, pauvre et illettré, de la modestie de son petit milieu, celui des frères enseignants, mais à chaque ligne il bondit avec la souplesse d'un ouistiti, il fait mille cabrioles et nous laisse voir qu'il a une « tête bien faite » et qu'il a lu avec passion absolument tous les livres disponibles dans toutes les infirmeries, tous les hôpitaux et tous les sanatoriums du Québec ! (...)

Peu de temps avant la publication des *Insolences*, Jean-Paul Desbiens avait reçu des supérieurs de sa communauté l'injonction formelle de cesser toute activité publique et, *surtout*, de ne plus écrire de lettres aux journaux. On ne se doutait pas qu'un livre – quelle horreur ! – serait bientôt sous presse. En religieux obéissant, il finit par s'en ouvrir aux plus hautes autorités des frères maristes. On lui donna aussitôt l'ordre d'empêcher, par tous les moyens, la parution du livre. La mort dans l'âme, il prit le premier train pour Montréal avec la ferme intention de m'en convaincre.

Vers 8 h du soir, je le rencontrai dans sa petite chambre de l'hôtel La Salle, rue Drummond. L'homme était triste, épuisé, déchiré. Il a bien failli m'ébranler en invoquant l'argument suprême : si le livre paraissait, il serait sans doute expulsé de sa communauté, et cela, il ne le voulait absolument pas.

Je m'étais pris d'amitié pour Jean-Paul Desbiens – ce n'est pas difficile ! – et je savais l'authenticité de sa vocation religieuse. Sa réputation était déjà considérable, mais le livre allait lui donner de nouvelles lettres de créances, lui ouvrir bien des portes, même dans le Québec fermé des années 60. Oui, sauf que rien ne lui importait autant que d'être un « petit frère ».

Mais comment pouvais-je oublier la conversation que nous avions eue, peu de semaines auparavant ? Jusqu'à la dernière minute – je le savais, il le savait – on pouvait lui interdire la publication des *Insolences*. Sans doute, il avait signé un contrat d'édition, c'est-à-dire que le manuscrit appartenait aux Éditions de l'Homme. Mais si on insistait ? En 1960, quand l'Église insistait…

« Mes supérieurs n'ont pas autorité sur vous, m'avait-il dit. Quoi qu'ils fassent, rien ne vous empêcherait de publier le livre.
– Et cela ne vous embêterait pas ? Et si vous-même, obéissant à un ordre, veniez me supplier de stopper la publication ?
– Même alors, vous devriez publier.
– D'accord ! »

Or voilà que j'étais en train de vivre le pire des scénarios : avec un pouvoir de conviction étonnant, Jean-Paul Desbiens me *suppliait*. Il argumentait ferme, il faisait appel à ma conscience de catholique. Je lui rappelai l'entente conclue, le verre de gin et tout… « Mais les choses ont changé. Maintenant, je sais que je risque d'être expulsé de ma communauté… »

En fin de soirée, je le quittais sans lui dire ni oui ni non. Il a dû mal dormir. Pas plus mal que moi ! Le livre était déjà sous presse mais, à la maison, j'avais un jeu d'épreuves. J'ai passé la nuit à les relire, ce qui me confirma dans ma décision : ce texte extraordinaire devait être publié, coûte que coûte.

Un seul passage me gênait. Prodigieusement. Je l'avais relu 20 fois :

> Je n'ai aucune envie de *démoiner*. À l'usage des jeunes générations, j'explique que démoiner, dans notre argot communautaire, cela signifie retourner à la vie séculière. Je n'ai aucune envie de démoiner. Je le dis sans fanfaronnade; je le dis avec une certaine humilité. Avec la grâce de Dieu et la tolérance de Sainte Marie (et de mes supérieurs), j'entends bien mourir frère; Frère Untel pour l'éternité.

Le lendemain vers 10 heures, Jean-Paul Desbiens se présente à mon bureau des Éditions de l'Homme, rue Lagauchetière, cette fois accompagné de l'assistant général des frères maristes, dont le siège est à Rome. J'écoute le plaidoyer de l'un et de l'autre, distrait par le bruit des presses, mon bureau n'étant séparé de l'imprimerie que par un mur léger. Mes interlocuteurs ne s'en doutaient pas, mais on était en train d'imprimer les *Insolences* à 10 000 exemplaires. Nous étions le 23 août et le lancement était toujours prévu pour le 6 septembre.

À un moment donné, Jean-Paul Desbiens sort de sa poche une lettre et me demande de la lire. Elle ne comporte qu'un seul paragraphe : « Je suis obligé, en conscience, de vous demander de suspendre définitivement la publication du livre projeté : *Les Insolences du Frère Untel.*
– Je réfléchirai… »

En fait, ma décision était prise, je cherchais à gagner du temps, à éviter que la communauté ne fasse appel à l'autorité du cardinal Léger, sinon du pape ! […]

Quelques jours plus tard, je reçois la visite de l'assistant général. Je me suis dit : « Après celui-là, pas de doute, c'est le cardinal ! » Je l'écoute, je tergiverse, j'utilise tous les arguments, y compris l'argument financier :

« Frère, rendez-vous compte ! Nous avons signé un contrat en toute bonne foi, le manuscrit appartient aux Éditions de l'Homme, et nous avons déjà engagé des frais considérables.
– Combien ?
– Heu… Au moins 7 000 $, répondis-je, au pifomètre.

– Alors, je vous fais un chèque. »

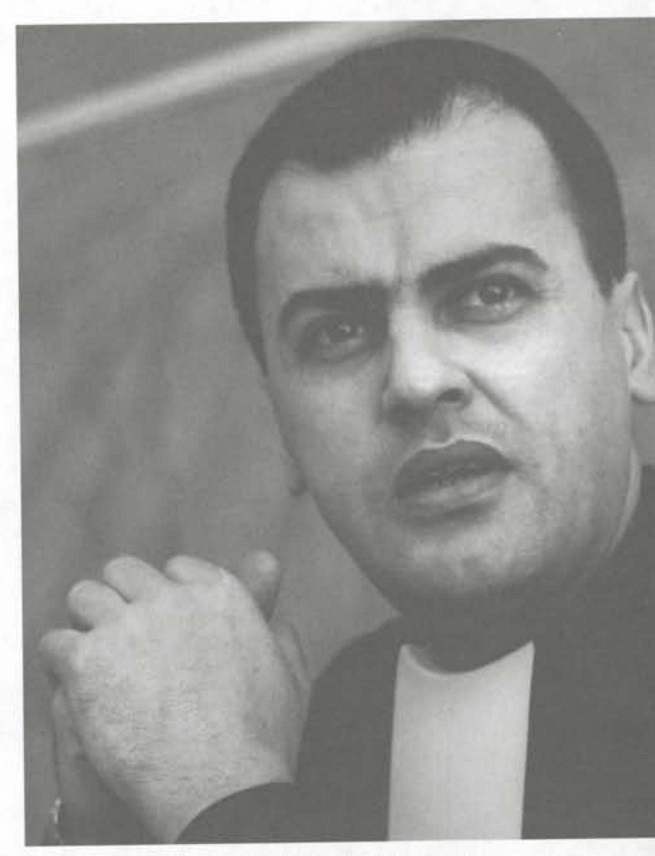
Je n'avais pas prévu le coup. « Heu... Je ne suis pas absolument sûr du chiffre que je viens d'avancer... Permettez-moi de faire des calculs plus précis... Une journée ou deux ?
– Je vous téléphone demain matin. Vous avez de l'estime pour le frère Pierre-Jérôme, je le sais. Mais je regrette de vous dire que si le livre paraît, cela risque d'entraîner pour lui des conséquences graves. »

C'était clair. Je regardai dans les yeux ce grand patron des frères maristes du Canada et je me demandai comment il pourrait, en conscience, prendre une pareille décision et briser la vie d'un religieux dont la vocation ne faisait pas l'ombre d'un doute. Je lui en voulais d'avoir réussi à me replonger dans l'angoisse. Je me débattais : « Après tout, il a brandi son carnet de chèques ! Il veut nous acheter, à n'importe quel prix ! Je ne mange pas de ce pain-là ! »

Plus tard, j'ai compris que l'homme réagissait en bon père de famille : un de ses fils avait fait une gaffe énorme, et il trouvait normal et moral de payer les pots cassés. Le lendemain, il oublierait tout cela et pardonnerait aux uns et aux autres. Le lendemain, les 10 000 exemplaires des *Insolences* étaient imprimés, reliés, mis dans des cartons, prêts à aller empoisonner tout le Québec !

« Je n'ai aucune envie de *démoiner*. » Sacré Frère Untel, il ne lâche jamais, il ne nous lâche jamais la conscience ! Oui, oui, il est encore possible de détruire les 10 000 exemplaires. « Je n'ai aucune envie de *démoiner*. » Je consulte mes amis, ceux qui avaient été le plus vivement touchés par les lettres du Frère Untel et qui souhaitaient autant que moi la parution du livre : André Laurendeau, Gérard Pelletier, Jacques Tremblay, J.-Z.-Léon Patenaude, peut-être aussi Pierre Elliott Trudeau, l'abbé Gérard Dion.

Dans l'espoir de vaincre mes derniers scrupules, on me recommande de consulter un canoniste, mais pas n'importe lequel : l'immense chanoine Racicot, le curé « rouge » de Longueuil. Je cours lui raconter



Jean-Paul Desbiens, alias Frère Untel, en 1964.

toute l'affaire, de A à Z : « Calme ta petite conscience, me dit-il, de sa voix bourrue. Ne fais pas l'idiot et publie le livre. Compte sur moi : je serai au lancement, le 6 septembre, et je servirai de paratonnerre au Frère Untel. »

Pour Jean-Paul Desbiens, pour son supérieur immédiat, et pour l'assistant général, je réfléchissais toujours, mais les 10 000 exemplaires des *Insolences* étaient en train d'être distribués dans toutes les librairies (il y en avait 25 à l'époque...) et les principaux dépôts de journaux du Québec. On ne pouvait plus me joindre au téléphone. J'étais loin de me douter que 100 000 autres exemplaires allaient être imprimés au cours des mois à venir, brisant tous les records de l'édition canadienne.

Le soir du lancement, au vieux Cercle universitaire de la rue Sherbrooke, le Tout-Montréal était là. Beaucoup d'électricité dans l'air. Nous sentions qu'il ne s'agissait

pas d'un lancement comme les autres. Ce que nous ignorions encore, c'est que la « Révolution tranquille » – l'expression même restait à inventer ! – était commencée. Ce 6 septembre 1960, enfin la liberté avait eu le dernier mot.

Il convenait qu'André Laurendeau, rédacteur en chef du *Devoir*, le vrai père du Frère Untel, le préfacier des *Insolences*, fût le porte-parole de l'auteur, forcément absent. Devant la presse, il avait été égal à lui-même, c'est-à-dire intelligent, sensible et chaleureux. À Alma, Jean-Paul Desbiens écoutait la radio avec quelques frères de sa communauté. La parution du livre faisait la manchette, et l'auteur eut la surprise d'entendre à CKAC une interview d'André Laurendeau.

Le lendemain, je crois, je téléphonai à Jean-Paul Desbiens. J'avais franchement peur de sa réaction, mais il eut vite fait de me rassurer : « Croyez-moi, j'étais sincère quand je vous ai imploré de ne pas publier les *Insolences*. Vous en avez décidé *malgré moi*. Sans doute avez-vous eu raison… ». L'événement eut un tel retentissement qu'il paraissait dorénavant inconcevable que le « petit frère » soit invité à « démoiner ». Cinq ans plus tard, Jean-Paul Desbiens faisait le point :

> J'étais content que le livre fût sorti, mais fort inquiet quant aux réactions éventuelles. Les jours qui suivirent, il y eut de nombreux articles dans les journaux. J'en recevais de partout, de même qu'un volumineux courrier auquel je n'avais pas le temps de répondre. Cela devait continuer sans interruption pendant toute cette année scolaire. Justement, il fallait faire la classe. J'enseignais pour la première fois la philosophie au niveau terminal du cours classique. Les élèves furent parfaits, c'est-à-dire parfaitement naturels.
>
> Dès avant la publication des *Insolences*, j'étais sous le coup d'une interdiction absolue d'écrire ou de parler publiquement. Cela compliquait ma vie : d'une part, j'étais assailli de demandes de toutes sortes venant de journalistes, de Radio-Canada, de divers organismes; d'autre part, je n'avais aucune possibilité d'« administrer » le Frère Untel. Je vois bien maintenant que ce dernier pouvait se passer de moi[2].

Les événements se précipitèrent. Le cardinal Léger, dont nous avions eu bien tort de craindre les foudres, demanda à voir le Frère Untel et réussit à convaincre le provincial des maristes de permettre à son illustre « petit frère » de s'expliquer à la télévision de Radio-Canada : tout le Québec, qui avait lu ou était en train de lire les *Insolences*, put enfin voir et entendre l'auteur, à la fois modeste et imperturbable, gauche et merveilleux. Plus important, le geste du cardinal aurait dû le réhabiliter, le blanchir, le sauver peut-être… Pas tout à fait. Peu de temps après, le Frère Untel était formellement condamné par la Sacrée Congrégation des Religieux à Rome.

« Je n'ai aucune envie de *démoiner*. » Jean-Paul Desbiens en donna une nouvelle preuve : envoyé en pénitence dans la Ville éternelle, il y vécut trois ans en reclus silencieux, à l'ombre de la réprobation romaine.

Un jour, je lui rendis visite dans la sinistre banlieue de Rome où il habitait une quelconque maison des frères maristes, pour ainsi dire en résidence surveillée. Il avait réussi à s'en échapper un moment, je n'ai jamais su sous quel prétexte, et nous nous étions réfugiés dans un restaurant du quartier. Nous avions trinqué au gin, boisson rare en ces lieux, et nous avions bouffé des pâtes et bu du chianti jusqu'à 4 h de l'après-midi. Et, bras dessus, bras dessous, à cause du chianti mais aussi à cause de l'amitié, nous avions repris le chemin de sa résidence. Je le vois encore, joyeux et léger, m'envoyant la main, par derrière les barreaux de la grille.

« Salut, Untel ! Salut, mon frère ! Merci d'être un homme vrai, un homme libre, un "petit frère" qui ne *démoinera* jamais ! » ■

Jacques Hébert
a été pionnier de l'édition française au Québec.
Il a également été sénateur et président fondateur de Jeunesse Canada Monde et de Katimavik.

[2] *Sous le soleil de la pitié*, op. cit.



Le clair-obscur des péquistes

MAX NEMNI

Comme on le sait, le récent projet de loi d'Ottawa sur la sécession d'une province a été vilipendé par toute la mouvance nationalo-séparatiste du Québec. C'est ainsi que Joseph Facal, ministre des Affaires intergouvernementales, l'a jugé « d'inspiration soviétique ». Lucien Bouchard l'a dédaigneusement qualifié de « vulgaire manœuvre d'Ottawa » qui ne réussira qu'à souiller la réputation du Canada aux yeux de toute la planète. La Société Saint-Jean-Baptiste, nos centrales syndicales et une kyrielle de mouvements nationalistes se sont jointes au chœur des vierges offensées. Pour ces gens, l'exigence de clarté que préconise la loi fédérale, advenant un référendum sur la sécession, équivaut à l'étouffement du Québec.

Pourtant, la très grande majorité des Québécois pensent, au contraire, que la clarté est essentielle lorsqu'il s'agit de sécession. Mais le « peuple » québécois sait-il ce qui est dans son intérêt ? Le premier ministre, lui, le sait et il est convaincu que les Québécois « sauront se réunir autour de la défense de leurs institutions ». C'est pourquoi il leur propose, à l'instar des Français à la veille de la Première Guerre mondiale, « l'Union sacrée ». Contre quoi ? Contre le projet d'Ottawa « d'inspiration soviétique ».

En réalité, ce projet constitue un exemple presque unique de pays prévoyant sa propre dissolution. La France et les États-Unis, premières puissances dont l'appui serait indispensable à un Québec indépendant, affirment expressément l'indivisibilité de leur État. De plus, ce projet n'impose aucune condition à toute province envisageant la sécession. Il ne fait qu'énoncer les conditions requises pour que le gouvernement fédéral accepte de la négocier. En fait, pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement fédéral reconnaît que la sécession est légitime et réalisable – à condition que la volonté des citoyens de la province sécessionniste soit « clairement » exprimée. Cette exigence semble si évidente qu'on est ahuri que certains puissent s'y opposer.



Jean Charest ne doit pas tomber dans le guet-apens que lui tendent les péquistes.

D'ailleurs, lors de la présentation en Chambre du projet de loi 99, qui porterait le nom grandiloquent de « Charte », Lucien Bouchard reconnaissait, lui aussi, les mérites de la clarté. Demandant solennellement l'appui unanime des membres de l'Assemblée nationale à cette éventuelle « Charte », Bouchard affirmait que les

Québécois « nous demandent de nous unir pour voter pour quelque chose de clair, une loi. » Examinons donc ce projet sous l'angle de la « clarté ».

Concocté en quelques jours à peine, ce simulacre de texte de loi énonce une série de demi-vérités destinées à donner l'impression que le projet d'Ottawa prive les Québécois de leurs droits et que celui du Québec les leur restaure. Or, il n'en est rien. D'abord, parce que le projet d'Ottawa n'enlève absolument rien aux Québécois, ni à leur assemblée législative. Au contraire, il reconnaît leur droit à la sécession. Ensuite, parce que le prétendu projet de loi 99 des péquistes ne change pas une seule virgule à un seul texte de loi déjà existant : il ne crée aucun nouveau droit, aucune nouvelle liberté, aucune nouvelle obligation. En réalité, ce n'est pas un texte de loi, mais un discours démagogique. Écrit dans un style clair-obscur, il est manifestement conçu pour semer la confusion. L'analyse des toutes premières lignes illustrera mon point de vue.

Dès le premier « considérant » on lit que « le peuple québécois [...] exerce ses droits par l'entremise d'un État national moderne doté d'un gouvernement, d'une assemblée nationale et de tribunaux indépendants et impartiaux. » Ces quelques mots véhiculent au moins quatre demi-vérités, ou plus exactement, quatre mensonges.

Premièrement, « l'État national moderne... » par l'entremise duquel le peuple québécois exerce ses droits n'est pas le Québec mais le Canada. On peut, de bonne foi, lutter pour la sécession du Québec, mais on ne peut pas, sans mentir, faire comme si le Canada n'existait pas. Deuxièmement, le peuple québécois n'est pas doté *d'un* gouvernement mais de *deux*. Le Canada étant une fédération, les Québécois exercent leurs droits par l'entremise de leurs représentants aux *deux* paliers de gouvernement, aussi légitime l'un que l'autre. Troisièmement, le « peuple » québécois exerce donc ses droits non pas par le biais « d'une » assemblée législative (qu'on l'appelle ou non Assemblée nationale), mais de *deux*, une à Ottawa et l'autre à Québec, toutes *deux* pleinement souveraines dans leurs champs de compétence. Quatrièmement, le système judiciaire québécois faisant partie intégrante du système canadien, les tribunaux québécois peuvent – et doivent – être impartiaux, mais ils ne sont pas « indépendants ». Leur recours en dernière instance est bel et bien la Cour suprême du Canada, même si, comme le veut le mythe nationaliste, celle-ci penche toujours du même côté.

Ainsi, d'entrée de jeu, on trouve quatre demi-vérités en autant de lignes. L'espace me manque pour signaler toutes les autres parce que le texte est long et les mensonges abondent. S'il est un projet de loi qui fait penser à l'ex-Union soviétique, c'est bien celui-ci. Je ne sais pas si leurs textes de loi contenaient plus ou moins de mensonges que celui-ci, mais c'est la même langue de bois. Sous des apparences vertueuses d'affirmation des « droits du peuple », ce texte se moque, en fait, des Québécois. D'abord, parce qu'il tente de leur faire croire que le Québec ne fait pas partie du Canada; ensuite parce qu'il tente, par la démagogie, de les détourner de leur volonté manifeste de clarté.

Jean Charest, et tout le Parti libéral du Québec, ne devraient pas tomber dans le guet-apens que leur tendent les péquistes : « l'Union sacrée » qui leur est proposée est bâtie sur des mensonges. Ce projet de loi, paternaliste et trompeur, est indigne d'un régime libéral et démocratique. Il doit être vigoureusement dénoncé par tous ceux qu'horripile la langue de bois, qu'ils soient en quête d'un nouveau pays ou attachés à celui qu'ils ont déjà. ■

Max Nemni
est professeur de science politique
à l'Université Laval.

Ça dépend*

JEAN DION

On s'amuse quand même, avouez. On ne devient pas le meilleur pays du monde pour s'y questionner pour rien. D'un côté, ils disent qu'ils ont déjà joué deux fois avec des questions pas claires mais qu'il n'y aura pas de troisième fois parce que la deuxième fois ils ont failli perdre. De l'autre côté, ils disent que s'ils ont pu jouer deux fois avec des questions pas claires, ils ont bien le droit de s'essayer une troisième fois.

Évidemment, ils ne le « disent » pas. La politique, après tout, est l'art d'oublier que la sincérité ne consiste pas à dire tout ce que l'on pense, mais à penser tout ce que l'on dit. Et dire que pendant ce temps, on se fait un mouron de tous les diables à attendre que les conditions gagnantes daignent se montrer le bout du pif. Comme dans le cas des Expos de Montréal, ou du Canadien de Montréal, il est d'ailleurs fortement déconseillé de retenir sa respiration ou toute autre activité vitale en attendant l'avènement de la condition victorieuse.

Ce qui m'amène à suggérer la question d'entre les questions, celle qui nous garantirait des années de pur plaisir sans que nous brisions notre linge et sans que nous risquions de contracter des maladies inavouables.

Est-ce que par hasard vous ne vous adonneriez pas à être en accord, à un degré quelconque et selon les circonstances, avec l'un des concepts suivants, à savoir : la séparation, ou l'indépendance, ou la souveraineté, ou la souveraineté-association avec un trait d'union, ou la souveraineté-association sans trait d'union, ou la souveraineté-partenariat avec ou sans trait d'union, ou le fédéralisme renouvelé, ou le fédéralisme flexible, ou le fédéralisme rentable, ou le fédéralisme asymétrique, ou le statu quo, ou la société distincte, ou l'affirmation nationale, ou l'autonomie provinciale, ou l'égalité des provinces, ou l'égalité ou l'indépendance, ou maîtres chez nous, ou rendez-nous votre butin, ou le foyer principal, ou le caractère unique, ou le cri du général de Gaulle, ou la Constitution de 1982, ou le beau risque, ou le droit de veto, ou la troisième voie, ou le Sénat triple E, ou la superstructure, ou la question de Bruxelles, ou l'allocution de Baie-Comeau dans l'honneur et l'enthousiasme, ou la thèse des deux peuples fondateurs, ou la communauté des communautés, ou le gradualisme, ou la formule de Victoria, ou le 51ᵉ État des États-Unis, ou les 50 % + 1, ou la non-ingérence non-indifférence, ou la confédération des régions, ou les États associés, ou la clause Canada, ou le fédéralisme centralisateur, ou la décentralisation, ou la déconcentration, ou les ententes administratives, ou la partition, ou la mise en jeu de sièges pour avoir du changement, ou le love-in du 27 octobre 1995, et vous positionnez-vous favorablement, d'une manière générale, par rapport à la déclaration de Calgary, à Laurendeau-Dunton, à Pépin-Robarts, à la commission Spicer, à Beaudoin-Dobbie, à Castonguay-Dobbie, à Beaudoin-Edwards, à Charlottetown et ses 31 gains, à Meech, à Meech plus, à Meech moins, à la substance de Meech, à Bélanger-Campeau, au rapport Allaire, à la proposition Clark, à l'entente du 7 juillet 1992, à l'entente du 12 juin 1995, au Livre beige, au discours de la Maison Egg-Roll, à l'argent et aux votes ethniques, et, cela étant, ça vous tenterait-tu que le résultat du présent scrutin débouche sur des discussions probablement mais non assurément tenues sous les auspices d'une commission consultative publique d'enquête chargée de procéder à des audiences afin de rédiger un rapport provisoire formulant des recomman-

* Ce texte a paru originellement dans *Le Devoir* du 25 novembre 1999.

dations devant conduire à l'élaboration d'orientations stratégiques et à l'ébauche d'un plan d'action préliminaire ?

Vous voyez ? C'est simple, ça va droit au but, ça dit ce que ça à dire sans mettre de gants blancs et ça nous résume en un bulletin de vote de moins de 11 par 17. Qu'est-ce qu'on pourrait demander de plus ?

Qu'est-ce qu'on pourrait demander de plus ? Une réponse, bien sûr. Une question sans réponse, sauf en philosophie, c'est comme un bain sans Mr. Bubble. Et c'est là que la formule devient carrément révolutionnaire : pourquoi, en effet, ne pas proposer trois réponses possibles ? Jusqu'à maintenant, on ne nous servait que deux platitudes, toujours les mêmes : OUI et NON. Même pas moyen de taponner ne serait-ce qu'un peu, même pas moyen de faire savoir que notre OUI signifie en réalité NON, mais à autre chose. Même pas moyen de faire réellement avancer les choses en renvoyant notre bonne vieille classe politique à ses devoirs. Mais ce temps est révolu : désormais, comme disait l'autre, il y aura de la place pour tout le monde. Trois cases-réponses : OUI, NON et ÇA DÉPEND.

Vous verrez, il se dégagera autour de cette troisième option un consensus comme on a rarement vu un consensus se dégager. Et on pourra piquer son titre à Gabriel Garcia Marquez et écrire *Cent ans de turpitude.*

* * * * *

Ça n'a rien à voir, mais on apprend dans *Fearing Food,* un livre publié récemment par les chercheurs britanniques Julian Morris et Robert Bate, qu'environ la moitié de la nourriture disponible sur notre planète la Terre ne se rend jamais à une bouche humaine. La moitié de la nourriture propre à la consommation humaine est jetée. Étrange, tout de même, comme ce genre de données met en perspective la notion de 50 % plus ou moins un. ■

Jean Dion
est chroniqueur au quotidien *Le Devoir.*



Pauvres pauvres !

De tous les enfants qui meurent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, 98 % vivent dans les pays dits en voie de développement. De toutes les personnes séropositives, 95 % vivent dans les pays pauvres. Des millions qui meurent de tuberculose, de malaria, de rougeole, de tétanos et de coqueluche, il n'y en a que quelques milliers qui vivent ailleurs que dans ces pays. L'écart entre les pays riches et pauvres ne fait que grandir, surtout entre les très riches et les très pauvres.

Source : *The Economist,* 14-20 août 1999

Le discours partisan de Gérard Bouchard

ANNETTE PAQUOT

Dans un article paru en deux parties dans le journal *Le Devoir* des 15-16 et 17 janvier, l'historien Gérard Bouchard s'attache à la critique des rappels historiques que fait John Ralston Saul dans son essai sur le Canada intitulé *Réflexions d'un frère siamois*. M. Bouchard fait l'examen de quelques aperçus factuels, conteste les interprétations générales de M. Saul et porte sur son ouvrage un jugement d'ensemble, qui parfois s'exprime en des termes très durs, comme lorsqu'il parle des « extravagances de M. Saul ». L'auteur ainsi critiqué ne manque pas d'arguments pour défendre son point de vue et il serait outrecuidant de ma part de sembler vouloir voler à son secours. Il n'entre donc pas dans mon propos de discuter les faits invoqués par M. Bouchard ni même l'interprétation qu'il en donne. Je voudrais plutôt centrer mon commentaire sur trois points de l'argumentation de M. Bouchard qui laissent profondément à désirer : son utilisation discutable de l'analogie et du présupposé et son recours non pertinent à des jugements personnels. Ces travers sont d'autant plus navrants que l'auteur est un des intellectuels les plus en vue du Québec et que son texte prétend dénoncer les « distorsions » et les « simplifications » qu'il dit avoir décelées dans l'ouvrage de M. Saul, et qu'il se présente comme « une invitation à la nuance, à la rigueur et à l'équité ».

On trouve sous la plume de M. Bouchard les mots suivants :

> Signalons enfin une contradiction qui siège au cœur de l'ouvrage. Dans l'ensemble, nous dit-on, ce que le Canada a fait comme pays est bon, très bon même, à commencer par son émancipation par rapport à la Grande-Bretagne et son émergence comme État souverain, libre de promouvoir ses valeurs. Néanmoins, lorsque c'est le Québec qui nourrit les mêmes aspirations, celles-ci sont aussitôt vidées du contenu positif qui, ailleurs, en fonde la légitimité.

Il s'agit typiquement de ce que les spécialistes appellent un raisonnement par analogie. On le sait, l'analogie peut être définie comme une ressemblance de rapports et sa formule générale est schématiquement la suivante : A est à B ce que C est à D. Le texte de M. Bouchard sous-entend que le Québec est au Canada ce que le Canada a été à la Grande-Bretagne et conduit le lecteur à l'inférer. Cette ressemblance est-elle réelle et l'analogie justifiée ? Il n'est pas nécessaire d'être historien ou politologue pour répondre par la négative. Le Canada a été une colonie de la Grande-Bretagne, le Québec est une partie et non une colonie du Canada; les Canadiens n'élisaient pas de députés à Londres, les Québécois sont représentés à Ottawa en proportion de leur poids démographique, etc. Je ne ferai pas au lecteur l'injure de poursuivre une énumération de différences aussi fondamentales et manifestes, qui ne peuvent être niées ou tenues pour négligeables. L'analogie étant réfutée, l'accusation de contradiction qu'elle fonde dans le texte de M. Bouchard s'évanouit d'elle-même : puisque le Québec n'est pas vis-à-vis du Canada dans la situation où était le Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne, il n'est pas contradictoire de juger positivement l'émancipation du second et négativement une éventuelle sécession du premier. M. Bouchard invoque lui-même le caractère central de cette position de M. Saul. On me permettra d'estimer que le sophisme que je viens de dénoncer occupe la même place dans son texte.

Le même passage appelle un autre commentaire. En parlant ainsi des aspirations *du Québec* à son émergence comme État souverain, M. Bouchard laisse entendre que ces aspirations existent. En n'en faisant pas l'objet central de son assertion, il présente cette existence comme établie, comme allant de soi. Son énoncé présuppose cette existence comme la phrase « L'actuel roi de France est chauve » présuppose l'existence

d'un actuel roi de France. La technique du présupposé est fréquemment utilisée dans les discours polémiques, car les contenus qui sont ainsi véhiculés de façon indirecte échappent plus facilement au regard critique que les affirmations directes et, lorsqu'ils sont faux, requièrent une réfutation plus complexe et plus longue que les énoncés ordinaires. Mais cette réfutation n'est pas impossible : ici, malheureusement pour M. Bouchard, le présupposé est faux. Faut-il le rappeler ? Chaque fois qu'on leur a posé une question à ce sujet, les Québécois ont indiqué qu'ils ne nourrissaient pas ce désir. Bien sûr, de telles aspirations existent, mais elles n'appartiennent qu'à une partie, minoritaire, de la population et les attribuer *au Québec en général* constitue une généralisation abusive.

Ailleurs, M. Bouchard écrit « Comme Québécois, il m'est impossible de me reconnaître dans les portraits et reconstitutions proposés. » Qu'est-ce que cela signifie ? Que, comme historien, M. Bouchard ne partage pas la lecture de l'histoire du Canada de M. Saul, fort bien. Mais quelle est la valeur et l'intérêt de sa réaction « comme Québécois » ? Qu'ajoute-t-elle à son argumentation ? Pourquoi un Québécois devrait-il se reconnaître dans une reconstitution historique ? Les Français doivent-ils se reconnaître dans l'épisode napoléonien et dans celui de l'Occupation ? Comme Canadienne non spécialiste de l'histoire de mon pays, dois-je me reconnaître dans le livre de M. Saul et dans tous les livres publiés sur le Canada ? En quoi cette reconnaissance serait-elle un gage de leur valeur ? L'histoire d'un pays doit-elle tendre un miroir – flatteur, forcément flatteur – à ses citoyens du présent ? La réponse n'est oui que pour ceux qui en ont une conception d'attestation identitaire et apologétique, conception qui n'a rien d'universitaire. Allons plus loin : l'invocation par M. Bouchard de sa qualité de Québécois (il aurait dû préciser « de nationaliste québécois », ce qui n'est pas la même chose) pour étayer ses jugements me paraît de nature à infirmer la position d'historien qu'il revendique avec tant de force dans ce débat. Sous l'historien, on voit poindre le militant et le second ne renforce pas le premier. La position d'essayiste de M. Saul est moins ambitieuse sur le plan de l'impartialité scientifique, mais elle présente l'avantage d'autoriser des interprétations plus personnelles.

Analogie non fondée, présupposé faux, partialité indue et narcissique… sont-ce là des traits d'un discours intellectuel rigoureux ou les marques d'une rhétorique banalement partisane ? Qu'on me comprenne bien : je ne reproche pas à M. Bouchard ses opinions partisanes et ne suis pas qualifiée pour contester ses conclusions d'historien; je déplore qu'il utilise une argumentation aussi critiquable pour les défendre et juge qu'elle n'est pas véritablement universitaire. Je rappelle que mon texte ne vise nullement à défendre les positions de l'auteur de *Réflexions d'un frère siamois*. Mon ambition de rappeler l'importance de la rigueur argumentative est plus modeste, certes, mais elle a une portée plus générale. Je crois qu'adopter ce point de vue ne peut que servir la crédibilité des universitaires, dont cette qualité est normalement la marque. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval.

Le phénomène Chavez

ANDRÉ SELEANU

Au Venezuela, la démocratie est comme un vaisseau qui évite de justesse le naufrage, qui tangue dangereusement, sans pour autant couler. La stabilité est constamment menacée. Les Vénézuéliens sont témoins d'une baisse substantielle de leur niveau de vie, ainsi que de chocs économiques et financiers à répétition, souvent liés à la chute des prix pétroliers. La délinquance monte en flèche dans ce pays d'environ un million de kilomètres carrés; à Caracas, la criminalité atteint des taux grotesques: 90 meurtres par semaine, 4500 morts par année (pour une ville de quatre millions d'habitants). Tout ceci accroît le cynisme envers la classe politique, représentée surtout par l'AD (Action démocratique) et le COPEI (le Comité d'organisation politique indépendante). Ces deux grandes coalitions politiques se sont partagé la présidence et le pouvoir législatif de 1961 (fin de la dictature de Perez Jimenez) à 1998.

À certains égards, l'esprit démocratique demeure bien vivant, comme le témoignent la vivacité du débat public, coriace quoique souvent mal informé, et la fréquence des protestations des citoyens dans les journaux de province contre les abus des administrateurs et magistrats locaux. Deux grands journaux de Caracas, *El Nacional* et *El Universal* perpétuent la tradition héritée de l'Espagne du grand reportage bien rédigé et de l'essai littéraire et politique aux références classiques.

Le nouveau président fédéral, le colonel de parachutistes à la retraite, Hugo Chavez, converse spontanément avec les citoyens dans le cadre d'une émission radiophonique hebdomadaire, «*Halo presidente*», ce qui peut évoquer l'image d'un Roosevelt s'adressant chaque semaine à la nation américaine sur les ondes radiophoniques. Cependant, la démocratie au Venezuela est un système auquel l'électorat a accordé ce qu'on peut appeler «un sursis d'exécution», à cause d'un phénomène typique de ce pays: l'exportation des capitaux, accompagnée d'une corruption «comme nulle part ailleurs», comme disent les Vénézuéliens. Au cours des 20 dernières années, une masse monétaire équivalente à environ 40 plans Marshall (plan qui avait été accordé par les États-Unis pour la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale), soit entre 100 et 200 milliards de dollars, a été gaspillée, exportée, dérobée au trésor public du Venezuela. La richesse de ce sixième producteur mondial de pétrole, premier fournisseur des États-Unis en hydrocarbures, est devenue un montant mystérieux, auquel on se réfère avec révérence comme à un «fonds secret» (*Partida secreta*). Le thème de l'argent du peuple dilapidé revient avec insistance dans les discours du président Chavez, franc-tireur politique, élu à la présidence en décembre 1998, à la tête du mouvement Quinta Republica (MQR– Mouvement de la cinquième république). Chavez critique sans répit – comme il l'a fait en septembre 1999, devant le Brookings Institute de New York – «les gouvernements vénézuéliens qui ont pillé les trésors du pays, tout en mentant devant le monde entier à propos d'une soi-disant démocratie au Venezuela». Selon Chavez, les Vénézuéliens souffrent d'une crise morale «éhontée et ouverte».

«Le Venezuela s'était transformé en Sodome et Gomorrhe et nous devions le sauver. La décomposition morale et économique aurait pu voguer vers la guerre civile», de dire l'actuel président. De nos jours, quand un nombre record de pays se réclament de la démocratie, le Venezuela n'est pas seul à être déçu des actions de ses élites. Ainsi, en octobre 1999, le chef de l'armée pakistanaise, le général Musharraf, chassait du pouvoir et emprisonnait le chef de l'État, Nawaz Sharif – démocratiquement élu, mais accusé de corruption par l'armée

– sans que cela ne provoque un grand émoi dans la population. À Prague, centre géographique de l'Europe, ville charnière entre l'Est et l'Ouest, 150 000 personnes, pour la plupart des étudiants, demandaient publiquement en décembre la démission de tous les chefs de partis, de la gauche comme de la droite.

Au Venezuela, le colonel Chavez fut élu en se présentant aux élections de décembre 1998 comme homme du dernier recours, homme providentiel en quelque sorte, luttant contre un mal tentaculaire rongeant son pays. Ses antécédents sont spectaculaires. Ce militaire au teint basané et au grand sourire n'a pas l'allure d'un Européen, tels les présidents portés au pouvoir avant lui. Il est semblable à l'homme vénézuélien « de la rue », métissé. Aussi évoque-t-il l'image du *libertador* (libérateur), le légendaire Simon Bolivar, idole de Chavez.

Bolivar comme modèle

Le 15 décembre 1999, la côte atlantique du Venezuela était dévastée par des torrents et des glissements de terrain. La paisible montagne Avila, paradis faunique et végétal, s'est avérée un monstre sanguinaire qui dévore ses enfants, les déshérités des barrios (bidonvilles). Des alluvions diluviennes provoquées par des perturbations de climat, favorisées par des constructions rachitiques, provisoires, et l'absence totale de canalisation, ont alors enseveli de 30 000 à 40 000 personnes.

On a vu sur les écrans de télévision le colonel Chavez en treillis de combat au milieu des sauveteurs. Un peu plus loin, des paras américains participaient aux efforts de secours. En même temps, Fidel Castro, ami et allié de Chavez, envoyait des renforts de 200 médecins cubains : c'est une mesure de l'habileté politique de Chavez, qui sait réunir l'appui simultané de deux pays adversaires. Rome aussi lui donne son soutien : au Vatican, en septembre, Chavez recevait, au nom des Vénézuéliens, la bénédiction papale.

En 1992, le colonel Chavez était à la tête de deux tentatives de coup d'État : en avril, en attaquant le palais Miraflores avec des blindés et en le bombardant, en novembre, à l'aide de chasseurs. Ce qui n'est pas sans évoquer les images du coup d'État perpétré au Chili en 1973 par le général Pinochet contre le président Allende, démocratiquement élu. Au Venezuela cependant, l'armée dont est issu Chavez, était « à gauche », le président en place, André Perez de l'AD, étant « à droite ». Les deux tentatives de coup d'État de Chavez ont fait environ 1 000 victimes. Le coup de force ayant échoué, Chavez fut condamné à quelques années de prison, peine légère, vu la gravité des accusations. Mais, fait significatif, selon les sondages, l'armée des putschistes jouissait de l'appui de la grande majorité des Vénézuéliens. Emprisonné, Chavez se transforme en idole de l'opinion publique et, à la fin de 1994, il est amnistié par les autorités.

Chavez fonde son parti Movimiento Quinta Republica, avec une composante para-militaire. La baisse continuelle des prix pétroliers, les débâcles financières frauduleuses (Banco Latino), l'inflation croissante et les taux d'intérêt élevés jettent le discrédit sur les partis politiques traditionnels. Chavez conquiert la présidence en 1998. Son modèle, auquel il se réfère sans cesse, est Simon Bolivar, essayiste racé, champion du pouvoir présidentiel fort et centralisé, qui voulait créer sur le continent sud-américain un État à l'image des États-Unis. Ce Napoléon latino-américain, virtuose des campagnes éclair, chassa les Espagnols d'Amérique du Sud. L'État immense qu'il a fondé se divise à sa mort, en 1830. Bolivar reste cependant en Amérique du sud un exemple inégalé d'énergie et de virtuosité politique et militaire. À la mémoire de ce héros et de son aura de probité, Chavez baptise la nouvelle Constitution vénézuélienne, qu'il vient de faire approuver par référendum en décembre 1999, « Constitution bolivarienne ».

Il s'agit en fait d'une Constitution « chavezienne », sociale-démocrate et empreinte de nationalisme économique. Elle reflète le sentiment d'un Venezuela qui vit en grande partie (environ 80 % de la population) en dessous du seuil de la pauvreté. Le document, qui réagit contre les courants dominants néo-libéraux, donne une place importante à l'État, garant d'un minimum de bien-être pour ses citoyens. Pourtant, cet acte se veut aussi réaliste : ainsi, les richesses du

sous-sol (fer, pétrole) restent la propriété de l'État, qui peut sous-traiter leur gestion à des intérêts étrangers.

Cette longue Constitution de 395 articles comporte aussi le droit universel à l'éducation jusqu'au niveau universitaire, le droit à des soins médicaux gratuits, à une alimentation adéquate... C'est une première : une Constitution qui proclame des droits spécifiques pour les indigènes du Venezuela. « On reconnaît et on garantit aux peuples indigènes le droit à la santé en harmonie avec leurs pratiques et leur vision du monde... » Mais ce document est-il illusoire ? Selon l'économiste Jorge Ollavaria, l'un des rares membres anti-chavezien de l'Assemblée constituante, le Venezuela, ayant subi une très forte récession en 1999, à la suite d'une décennie difficile, ne pourra pas honorer les multiples promesses de la nouvelle Constitution.

Un pas en avant...

Riche en pétrole, le pays est pourtant très endetté. Quarante pour cent du budget est voué au paiement de la dette, ce qui explique l'hostilité du mouvement politique de Chavez envers le Fonds monétaire international. Avec le FMI, le Venezuela entretient des relations tourmentées depuis le milieu des années 80. Lorsque le prix du pétrole commence à baisser, le Venezuela s'endette. Le FMI lui accorde une série de prêts, mais il exige la réduction draconienne des dépenses sociales, l'augmentation du prix des denrées de première nécessité et la hausse des taux d'intérêt, si dommageables pour l'économie. En 1989, la majoration du prix de l'essence a provoqué le *caracazo*, monstrueuse émeute à l'échelle du pays. L'intervention de l'armée s'est soldée par 1 000 morts dans les principales villes : Caracas, Valencia, Maracaïbo. Tout au long des années 90, l'ombre du FMI a plané sur le Venezuela. En 1996, ce conseil des créditeurs demandait encore une fois : « le resserrement des politiques budgétaires et monétaires ». À la suite d'émeutes sanglantes, de tentatives de coup d'État et de l'élection de l'imprévisible Chavez, le FMI est prudent envers le Venezuela avec qui il poursuivra probablement son bras de fer pendant des négociations prévues pour l'année 2000. Après les récentes inondations, ce que vient de dire Chavez est de bon augure pour le FMI : « Le paiement de la dette (environ 4,5 milliards de dollars par année) reste sacré pour nous. »

Un pas en avant, deux pas en arrière, Chavez est un Don Juan, un torero, un funambule consommé. Malgré l'état lamentable de l'économie, sa popularité n'est jamais en dessous de 70 %. Il manie le verbe âpre et sensuel de l'homme du peuple. Il « nettoie » la magistrature en congédiant des centaines de juges réputés corrompus et garnit les ministères de ses collègues officiers. En une année, il gagne quatre consultations populaires. La banque Chase-Manhattan souligne sa « forte discipline fiscale », Henri Kissinger salue « sa vision ». Le lendemain, il joue au base-ball avec Fidel Castro.

Le changement des mentalités au pays est encore à faire. Des scandales de corruption éclatent tous les jours. Des policiers de l'État de Vargas exécutent en décembre 60 personnes de manière sommaire, sous prétexte d'état d'urgence lié aux inondations. La Colombie, voisine du Venezuela, recevait une belle Constitution en 1991, ce qui ne l'a pas empêchée de sombrer dans une guerre civile impliquant des guérillas de gauche et des paramilitaires de droite. Le législateur Chavez sera-t-il assez fin stratège pour éviter à son pays pareille dérive ? En lui sont investis d'immenses espoirs. ■

André Seleanu
est journaliste et s'intéresse particulièrement à la politique sud-américaine.



Hèye prof ! t'es-tu not' tchomme ?

GENEVIÈVE MANSEAU

En matière de langue parlée, le fait semble de plus en plus souligné par les linguistes, l'école a un rôle à jouer. Mais sur la question de savoir quel modèle d'expression orale est effectivement offert aux élèves en classe et lequel serait éducativement souhaitable, comme le soutient Monique Nemni, l'information paraît moins abondante.

Chacun sait d'expérience, sans qu'il soit besoin d'études pour le démontrer, que les actuels enseignants de tous les ordres transmettent leurs connaissances selon leur propre personnalité langagière : certains ne manient avec aisance qu'un niveau familier, d'autres usent de l'hypercorrection comme des... missionnaires en pays païen, beaucoup naviguent vaille que vaille entre ces deux pôles.

Comment les jeunes voient-ils la question de leur côté, sont-ils plus susceptibles d'apprendre avec un professeur « cool » soucieux avant tout d'établir un climat de copinage et, pour ce, utilisant sans complexe le langage de la rue ? Ou, au contraire, préfèrent-ils avoir affaire à un docte personnage imperméable à tout péché linguistique ?

« Prête-moi ta plume ! » s'est enquis de la réponse à cette question auprès de trois étudiants du collégial issus d'horizons divers. Le premier, Pierre, natif d'une petite ville québécoise sise dans une région où vit sa famille depuis des générations, est inscrit en sciences dans un collège privé francophone de renom; d'origine haïtienne, mais entièrement scolarisée au Québec, la deuxième, Siriguin (du nom de code qu'elle se donnait enfant pour préserver son monde intime de l'intrusion des adultes) fait des études de sciences humaines dans un cégep public anglophone; enfin, la dernière, répondant au surnom de Caro, élevée au sein de ce qu'elle considère comme un ghetto populaire montréalais, se spécialise en photo dans un cégep public francophone. Tous trois nous livrent ici leur opinion sur le type de communication orale qu'ils observent et souhaitent de la part de leurs professeurs.

« Si tu veux que j'm'amuse dans ton cours, baisse ton niveau ! »
Pierre, 17 ans, étudiant en sciences

Moi, j'suis un scientifique, pas un rêveur. J'aime pas lire de la littérature et j'vois pas la raison de faire des analyses. Les poèmes, j'les trouve plus beaux quand j'les comprends pas. Et le seul roman que j'me rappelle, c'était une histoire d'Alexandre Jardin où un gars et une fille s'aimaient sans être capables de se l'avouer pendant toute une année... J'ai pas peur de le dire, le français, je déteste ça. Pas parce que je fais des fautes en écrivant, non, j'ai une bonne orthographe. Mais les tournures de phrases soignées, je les laisse à d'autres.

C'est parce que j'avais des résultats hors du commun que j'ai eu accès au collège où j'étudie maintenant, qui a la réputation d'être pour les riches. Peut-être à cause que j'arrive d'une polyvalente publique, j'aime pas vouvoyer mes enseignants. Je les tutoie même si ça me vaut d'être regardé tout croche. En fait, moi, j'suis pour qu'on s'appelle par nos prénoms. Dans un cours, le prof, il faut que j'm'amuse avec s'il veut que j'm'intéresse à apprendre de lui. La relation peut pas exister avec quelqu'un qui parle pas un niveau de langue à ma portée : j'me sens mal à l'aise avec des « monsieur » et des « vous ». Peut-être que ça fait plus professionnel pour lui, mais, pour moi, ça équivaut tout simplement à me faire regarder de haut.

Je ne dis pas ça parce que je connais rien que le joual. J'me considère moyen dans ma façon d'utiliser la langue orale, normal, quoi ! Mon parler est celui de mes parents, des gens de ma petite ville, pas celui de

Montréal où on entend tous les styles, d'un extrême à l'autre. Je suis pour la moyenne, même si le français, selon moi, c'est toujours du français, qu'il soit populaire ou soigné. J'comprends les profs en classe quand ils parlent d'automobiles au lieu de chars et qu'ils font étalage de leurs belles phrases. Mais j'ai pas besoin de sortir mon parler de la haute classe quand je suis en cours de récré, parce que les autres, qui sont fils de médecins ou d'avocats, ils ont les mêmes expressions que moi. Ils vont pas dire qu'hier, ils ont vu leurs amis, mais leurs « tchommes de gars ou de filles », i'a pas de différence entre nous là-dessus.

La différence, je la vois plutôt ailleurs, du côté des élèves d'origine étrangère. Notre collège en reçoit une bonne proportion, que j'évalue à environ un tiers de la population totale. Eux ne s'expriment pas comme nous. Ils ont un français beaucoup plus recherché : pas d'anglicismes, pas d'expressions populaires. Mais je ne trouve pas naturelle leur façon de parler. Même si c'est un niveau plus soigné que le nôtre, il donne l'impression, à mon point de vue, d'une langue artificielle, apprise en classe, pas dans la rue comme tout le monde.

« Se mettre à la portée des élèves sans tomber dans le familier. »
Siriguin, 20 ans, étudiante en sciences humaines

À mon avis, les adultes qui essaient de parler « jeune » ne sont pas à leur place pour la bonne raison qu'ils ne le sont plus, jeunes. Les élèves trouvent choquant d'avoir devant eux une personne qui se prend pour ce qu'elle n'est pas. Je me souviens d'une enseignante du secondaire qui s'adressait à nous en nous appelant : « Hèye, filles ! » et qui nous tutoyait d'emblée. À l'époque, ça me frappait moins, mais aujourd'hui, je ne l'accepterais pas. Moi-même, j'enseigne à ma petite sœur, à ses amis, à mes cousins, et je m'y prends de manière à être respectée d'eux sans les traiter comme des inférieurs.

Je pense qu'il y a un parallèle à établir avec l'usage du joual ou du parler populaire en classe. Heureusement, je n'en ai pas vraiment fait l'expérience moi-même, j'ai eu en général des enseignants qui s'exprimaient dans un langage courant, mais pas familier. Je me rappelle, cependant, de copines du primaire qui se plaignaient. À la maison, entre elles, elles acceptaient qu'on utilise des expressions populaires, mais pas dans les cours et cela, quelle que soit la matière. Elles pensaient, comme moi, que tous les profs, pas seulement de français, mais aussi de géo, d'éduc', etc., étaient censés maîtriser la langue à l'écrit *et* à l'oral. Or, le problème se situait souvent de ce dernier côté.

Je ne veux pas dire par là que les professeurs ne peuvent pas sauter une négation de temps en temps, surtout dans les discussions hors classe parce qu'alors, la communication devient ardue. Mais je n'aime pas non plus le style trop familier. À mon avis, le respect face aux élèves tient à une certaine neutralité de ton dans la façon dont les enseignants s'adressent à nous. Il y a moyen, je pense, de se mettre à notre portée sans tomber dans le « Hèye, filles ! ».

Ce problème est d'autant plus étonnant à mes yeux que je ne le retrouve pas au collège anglophone où je fais maintenant mes études. Notre programme inclut des cours de français obligatoires. Ils sont donnés par des professeurs francophones étrangers dont j'admire le niveau de langue. C'est un vrai plaisir de les écouter ! Ils me donnent le goût de parler mieux, de me corriger, d'aider les personnes de mon entourage – comme les enfants qui viennent jouer avec ma petite sœur – à s'améliorer. D'ailleurs, de la façon dont je le fais, ils ne se fâchent pas, mais ont plutôt l'air contents d'apprendre.

Moi-même, malgré l'exemple de ma mère, qui a une langue très polie, je ne faisais pas toujours attention à mon français parlé avant d'être en contact avec mes cousins américains. Depuis que je vais aux États-Unis tous les étés, je me rends compte que si j'utilise devant eux un niveau de français trop relâché, avec ma sœur, par exemple, ils ne peuvent plus me suivre. Au contraire, lorsque nous faisons attention à employer des mots justes et à les prononcer clairement, ils me comprennent. Le bon français, c'est celui-là qui est universel.



La jeunesse est un monde exclusif.

Je fonctionne en deux langues souvent, c'est peut-être pour ça que j'accorde beaucoup d'importance à la correction de l'expression orale et que je n'hésite pas à me reprendre quand je fais une faute. Lorsque je reviens de mes visites aux États-Unis, je m'aperçois que j'ai un peu de mal à me remettre au français, tant écrit que parlé. Mais après deux semaines, tout redevient comme avant. Bien sûr, j'entends surtout de l'anglais dans mon quotidien, au collège. Il m'est arrivé une fois de me surprendre à avoir un accent anglais. Mais je me suis dit : « Hé ! ce n'est pas moi, ça ». Parce que j'aime trop ma langue maternelle pour ne pas vouloir faire ma carrière en français. Et pas n'importe quel français, le meilleur !

« Ouvrir une vision aux jeunes »
Caro, 19 ans, étudiante en photo

J'ai grandi dans un quartier populaire de Montréal où tous les enfants – et les parents – autour de moi parlaient joual. Des sacres, des mots anglais, j'en ai entendu à la tonne. Moi qui aimais lire, je me faisais tout le temps « niaiser » par les autres. Ils m'accusaient d'être snob, alors qu'en fait, je venais comme eux d'une famille modeste.

Il a fallu qu'au secondaire je sois inscrite à une autre école, située dans un secteur plus diversifié socialement, pour comprendre que je n'étais pas une personne à part. Je découvrais soudain que tout le monde ne parlait pas comme mes voisins, qu'il existait des gens qui avaient davantage de connaissances et se montraient ouverts à mes intérêts. Autant j'avais avant des compagnons et compagnes de classe dont la langue était peu variée, autant j'ai alors fait connaissance avec des niveaux différents. Pas du côté des enseignants surtout, parce qu'en dehors des profs de français, ils n'accordaient pas une importance particulière à parler une langue soignée. Mais du côté des élèves d'autres origines, qui ne s'exprimaient pas dans le même type de français que les francophones d'ici. Certaines sont devenues mes amies, et du coup, j'ai pu me montrer comme j'étais.

Très jeune, en effet, j'ai fait un choix en faveur d'une belle langue. Je l'ai déjà dit, je lisais beaucoup. Pas d'écrivains joualisants qui, trop près de ce que j'entendais dans mon quotidien, ne me touchaient pas, mais des auteurs capables de me mettre en contact avec autre chose. Consciemment, peut-être pour fuir les sacres et le gros accent de mon entourage qui m'agressaient, je recherchais l'élégance d'expression. Parce que la façon de parler, selon moi, en dit beaucoup sur le développement de la personnalité de quelqu'un.

Dans mon quotidien, au cégep, je n'ai plus peur d'être cataloguée de « snob » si j'utilise un niveau plus élevé que la moyenne. Ma langue orale diffère de l'écrite, bien sûr, parce qu'en parlant, on a moins de temps pour penser. Mais, là aussi, j'aime le jeu des structures, des mots. Le malheur avec le niveau populaire qui est celui de beaucoup d'élèves québécois, c'est qu'il est le seul connu et utilisé par eux, et qu'il ne va pas très loin. J'ai revu dernièrement des jeunes qui allaient à la même école que moi au primaire : ils n'ont pas évolué d'un pouce et continuent d'avoir un vocabulaire majoritairement fait de sacres. Même si nos professeurs de l'époque les reprenaient en classe, ils n'ont pas vraiment appris autre chose d'eux.

Depuis que je suis au collégial, j'ai parfois l'occasion de réfléchir à la position que devraient avoir les enseignants en matière de langue parlée. J'ai, en effet, actuellement des profs qui sont aux deux extrêmes : l'un

n'a pas l'air de connaître beaucoup de mots français, l'autre cause comme un livre; celui-ci tutoie les élèves, celui-là, non. Il semblerait a priori que la relation soit plus chaleureuse dans la classe du premier, mais je ne suis pas sûre que ce ne soit pas une question d'apparence seulement.

En y repensant, je me suis aperçu que les deux façons de faire correspondaient à deux réalités distinctes. Le professeur plus familier dirige un atelier technique où l'on se côtoie au coude à coude tous les jours, il travaille dans un domaine où la terminologie est principalement en anglais; je n'ai par contre pas affaire aussi souvent à l'autre enseignant qui appartient au cursus général. Dans cette dernière situation, je trouve normal que le prof utilise un niveau de langue soigné. Pour ouvrir une vision aux jeunes, leur montrer la beauté de la langue. Je croirais volontiers que là, il est nécessaire de garder une certaine distance face aux élèves. Cette distance, selon moi, permet davantage de voir, dans la matière enseignée, quelque chose à apprendre plutôt qu'une partie de « fun »... ■

Geneviève Manseau est orthopédagogue et écrivain.

Flash

Une *Sortie de secours...* pour une logique qui tourne en rond



Dans son dernier livre-choc, Jean-François Lisée commence par peindre un portrait idyllique du Québec. Les Québécois ont fait de tels progrès qu'il ont aujourd'hui les meilleures performances en presque tout; ils vivent dans un paradis terrestre.

Bizarre. Incontestablement, ces performances spectaculaires ont été obtenues dans le cadre du fédéralisme canadien. Alors pourquoi Lisée affirme-t-il que les Québécois doivent se libérer de ce système, puisqu'il leur a si bien réussi ?

Parce que, nous dit-il plus loin dans son livre, le Québec est opprimé par le Canada qui, voulant tout centraliser, ne lui donne même pas les pouvoirs minimaux indispensables à son épanouissement.

De plus en plus bizarre. Ne nous dit-on pas dans la première partie du livre que les Québécois se sont tellement épanouis qu'ils ont déjà fait du Québec un paradis terrestre ? Peut-on vivre mieux qu'au paradis ?

Comme on le voit, nous voguons dans l'illogisme le plus pur. C'est la pensée de Lisée qui tourne en rond. C'est elle qui a désespérément besoin d'une *Sortie de secours.*



Les identités meurtrières

HANS-JÜRGEN GREIF

Avec le renforcement de la droite dans plusieurs pays occidentaux – Autriche, France, Suisse, États-Unis, pour n'en nommer que quelques-uns – qui s'est opéré le plus souvent à la suite d'un afflux massif d'immigrants auquel les populations « de souche » ont été mal ou pas préparées, des intellectuels de tout acabit se posent, de façon de plus en plus pressante, les questions suivantes : comment concilier les intérêts des uns et des autres ? Pourquoi les migrants éveillent-ils presque toujours, et rapidement, la méfiance de ceux qui les accueillent ? Que faire pour éviter l'affrontement entre les deux groupes ? Les uns disent que l'arrivée des autres les menace dans leur « identité », que la culture du pays d'accueil sera « diluée », que le sentiment « d'appartenance » se perd, que la langue nationale – instrument identitaire par excellence – est menacée puisque métissée, que les autres envahissent le marché du travail et qu'ils offrent leurs compétences à meilleur marché... Mais la question fondamentale, celle qui sous-tend toutes les autres, reste invariablement la même : qu'entendons-nous par « identité » ?

Amin Maalouf et sa jeune famille ont quitté le Liban en 1976; l'écrivain avait 27 ans quand il a fui la guerre. Dans son nouvel essai, *Les identités meurtrières*[1], l'auteur de *Léon l'Africain*, *Samarcande*, *les Jardins de lumière*, *le Premier siècle après Béatrice*, *le Rocher de Tanios* et *les Échelles du Levant*, sans oublier son essai *les Croisades vues par les Arabes*, il se pose la question du « qui suis-je ? ». Quand on lui demande s'il se sent plutôt libanais ou français, il répond sans hésitation : « L'un et l'autre ! » justement pour souligner cette non-appartenance exclusive à l'une ou l'autre des deux cultures. Il aurait pu dire tout aussi bien : « à trois ou quatre langues, » et à autant d'environnements culturels, puisqu'il y a du turc ou encore de l'égyptien chez lui, transmis par ses grands-parents. Tout au long de cet essai, Maalouf s'insurge contre le postulat du choix : pourquoi choisir l'une *ou* l'autre culture ? Et qui nous force à choisir ? La pensée fondamentale qui traverse le livre entier se résume à ceci : réduire l'identité, aujourd'hui, à une seule appartenance, proclamée avec rage, s'avère un positionnement intenable, meurtrier.

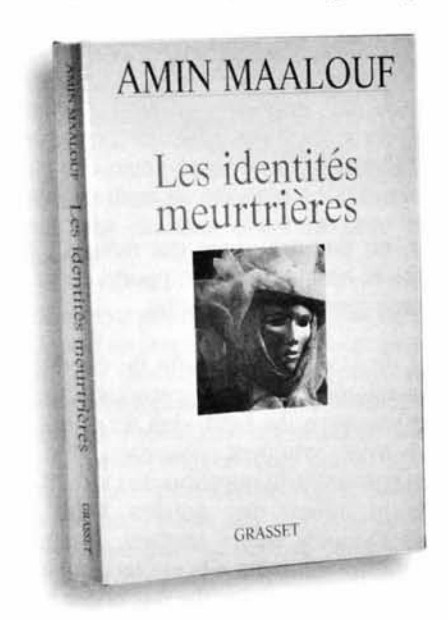
Meurtrier ? Comment ne pas utiliser ce vocable quand nous lisons, avec une régularité accablante, et jusqu'à n'en éprouver même plus d'horreur, mais un sentiment proche de l'ennui, qu'au nom de leur identité religieuse des islamistes ont égorgé la population entière d'un village algérien ? L'auteur nous incite à la prudence. Ces atrocités sont réelles, quotidiennes. Mais comment comprendre qu'au nom de Dieu l'on assassine, quand on sait que l'islam a été, dès ses débuts, la plus tolérante des trois religions monothéistes nées au Proche-Orient ? Ce conflit, *comme tous les autres*, est né d'un groupe ethnique profondément blessé qui se mobilise, produisant des meneurs aux propos jusqu'au-boutistes : dès lors, la guerre contre « l'autre » peut commencer. Cette opposition entre le nous et les autres, où l'identité est réduite à une seule et unique appartenance, pousse le groupe contestataire dans une attitude sectaire, intolérante et dominatrice à son tour. D'aspiration légitime, le terme « identité » devient soudainement un instrument de guerre. Pour illustrer son propos, Maalouf évoque l'opposition de l'intégrisme islamique à tout ce qui vient de l'Occident, plus particulièrement des États-Unis qui sont diabolisés et considérés comme le « grand Satan ».

Ceux qui disent que les *talibans* en Afghanistan ou le FIS en Algérie, ou encore

[1] Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Grasset, Paris, 211 p.

le régime des ayatollahs en Iran n'ont rien à voir avec l'islam oublient que, de tout temps, l'être humain a su faire dire aux textes sacrés ce qu'il voulait qu'ils disent au moment voulu et dans les circonstances politiques, économiques, sociales de l'heure. Mais n'oublions pas que ce n'est pas le texte qui change, mais le regard que nous posons sur lui. Il ne faut pas tant interroger l'essence du christianisme, de l'islam ou du marxisme, mais il importe de nous pencher sur les comportements de ceux qui s'en disent les adeptes. Ainsi, il est simpliste d'attribuer à la religion musulmane les maux dont souffrent les sociétés qui s'en réclament. Car l'histoire de l'islam ne nous apprend rien sur ce qui se passe en Algérie; la compréhension de la colonisation et de la décolonisation s'avère bien plus éclairante à ce sujet. Rappelons-nous qu'au moment où le christianisme s'est adapté aux nouvelles donnes des sociétés occidentales, dès le XVIII[e] siècle, l'islam piétinait. C'est le christianisme (donc l'Occident) qui a remporté la course à la culture dominante. Certains leaders politiques comme Muhammad-Ali, vice-roi égyptien de la première moitié du XIX[e] siècle, ou encore Atatürk, plus proche de nous, avaient très bien compris qu'il fallait, pour rattraper cette avance de l'Occident, changer radicalement les structures de leurs pays respectifs, et les occidentaliser. Mais dès que ces États se hissèrent au rang de forces respectables, les puissances européennes se coalisèrent pour freiner leur ascension, brisant ainsi le rêve arabe d'occuper une place honorable sur l'échiquier mondial. La leçon qu'en ont tirée les Arabes – et elle a toujours cours – est, selon Maalouf, « que l'Occident ne veut pas qu'on lui ressemble, il veut seulement qu'on lui obéisse. » (p. 104). Les Arabes savent toujours qu'il leur faut se moderniser. Mais comment y arriver sans perdre en même temps ce qui leur est propre, leur identité, surtout à l'ère de la mondialisation, qui semble vouloir confondre de plus en plus rapidement les anciennes structures identitaires, à l'échelle planétaire ?

Maalouf reste optimiste. Selon lui, la mondialisation favoriserait l'émergence d'une nouvelle approche de la notion d'identité, « une identité qui serait perçue comme la somme de toutes nos appartenances, et au sein de laquelle l'appartenance à la communauté humaine prendrait de plus en plus d'importance, jusqu'à devenir un jour l'appartenance principale, sans pour autant effacer nos multiples appartenances particulières... » (p. 133). Mais, puisque la mondialisation est l'effet de la culture occidentale, ne glisserions-nous pas tous dans l'américanisation, marginalisant ainsi toutes les autres cultures, provoquant du même coup la résurgence du passéisme ? Le risque est réel; il est impératif que l'Occident laisse la voix aux autres cultures. Le meilleur exemple de ce qui sera possible dans cette arène, où règne une « cacophonie indomptable » reste l'Internet, un espace hautement égalitaire où chacun peut exercer son influence, considérable, où, malgré la prédominance de la langue anglaise, une diversité d'autres langues s'impose de plus en plus.



Revenons à la langue, instrument identitaire par excellence. Pour Maalouf, il ne fait aucun doute que chaque homme doit pouvoir conserver sa langue identitaire et s'en servir librement. Mais « aujourd'hui, toute personne a besoin, à l'évidence, de trois langues. La première, sa langue identitaire; la troisième, l'anglais. Entre les deux, il faut obligatoirement promouvoir une deuxième langue, librement choisie, qui serait souvent, mais pas toujours, une autre langue européenne » (p. 183). Une langue « de



cœur », en somme, mais qui éviterait des tensions et assainirait les rapports entre les différents groupes de citoyens.

L'essai de Maalouf est truffé de conditionnels, soulignant ainsi son caractère spéculatif et utopique. Au fond, rien de ce qui est dit ici n'est vraiment nouveau : dès les débats entourant la question de l'identitaire depuis le milieu des années 1980, les mêmes modèles refont surface. Il semble que la nature humaine – le « nous » qui s'oppose au « vous » – ne veuille pas céder à des voix aussi sages que celle d'Amin Maalouf. Si ce livre doit être lu, partout, par tout le monde, et avant tout dans les écoles, c'est parce qu'il résume non seulement un long débat, mais qu'il vient à un moment charnière dans l'évolution de l'humanité. Disons-le clairement : si nous ne croyons pas que les haines séculaires, dans les Balkans comme en Afrique ou en Asie, *peuvent* être résolues progressivement par des efforts constants de compréhension mutuelle, l'avenir de l'humanité est voué à l'échec. Au lieu des ghettos, l'interpénétration des groupes ethniques; au lieu des récriminations et des revendications hargneuses, l'acceptation du fait que l'identité ne se compartimente pas, et que nous sommes multiples.

L'identité multiple selon Neil Bissoondath

C'est justement ce rejet de l'identité unique qui est le thème structurant du nouveau roman de Neil Bissoondath, *Tous ces mondes en elle*[2]. Yasmin Ramessar, une femme au début de la quarantaine, ramène les cendres de sa mère dans son île natale des Caraïbes. Speakerine à une station de télévision anglophone à Montréal, elle est mariée à l'architecte Jim Summerhayes. À la mort de la mère, Shakti, le couple est à un point tournant : leur fille Ariana a été tuée dans un accident d'automobile; le chagrin des parents les éloigne l'un de l'autre. C'est en plongeant dans la culture de la diaspora indienne sur l'île natale de ses parents, marquée fortement par le nationalisme hindou, que Yasmin comprendra le drame de sa mère et la mort du père, assassiné dans un règlement de comptes entre factions politiques. Mais elle apprendra surtout le secret de ses propres origines.

Ce texte est remarquable à plusieurs égards : d'abord, il a le mérite d'introduire le lecteur dans un contexte culturel trop souvent marginalisé. La présence de ressortissants indiens dans les Caraïbes, leur façon de vivre, leur désir de maintenir la culture traditionnelle indienne, leurs mets « typiquement indiens » (et pourtant fortement influencés par la cuisine des *West Indies*), leurs relations entre maîtres et serviteurs (ici, par la figure d'Amina, une vieille bonne à tout faire, entrée au service des riches Ramessar dès son adolescence), leur impossibilité d'établir des liens égalitaires avec la communauté noire, majoritaire (les descendants d'immigrants indiens suivent encore, sans le pratiquer ouvertement, le système des castes), l'émergence du nationalisme hindou, dont profite le père de Yasmin tout comme ses alliés politiques de l'heure – toute cette quête identitaire se solde,

[2] Traduit de l'anglais par Katia Holmes, Boréal, Montréal, 1999, 387 p. L'édition originale a été publiée par Alfred A. Knopf Canada, en 1998, sous le titre *The Worlds Within Her*.

comme le souligne également Amin Maalouf, par la violence. Cette dernière est basée sur la blessure originelle du groupe ethnique en question : l'exil des Indiens qui ont quitté leur pays en quête d'une vie meilleure. Mais leur rêve ne se réalise pas. Ils se retrouvent d'abord sous la domination des Britanniques. Après l'indépendance de l'île, ils revendiquent leur part du pouvoir. Cette constellation mène à des luttes intestines, aux intrigues politiques, à la violence.

Mais le mérite du livre de Bissoondath, qui se lit comme une illustration et une mise en pratique des réflexions de Maalouf, se situe essentiellement ailleurs : si *Tous ces mondes en elle* verse aussi dans le genre « roman à thèse », il demeure avant tout une illustration brillante de l'art romanesque tel que pratiqué par l'auteur. L'enchevêtrement des différentes trames narratives peut dérouter au début – monologue de la mère, adressé à une amie canadienne; le roman de Yasmin et de Jim; le séjour de Yasmin sur son île natale; le récit sur le père; Ariana, la fille tuée; le récit d'Amina; les différents séjours des personnages (Londres, Montréal, la maison familiale sur l'île sont essentiels à la compréhension de l'identité des personnages). Le lecteur est invité à participer activement à la reconstitution de ce *puzzle* complexe; il doit refaire, tout comme le narrateur, le chemin qui révèle peu à peu le secret entourant la naissance de Yasmin. Secret terrible, et terrifiant, enfoui au plus profond de la maison Ramessar. Le mot clé englobant tous les récits est « lumière » : il est la hantise des personnages, même (et surtout) quand ils veulent cacher leurs pensées. Ces Indiens isolés sur une île perdue sont racistes et nationalistes, tout comme les parents de Jim qui préviennent leur fils qu'un mariage avec une Indienne aurait des suites désastreuses, à commencer par la naissance d'enfants *demi-sang*. Neil Bissoondath reprend un à un les clichés tant racistes que nationalistes et en démontre l'absurdité, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes Indiens désœuvrés, comme Ash, le cousin de Yasmin, qui joue comme son oncle à la « résistance », aux « justes revendications d'un peuple opprimé » : s'il continue sur cette voie, il finira peut-être comme le père de Yasmin. Tout au long du texte, une seule force constante, inébranlable au point où sa nature humaine peut être mise en doute : Yasmin, qui *connaît* ses appartenances (canadiennes). Sans cette certitude, elle ne pourrait supporter la lumière de cette île et la vérité sur ses parents, accablante et libératrice à la fois. Car elle se rend compte que son identité ne lui vient pas d'une seule source, mais qu'elle est constituée de facteurs multiples. La mère, sans doute l'une des figures les plus attachantes du livre, et l'une des plus intelligentes aussi, le dit sans ambages dans sa dernière intervention – on dirait une maxime tirée du livre d'Amin Maalouf :

> Je ne suis pas un produit fini, Mrs Livingston. Je suis un processus. Même chose pour vous. Et pour chacun. C'est à mes yeux la vérité la plus dérangeante et la plus rassurante sur ce que les jeunes gens d'aujourd'hui appellent l'« identité ». Figurez-vous, ma chère, je n'ai pas qu'une seule identité. Aucun de nous n'en a juste une. Sinon, quel drame ce serait, vous ne trouvez pas ? (p. 386). ■

Hans-Jürgen Greif
est professeur de littérature française
et de langue allemande à l'Université Laval.

La folle aventure torontoise

PIERRE LÉON

En terre anglophone, le Salon du livre de Toronto est toujours un événement depuis sa création, en 1993, par Christine Dumitriu van Saanen et un petit groupe d'écrivains passionnés, dont Hédi Bouraoui. Le Salon 1999 se tenait cette année encore au Palais des Congrès. Le président en était le professeur Alain Baudot, directeur bien connu des Éditions du GREF; et la directrice, Christine Dumitriu van Saanen. Il faudra un jour lui ériger une statue, un monument ! Contre vents et marées, elle réussit chaque année à trouver les fonds nécessaires et à intéresser une foule d'éditeurs et d'écrivains des quatre coins du monde.

Étaient présents 120 exposants, représentant 650 maisons d'édition du Canada français, de France et de nombreux pays francophones. Douze mille personnes, francophones et surtout francophiles, sont venues à ce Salon. Pas mal, pour Toronto ! La réussite la plus spectaculaire est toujours la partie jeunesse. Une riche programmation a attiré 6 000 jeunes des écoles françaises et d'immersion, grâce à 60 ateliers dont, pour la première fois, des séances sur l'exploration spatiale, animées par l'ingénieur Benoît Laplante de l'agence spatiale canadienne.

Le déferlement de toutes les écoles du sud Ontario ravit les éditeurs. La librairie Champlain déclare vendre plus de livres durant ces journées folles que pendant tout un mois dans son magasin. Vous entendrez le même son de cloche dans la plupart des autres stands. Les mécontents sont les petits éditeurs qui ont un catalogue restreint et peu ou pas de publications pour la jeunesse. Il faut avouer que tous les mômes ne sont pas toujours très argentés et que les écrivains sont plus sollicités pour une signature sur un coin de cahier que pour l'achat d'un livre ! Le chouchou est Paul Roux. Il griffonne sans arrêt des personnages de ses bandes dessinées, avec une dextérité qui laisse les enfants béats d'admiration. Il y a foule autour de lui. Il fait l'envie de grands écrivains venus pour autographier leur petit dernier et qui voient parfois défiler des centaines de gens sans parvenir à accrocher le regard de qui que ce soit.

Du côté adulte, il y a pourtant chaque année des écrivains célèbres et des rencontres fort intéressantes qui montrent la vitalité littéraire de l'Ontario francophone. Cette année, on avait par exemple : un forum sur la littérature canadienne-française réunissant Yolande Grisé, de l'Ontario; Réginal Hamel, du Québec; Annette Saint-Pierre, du Manitoba. Une rencontre avec les récipiendaires du prix Trillium 1999, Daniel Poliquin et Stefan Psenak. Des tables rondes sur des sujets brûlants, comme « l'auteur et le critique », avec Jean-Noël Pancrazi, du journal *Le Monde*, où l'on apprend que les critiques ont la vie difficile et compliquée ! Parmi les autres discussions vives : « Un éditeur, ça sert à quoi ? » avec plusieurs éditeurs face à des auteurs râleurs. Il y a souvent de quoi !

Les lancements d'ouvrages ont eu lieu au « Café littéraire » du Salon, où les éditeurs offraient (parfois) le champagne ! Le plus entouré a été Alain Baudot avec le lancement du livre *L'Ontario se raconte, Entrevues radiophoniques, réalisées et présentées par François-Xavier Chamberland* (1999). L'ouvrage réunit les textes d'entrevues d'artistes et d'écrivains réalisées durant des années pour CJBC, la chaîne française de Toronto.

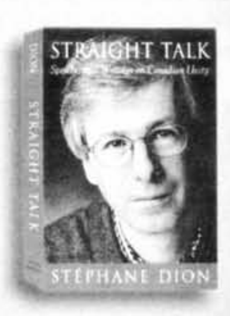
Quatre compagnies théâtrales ont régalé les visiteurs de leurs productions nouvelles, en particulier celle du Théâtre français de Toronto, dirigée par le dynamique Guy Mignault, qui présentait des extraits d'œuvres de Marcelle Mc Gibbon et de Stefan Psenak. Un spectacle de Claude Léveillé a également attiré un grand nombre de ses

Flash

Le mur du silence



Il y a quelque temps, les Presses universitaires McGill-Queen's téléphonaient aux directeurs de *Cité libre* pour demander s'ils étaient intéressés par la publication d'un livre. Surpris par cette demande à laquelle ils étaient totalement incapables de pouvoir répondre, ceux-ci s'informèrent sur les motifs d'une telle requête. Ils apprirent qu'aucune maison d'édition n'avait accepté de publier la version française du livre du ministre Stéphane Dion, *Straight Talk*. Or monsieur Dion avait refusé que son livre ne paraisse qu'en anglais.



Comme on le sait, ce sont finalement les presses McGill-Queen's qui ont dû publier cet ouvrage dans les deux langues. Aux dernières nouvelles, *Straight Talk* et *Le pari de la franchise* se vendaient très bien – même au Québec !

fans, malgré l'intensité souvent trop élevée de son accompagnement « musical » et sa voix qui commence à vieillir.

Le prix Christine Dumitriu van Saanen, parrainé par le gouvernement du Québec, a été remis à Pierre Pelletier pour son livre *Il faut crier l'injure*, publié aux Éditions du Nordir (1998). Le prix du Consulat de France est allé à Philippe Garrigue, pour l'ensemble de son œuvre.

Des soirées de lectures de textes littéraires lus par leurs auteurs ont attiré un public peu nombreux, comme c'est souvent le cas en pareille occasion, en dépit de la valeur des exécutants, comme le grand poète antillais Édouard Glissant, ou d'autres comme les Québécois Suzanne Jacob, Marie-Cécile Agnant, Naïm Kattan, les Suisses Marie-Claire Dewarrat, Gaston Cherpillot, Michel Floquet, le Haïtien Lyonel Trouillot, les Français Jean-Noël Pancrazi et Christiane Férêt-Fleury ainsi que des écrivains franco-ontariens bien connus, comme Hédi Bouraoui, Paul Savoie, Gabrielle Poulin, Daniel Poliquin, Pierre Pelletier, Stefan Psenak, Christine Dumitriu van Saanen, Lélia Young, Mireille Desjarlais-Heynneman.

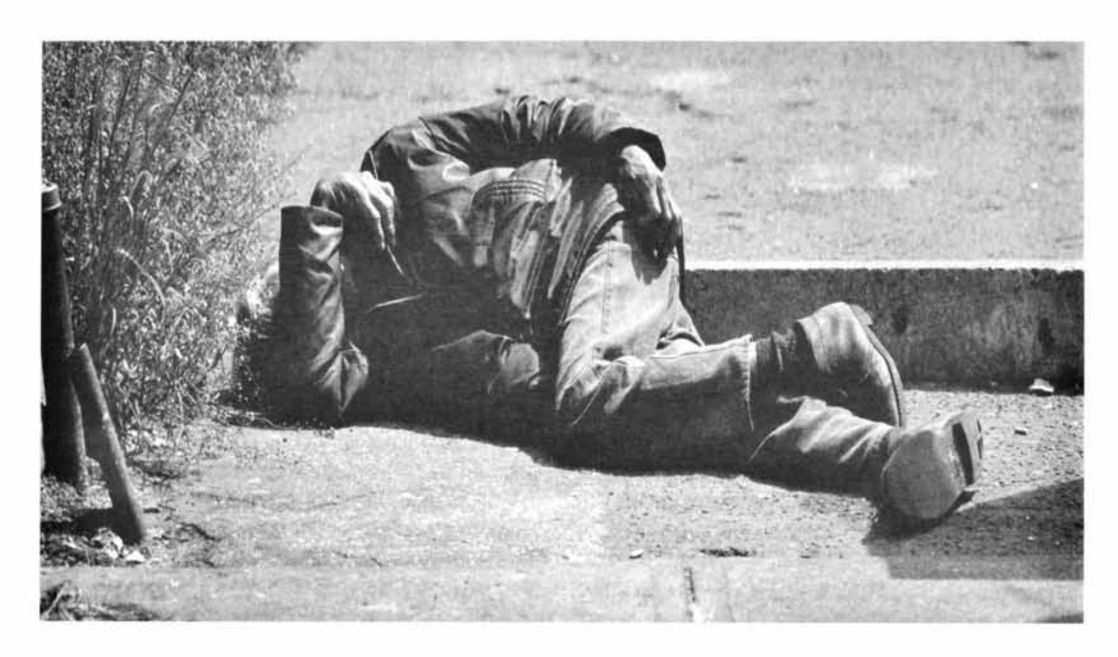
Étrangement, ce sont les intellectuels qui boudent le plus les soirées littéraires et le Salon lui-même. Il faut reconnaître que la plupart des auteurs ne savent guère interpréter un texte, surtout le leur, et sont incapables de respecter le temps qu'il leur est imparti. Si bien que le genre soirée littéraire semble un mal d'un autre âge. Quant à la fréquentation du Salon du livre, elle varie non seulement selon l'âge, mais aussi selon les couches sociales, l'éducation, la langue. Ce ne sont ni les plus riches, ni les mieux éduqués, ni les plus francophones qui achètent le plus de livres. Ce sont les très jeunes, les généreux, les passionnés du français, les curieux de découvertes et les anglophones francophiles, fort nombreux à Toronto. Ainsi peut-on compter sur les doigts de la main les universitaires des départements de français qui se déplacent pour se rendre au Salon du livre. Leurs moyens ne leur permettent guère d'acheter un livre, sans doute. Surtout celui d'un collègue !

Il reste heureusement un certain nombre d'amoureux du livre pour pouvoir espérer que la folle aventure torontoise continuera à exister et ravir les nombreux francophones et francophiles pour qui lire est encore un plaisir. ■

Pierre Léon
est professeur de linguistique
à l'Université de Toronto.

La tragédie de la pauvreté au Canada

CHARLES PASCAL



En octobre dernier, à Mont Tremblant, le premier ministre Chrétien a inauguré le Forum international des fédérations en souhaitant la bienvenue à tous les délégués « dans le meilleur pays au monde, selon les Nations unies ». Mis à part l'incongruité d'une telle vantardise de la part d'un hôte qui accueillait les représentants de 21 pays étrangers, les remarques de Jean Chrétien n'ont, Dieu merci ! pas été entendues des nombreux Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Toute histoire a au moins deux versions et il arrive même que le conteur ait deux versions opposées à présenter. Prenons par exemple le verdict des Nations unies sur la qualité de vie au Canada. Notre premier ministre avait-il raison ? Dans un certain sens, oui. Depuis six ans, l'Indice de développement humain établi par l'ONU classe le Canada au premier rang de tous les pays pour sa qualité de vie. C'est à cela que notre premier ministre faisait allusion à Mont Tremblant. Mais il y a un an, le même Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels reprochait au Canada (et à bon nombre de ses provinces, notamment à l'Ontario) de s'en prendre aux pauvres. Il donnait l'exemple de l'assaut livré par Paul Martin contre le Régime de pension du Canada, ce qui a ensuite permis à Mike Harris de sabrer les prestations d'aide sociale de 21,6 %.

Si vous acceptez le premier verdict de l'ONU, vous aurez beaucoup de mal à concilier votre décision avec le tout dernier ouvrage de Mel Hurtig[1]. Mais si vous pensez que la seconde version de l'histoire est une description plus exacte d'un pays où cinq millions d'habitants vivent dans la pauvreté, vous y trouverez beaucoup de munitions.

Hurtig commence par poser toute une série de questions, par exemple, « Comment se fait-il que les Canadiens semblent tolérer autant de sans-abri, d'affamés et de mal-

[1] Mel Hurtig, *Pay the Rent or Feed the Kids. The Tragedy and Disgrace of Poverty in Canada*, 1999.

heureux dans un pays aussi prospère ? » Il entreprend ensuite de répondre aux questions à l'aide de récits personnels poignants, d'études bien documentées, accompagnées de 62 graphiques et tableaux, et de nombreuses citations (parfois trop longues) de politologues et de militants politiques. Dans un des récits, c'est le principal d'une école située en zone urbaine qui raconte comment une élève du primaire faisait clandestinement rentrer ses deux jeunes frères dans l'école, à la fin du mois, pour qu'ils puissent avoir un repas chaud. Prise sur le fait, la fillette expliqua en sanglotant qu'à la troisième semaine du mois, les provisions étaient épuisées et que sa mère devait alors choisir entre payer le loyer ou se faire retirer les enfants par l'Aide sociale.

Selon l'auteur, qui a été successivement, voire simultanément, libraire, éditeur, militant politique et écrivain : « plus je parlais à des gens, plus j'étudiais la question et plus je sentais monter la colère ». Colère que trahissent les titres de certains chapitres : « Une nation d'hypocrites » et « Des politiciens-bourreaux d'enfants ». Malgré ce bouillonnement intérieur, l'ancien président du Comité pour un Canada indépendant et fondateur du Conseil des Canadiens présente ses arguments de façon objective et rationnelle. S'appuyant sur une foule d'analyses statistiques extrêmement fiables, il démontre que le problème de la pauvreté s'aggrave, notamment chez les enfants, que les comparaisons internationales ne tiennent pas et que le Canada n'est donc qu'un imposteur de première !

Hurtig ne mâche pas ses mots. Dans un chapitre intitulé « Les six raisons pour lesquelles on oublie les pauvres », il explique pourquoi les Canadiens laissent les élus se comporter comme « des bourreaux d'enfants » : « être pauvre c'est n'avoir aucun pouvoir », « les programmes sociaux coûtent trop cher » (le refrain préféré des hommes d'affaires), etc. Il aurait pu en ajouter une septième : nos gouvernements préfèrent *faire semblant* de s'attaquer aux problèmes plutôt que de les affronter réellement. Un cas d'espèce : lorsque les Canadiens manifestèrent leur colère contre l'érosion du régime de santé universel, le gouvernement fédéral leur présenta un prétendu « budget santé » qui n'en avait en fait que le nom. Et lorsque le public commença à se préoccuper de la pauvreté chez les enfants, le gouvernement lui promit dans son Discours du Trône suivant d'améliorer le crédit d'impôt pour les enfants, s'il était reporté au pouvoir. Alice au pays des merveilles l'avait bien compris : « De la confiture hier, de la confiture demain, mais jamais de la confiture aujourd'hui. »

Étant donné que j'écris ce texte avant que le ministre Paul Martin présente son budget, je pense que tout indique qu'il adoptera une approche minimaliste quant à la question de la pauvreté chez les enfants. Mais le temps dira si, comme on doit l'espérer, des progrès réels l'emporteront sur les promesses vides.

Hurtig accuse maintes et maintes fois Jean Chrétien, Mike Harris, Ralph Klein et surtout Paul Martin d'être les architectes de « la tragédie et de la disgrâce de la pauvreté au Canada ». Il rapporte par exemple les remarques de Loren Fried, directeur exécutif de la North York Harvest Food Bank :

> En 1995, lorsque Paul Martin a remplacé le Régime de pension du Canada par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, il a déclenché une réaction en chaîne particulièrement destructrice : les gouvernements se sont délestés de leurs responsabilités et ont comprimé leurs dépenses sociales, aggravant ainsi la situation des groupes déjà précarisés.

Hurtig s'attaque aussi aux objectifs financiers et idéologiques invoqués par les « dinosaures réactionnaires » du Fraser Institute et du *National Post*. Mais il ne se contente pas de critiquer, il propose des solutions, assorties d'une liste de priorités dont la plus importante est la création d'un réseau national de « garderies communautaires ». Comme il sait que les programmes pour les pauvres n'ont jamais assez de crédits, il fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'adoption d'une approche universelle et non lucrative vis-à-vis des garderies, ce qu'avait d'ailleurs promis le gouvernement fédéral il y a quelques livres rouges et ce que recommandent aujourd'hui tous les spécialistes des enfants ainsi que tout économiste qui se respecte. Il nous rappelle que

lorsque Martin était dans l'opposition, il demandait fréquemment : « Mais comment ces (pauvres) femmes vont-elles pouvoir sortir de l'aide social, comment vont-elles pouvoir recevoir de la formation, comment vont-elles pouvoir trouver un emploi si elles n'ont pas de garderies adéquates ? »

À l'heure où de nombreux groupes et organismes réclament des politiques et des programmes efficaces, adaptés aux besoins des familles et des enfants pauvres et désavantagés, nous n'avons encore une fois que de vaines promesses de la part de nos gouvernements fédéral et provinciaux, à l'exception notoire de celui du Québec. En effet, en instaurant un programme de garderies à 5 dollars par jour, le gouvernement de cette province a adopté une approche intégrée vis-à-vis des enfants et de la famille, dont les autres gouvernements provinciaux feraient bien de s'inspirer. Le Québec est la seule province à offrir des congés pour obligations familiales. Le Canada aurait avantage à encourager les provinces à s'inspirer du modèle québécois et à leur offrir des sommes conséquentes lors de la négociation de l'union sociale, plutôt que de se contenter d'écouter les raisons pour lesquelles elles ne le font pas.

Le livre de Hurtig donne à cet égard toutes les raisons pour agir, d'autant plus que toute la propagande réactionnaire de la « survie du plus fort » entrave l'adoption de politiques progressistes sur l'enfant et la famille, qui permettraient d'offrir à tous les enfants des conditions favorables à leur épanouissement personnel. En janvier, par exemple, l'Institut de recherches sur les politiques publiques, qui a son siège à Montréal, a republié un rapport de 1997 qui critiquait la politique de la famille adoptée par le gouvernement du Québec. L'Institut en a justifié la réédition en disant que la traduction anglaise venait d'être terminée ! Ensuite, le *Globe and Mail* a publié à la une un éloge très peu objectif de ce rapport infâme (12 janvier 2000) et, le lendemain, n'a donné à la réponse du gouvernement du Québec qu'une petite place en page 4, réponse qui, bien sûr, réfutait les conclusions du rapport. Pour l'objectivité, on repassera…

Le livre de Hurtig est une véritable « tranche de réalité » qui remet les pendules à l'heure face aux réductions d'impôt qu'on fait miroiter à la population. Bon nombre des arguments avancés par l'auteur ne sont pas nouveaux, mais ses enquêtes récentes et ses anecdotes personnelles démontrent clairement la nécessité d'une intervention immédiate. On peut toujours rêver qu'un premier ministre ou un ministre des finances aura un jour la sagesse d'écrire ce genre de livre, mais on peut surtout espérer que ceux qui exercent actuellement ces fonctions le liront, tout comme ceux qui les élisent, et qu'ils sauront prendre les mesures qui s'imposent. ■

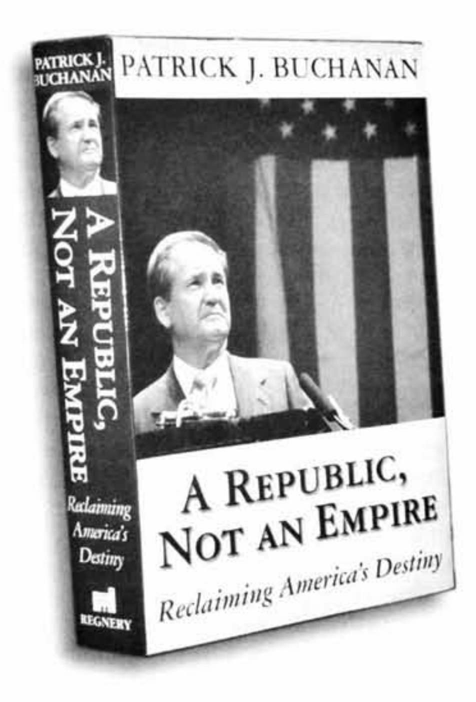
Charles Pascal
est directeur exécutif de l'Atkinson Charitable Foundation et ancien sous-ministre de l'éducation et de la formation de l'Ontario.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Compte rendu

Patrick J. Buchanan, A *Republic, Not an Empire*, Washington, DC, Regnery Publishing, In., 1999, 436 p.

Ceux qui ne suivent pas la politique américaine de près ne connaissent peut-être pas bien Patrick J. Buchanan, mais c'est un homme important, et pas seulement parce que c'est sa troisième course à la présidence américaine. C'est aussi la seule personnalité politique américaine à afficher ouvertement des opinions protectionnistes et xénophobes qui, même si elles sont partagées par de nombreux Américains, ont été rejetées par les deux grands partis politiques du pays. Dans son dernier ouvrage, *A Republic, Not an Empire*, la nouvelle politique étrangère qu'il propose lui a même valu le courroux des xénophobes et lui a fait perdre tout espoir de devenir un jour président des États-Unis. Il y prétend notamment, et c'est sans doute l'argument le plus controversé, que les États-Unis auraient mieux fait de ne pas débarquer en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale. Beaucoup l'ont interprété comme une apologie implicite du nazisme. Donald Trump, qui, à l'instar de Buchanan, brigue le poste de candidat présidentiel du Reform Party, est même allé jusqu'à taxer son rival d'« hitlérien ».



Mais cette accusation est injuste, et nombreux sont ceux qui la profèrent sans avoir lu le livre jusqu'au bout. Dans *A Republic, Not an Empire*, Buchanan ne remet pas seulement en question l'intervention des États-Unis dans la guerre contre Hitler; il dit la même chose à propos de leur rôle dans la Première Guerre mondiale, la guerre du Golfe, le conflit en Bosnie, les frappes aériennes au Kosovo et dans ce qu'il considère comme le péché originel qui a transformé la république américaine en un « empire », soit l'annexion des Philippines par le président William McKinley, en 1898. Buchanan n'a guère plus d'admiration pour les interventions « humanitaires » de l'époque moderne. Il recommande aux États-Unis de s'en tenir à leur « intérêt supérieur » en matière de politique étrangère : protéger leur territoire et se tenir à distance des puissances nucléaires comme la Russie et la Chine. Autrement dit, l'auteur s'affiche comme un « isolationniste », ce mot tabou de la politique étrangère américaine, et affirme que le qualificatif s'applique aussi à George Washington, à Thomas Jefferson, à John Quincy Adams et à bien d'autres grands patriotes américains d'antan. Mais l'objectif principal de Buchanan, c'est de démontrer que ce que les commentateurs du dimanche matin taxent d'« isolationnisme » est en fait la doctrine fondamentale qui a fait la gloire de la politique étrangère des États-Unis pendant les 140 années qui ont séparé leur naissance de leur entrée dans la Première Guerre mondiale. Après ces belles années, les Américains ont tout gâché : la participation des États-Unis a mis un terme à la Première Guerre par le traité de Versailles, lequel a semé les germes du nazisme. Et pour couronner le tout, les États-Unis ont aidé les Alliés à se débarrasser d'Hitler, évitant ainsi à l'Allemagne un corps à corps sanglant avec la Russie de Staline, ce qui aurait pourtant permis à ces deux régimes barbares de s'anéantir mutuellement.

Les opinions de Buchanan sur la Deuxième Guerre mondiale ne sont pas orthodoxes, mais elles sont loin d'être débiles. En fait, elles s'alignent sur celles d'éminents spé-

cialistes comme Bruce Russett et A.J.P. Taylor que personne, à ma connaissance, n'a qualifiés ouvertement d'« hitlériens » lorsque leurs théories ont été publiées (c'est pourtant ce dont Donald Trump a qualifié Buchanan en octobre dernier). Pourquoi deux poids, deux mesures ? La raison est bien simple : soit Buchanan est antisémite, soit, comme l'a dit texto le coprésident de la campagne présidentielle de John McCain, « c'est un parfait imitateur ». Parmi les nombreuses affirmations controversées de l'auteur, on peut citer le passage où il décrit Hitler comme « un individu doté d'un grand courage, un valeureux soldat de la Grande Guerre (...) [un] génie... », et celui où il accuse les dirigeants juifs qui ont critiqué le discours de Ronald Reagan au cimetière de Bitburg, en Allemagne, de ne pas être de « bons patriotes ». Tout cela donne des munitions à ses adversaires (et ils sont nombreux : selon un sondage de novembre dernier, 54 % des Américains ont une opinion négative de Buchanan, et 10 % seulement, une opinion positive), qui prennent un malin plaisir à trouver des interprétations haineuses dans une argumentation pourtant très raisonnable sur la brutalité de Staline et d'Hitler, deux monstres qu'on aurait dû laisser s'entre-tuer comme de vulgaires coqs de combat.

Mais le problème de Buchanan ne se limite pas à son attitude à l'égard des juifs. Lorsqu'on lit ses livres et qu'on écoute ses discours, on ne peut s'empêcher d'en conclure que, pour lui, les Américains, les Blancs et surtout les chrétiens, sont d'une certaine façon des êtres humains supérieurs. Même si *A Republic, Not An Empire* est un ouvrage de politique étrangère, Buchanan ne peut pas s'empêcher, par exemple, de mettre en garde les Américains contre « les niveaux d'immigration actuels car, s'ils se maintiennent (...) la majorité des Américains ne seront plus de souche européenne ». Pour contrer cette tendance, Buchanan propose de ramener les quotas à 250 000 immigrants par an, soit à peu près le même nombre qu'au Canada qui compte pourtant 10 fois moins d'habitants que les États-Unis. Buchanan ne semble pas s'inquiéter le moins du monde de ce qui se passe sur les côtes étrangères, du moment que la sécurité de l'Amérique, selon sa définition la plus étroite, n'est pas menacée. On pourrait résumer ce qu'il pense de toute cette partie de l'humanité qui ne fait pas partie du peuple américain par la célèbre épigramme de Bismarck, qu'il cite d'ailleurs sur un ton approbateur : « les Balkans ne valent pas la peau d'un seul grenadier de Poméranie ».

Somme toute, même si bon nombre de ses arguments m'ont paru convaincants, je n'ai cessé de me demander dans quelle mesure je pouvais accorder foi aux propositions de politique étrangère d'un penseur qui affiche une attitude aussi douteuse à l'égard des juifs et des païens, des Blancs et des Noirs. Même si, comme il le prétend, il applique les principes fondamentaux qui ont guidé les pères fondateurs et selon lesquels, pour reprendre les paroles de John Quincy Adams, « [l'Amérique] souhaite la liberté et l'indépendance à tous, [mais] elle ne se battra que pour préserver sa propre liberté et sa propre indépendance », il semble aussi avoir hérité de certaines de leurs opinions sur la race et la religion. Tout le problème des interventions humanitaires, que ce soit à Haïti, en Somalie, au Kosovo, en Bosnie ou au Timor-Oriental, se résume à l'importance que nous donnons aux vies d'étrangers par opposition à celles de nos propres soldats et pilotes. Pour sauver 10 000 civils du Timor-Oriental menacés de mort par des milices pro-indonésiennes, doit-on risquer les vies de 10 soldats canadiens ? De 1 000 ? De 9 999 ? C'est une des graves questions de l'heure, bien sûr, et nul ne peut prétendre en détenir l'unique et vraie réponse. Et Buchanan encore moins, car ses déclarations témoignent d'un sectarisme qui le disqualifie d'office du débat. ■

Jonathan Kay
Éditorialiste, *National Post*

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Québec, patrie, peuple

ANNETTE PAQUOT

Nations ! Mot pompeux pour dire : Barbarie !
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas ?
Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :
« l'égoïsme et la haine ont seuls une patrie;
La fraternité n'en a pas ! »
Lamartine

On ne peut se soustraire au sens des mots et c'est par la convention linguistique qu'on attribue, dans une langue donnée, tel (ou tels) sens à telle suite de sons, faisant de cette suite de sons un mot. Pour chaque mot, les définitions données dans les dictionnaires décrivent et explicitent cette convention. Sans doute est-ce pour cela que les dictionnaires sont parmi les livres les plus vendus et qu'il est si important que leur autorité soit reconnue par tous et qu'ils puissent ainsi servir de référence commune. Le linguiste ne peut donc qu'être d'accord avec l'ancien juge en chef de la Cour suprême, le très honorable Antonio Lamer, lorsqu'il affirme, dans une interview au journal *Le Devoir* parue le 11 janvier 2000, que « Le sens des mots, on le prend dans les dictionnaires. Ce n'est pas parce que quelqu'un utilisant le mot chat nous explique qu'il voulait dire chien que son témoignage doit nous lier ».

Dans les dictionnaires de langue, comme le *Petit Larousse* ou le *Petit Robert*, les définitions sont dites *explicatives*, parce qu'elles constatent et décrivent des conventions sémantiques déjà établies. À cause de leur caractère explicatif, ces définitions ont une grande force argumentative : elles se présentent comme des vérités fondamentales, incontestées et incontestables. Qui contesterait, en effet, que le mot *poivre* désigne une « épice faite des fruits du poivrier séchés » et le mot *poisson* un « animal vertébré inférieur, d'habitat aquatique, non muni de membres, mais de nageoires » ? Ces définitions servent donc souvent de prémisses dans les raisonnements que l'on trouve dans les textes qui visent à démontrer une thèse ou à convaincre d'une opinion.

Lors de la levée de boucliers qui, dans les milieux nationalistes québécois, a suivi, avant Noël, le dépôt de l'*Avant-projet de loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*, une définition du Québec a retenu mon attention de linguiste spécialisée en sémantique. Dans une page du *Devoir* du 12 décembre 1999, signée et payée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et qui attaque violemment le gouvernement fédéral à ce sujet, on trouve cette définition : « Le Québec est la patrie d'un peuple de 7,2 millions, dont les origines en Amérique remontent à quatre siècles. ». C'est une définition apparemment anodine, qui sert de base à une argumentation antifédérale, qu'il serait intéressant d'examiner dans le détail de façon critique, mais dont la plupart des thèmes n'ont rien de nouveau. Limitons-nous donc à la définition citée. Que nous révèle son analyse ?

L'emploi du mot *patrie* appelle un commentaire en deux parties. D'abord, convient-il bien à la réalité désignée par le mot *Québec* ? Comme le juge Lamer, je prendrai la réponse dans le dictionnaire. Le *Grand Robert* nous apprend que *patrie* a les sens suivants :

1) « Nation, communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir; pays habité par cette communauté. »
2) « Lieu, endroit où l'on est, où l'on se sent chez soi. »

Le second sens appliqué au Québec ne poserait pas le moindre problème, mais

dans un texte politique, il est plus probable que ce soit le premier sens qui soit en jeu ici. Comme la définition de *patrie* que nous analysons se trouve dans une phrase qui se continue par les mots *...d'un peuple* (« patrie d'un peuple de 7,2 millions... ») et qu'il n'y aurait pas grand sens à dire *nation* ou *communauté d'un peuple*, c'est la seconde partie de cette première définition du dictionnaire qui s'applique (c'est-à-dire « pays habité par cette communauté »). La question est donc la suivante : peut-on dire que le Québec est un pays ? La réponse est « Oui », si l'on se fie toujours au *Grand Robert*, dont les définitions pertinentes de ce mot sont les suivantes :

1) « Territoire habité par une collectivité (nation, région, province, canton, commune), et constituant avec sa population une réalité géographique dénommée. »
2) « *Le pays de qqn, son pays* : la nation, la région, le lieu considéré comme sa patrie. »

Ce dictionnaire classe les emplois et les exemples correspondant à la première définition en distinguant, d'une part, ceux qui se rapportent aux collectivités qui sont des nations, comme la France, le Canada, l'Espagne etc. et, d'autre part, ceux qui concernent les provinces et les circonscriptions. En ce qui concerne la seconde définition, le dictionnaire distingue entre les emplois qui réfèrent à des nations et ceux qui réfèrent à des régions, des villes, des villages, comme *La Gascogne, pays de Montesquieu et de Montaigne*. On peut donc appliquer ce sens du mot *pays* au Québec. Il n'est pas sûr cependant que les auteurs du texte ne préfèreraient pas, à propos du Québec, le prendre dans un autre sens. On leur laissera cependant le bénéfice du doute.

Revenons à *patrie* et supposons que sa définition convienne bien à la réalité appelée *Québec*. Cela ne clôt pas la discussion et mon commentaire est encore incomplet. En effet, à propos de *patrie*, un autre dictionnaire qui fait autorité, le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, note qu'au cours de l'histoire de ce mot, « l'idée d'appartenance géographique, héritée du latin médiéval, cède peu à peu la place à celle d'appartenance affective (...) » et ajoute qu'au XIX[e] et au XX[e] siècles, la valeur politique du mot « est colorée par les idéologies nationalistes prenant pendant les guerres des connotations plus fortes. Ces valeurs, ajoute-t-il, sont reflétées plus clairement par les emplois de l'adjectif *patriote* et de ses dérivés. » Ces connotations affectives sont bien illustrées par des expressions fréquentes comme *mourir pour la patrie, culte de la patrie, autel de la patrie, patrie en danger* etc.

Venons-en maintenant à la seconde partie de la définition qui nous intéresse, celle qui nomme le groupe dont le Québec est la patrie : « un peuple de 7,2 millions, dont les origines en Amérique remontent à quatre siècles ».

Le mot *peuple* a, lui aussi, plusieurs définitions. Le *Grand Robert* énumère, notamment, les sens suivants :

1) « Ensemble d'humains vivant en société, habitant un territoire défini ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions et parfois une communauté d'origine. »
2) « Corps de la nation, ensemble des personnes soumises aux mêmes lois. »

La première de ces définitions est sociologique ou anthropologique et la seconde politique. Quelle est celle qui est actualisée dans notre texte ? Il me semble que c'est la première, puisqu'elle mentionne l'origine des membres du groupe, trait qui est absent de la seconde, où il ne serait pas du tout pertinent. Soulignons en passant que c'est la seconde définition qui est importante politiquement : c'est celle-là seule qui considère le peuple comme un ensemble de citoyens soumis aux mêmes lois.

Qui constitue donc, pour la Société Saint-Jean-Baptiste, cet ensemble d'humains qui est le peuple du Québec ? La mention du nombre 7,2 millions indique qu'il s'agit de tous ses habitants. Fort bien. Mais la mention des origines en Amérique qui remontent à quatre siècles contredit aussitôt cette interprétation puisque, comme chacun le sait, la présence des autochtones en Amérique est beaucoup plus ancienne, d'une part, et puisque, d'autre part, une

partie importante de l'ensemble des humains vivant dans cette société, habitant ce territoire et ayant en commun un certain nombre de coutumes et d'institutions n'a pas des origines qui remontent à quatre siècles en Amérique. Cette définition est donc contradictoire dans ses termes mêmes. Selon que l'on considère l'une ou l'autre de ses parties, l'on aboutit à des interprétations inconciliables : le peuple du Québec est constitué de tous ses habitants ou le peuple du Québec est constitué de sa population francophone « de souche », beaucoup moins nombreuse.

Contradictoire, cet emploi de *peuple* est aussi ambigu. Il explicite (de la façon critiquable que l'on vient de voir) le sens sociologique du mot, mais ce même mot est pris dans la suite du texte dans son sens politique : à plusieurs reprises ses auteurs y invoquent « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », droit qui, on l'a vu, correspond à un autre sens du mot *peuple* que celui de la définition qu'ils disent être la leur.

Il faut donc conclure que, malgré les apparences, la définition que je viens d'analyser n'a rien d'anodin. En deux lignes, elle réussit (?) un triple exploit. Jouant – une fois de plus – sur l'ambiguïté que peut faire naître les divers sens du mot *peuple*, elle établit un lien entre le Québec (pays et patrie) et le peuple (ensemble des citoyens d'un pays), leitmotiv du discours nationaliste. Par le choix du mot *patrie*, elle en appelle à l'affectivité des lecteurs auxquels elle s'adresse. Ce faisant, elle vise à faire naître ou à entretenir en eux la « flamme nationaliste », à les mobiliser pour une action future et à les enrôler dans le combat « pour la patrie ». Elle n'a pas pour seul but d'instruire la raison, elle veut persuader le cœur. Le texte dont elle fait partie et que je n'ai pas la place d'analyser ici dans sa totalité se termine par une incitation à l'action : « Exprimez votre protestation », et d'autres mots qu'il emploie présentent le même caractère affectif : *honte à...*, *répression brutale*, *ignorance de la douleur* etc., ce qui confirme mon interprétation.

En faisant de la seule composante canadienne-française de sa population un trait qui définit le groupe dont il serait la patrie, la Société Saint-Jean-Baptiste définit le Québec de façon excluante. Mais ce caractère excluant est contredit par une référence explicite à la totalité de la population québécoise, ce qui lui donne les apparences d'une définition incluante et lui permet de ne pas prêter le flanc à une critique rapide et de ne pas permettre une réfutation aisée.

Cette définition est donc bien étrange : au-delà des apparences et puisqu'il faut bien résoudre la contradiction, elle donne au mot *peuple* le sens de « sous-ensemble défini par une origine commune d'un ensemble d'humains vivant en société, habitant un territoire défini, ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions », sens hybride qui ne figure pas dans le dictionnaire. Elle n'est cependant pas discutée dans le texte mais est au contraire présentée comme un donné incontestable, qui sert de base à toute une argumentation. Elle feint d'être explicative, mais est en fait constructive : elle tente d'imposer un usage des mots non reçu par les conventions linguistiques. Plus largement, elle veut servir une conception politique particulière et contestable. J'espère avoir montré que, malgré son apparente habileté, un peu d'attention critique permet d'en déjouer les pièges. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval.

LES DÎNERS DE *Cité libre*

À MONTRÉAL

De 17 h 30 à 21 h

À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame Ouest
(Métro Place Saint-Henri)
Renseignements et réservations :
Natalie MacDougall : (514) 846-2253



LE JEUDI 9 MARS 2000

Frédéric Bérard
Président des jeunes Libéraux du Canada
(section Québec)

Cour suprême et sécession

À OTTAWA

De 17 h 30 à 21 h

The Place Next Door, 320, rue Rideau

Renseignements et réservations :
Simone Barthe-Rainville (613) 741-6303



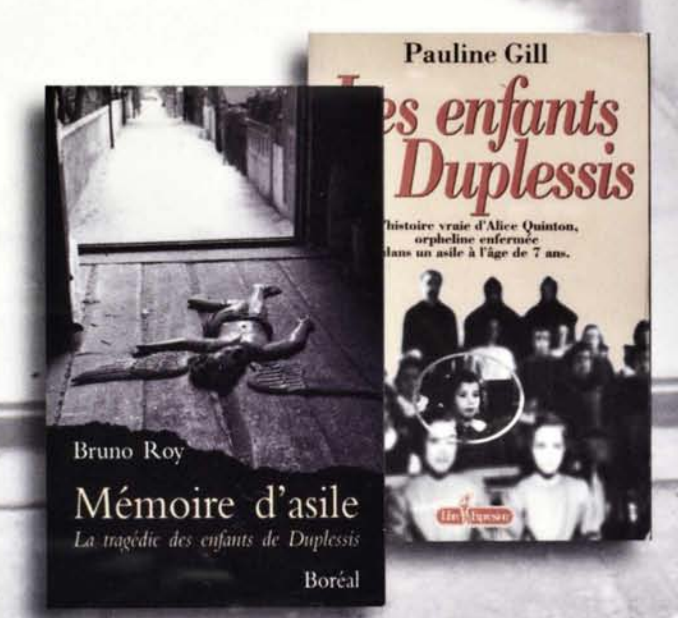
LE MERCREDI 15 MARS 2000

L'honorable Monique Bégin
Professeur émérite,
Faculté des sciences de la santé,
Université d'Ottawa

L'assurance-santé est malade



Les Orphelins de Duplessis crient: «Justice!»



Au dîner des amis de *Cité libre* du mois de février, à la célèbre maison Egg roll, Bruno Roy a mis en relief la tragédie des Orphelins de Duplessis. Plusieurs de ces orphelins étaient présents. Un témoignage très émouvant de ce scandale.


En juin 2000
Cité libre aura 50 ans.
C'est la fête !